

* * *

Université Libre de Bruxelles

**LES ZONES CYNEGETIQUES VILLAGEOISES DANS
LE NORD DE LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Analyse des coûts et avantages**

Travail de Fin d'Études (avec stage) présenté par
Véronique CHOQUETTE
en vue de l'obtention du grade académique de
Diplôme d'Études Spécialisées en Gestion de l'Environnement

Année académique 2002-2003

Directeurs : Professeur Walter Hecq
Professeur Marie-Françoise Godart

RÉSUMÉ

Dans plusieurs pays d'Afrique, la décimation rapide de la faune sauvage sous la pression de l'activité humaine a donné lieu, au cours des dernières décennies, à la multiplication des programmes de conservation. D'abord écocentriques, nombre de ces programmes cherchent maintenant à promouvoir la conservation par l'utilisation durable de la faune au profit des populations locales. Dans le nord de la République Centrafricaine, un programme européen a ainsi mis sur pied au début des années 1990 des zones cynégétiques villageoises (ZCV), c'est-à-dire des concessions de chasse sportive aménagées sur le territoire d'un village et gérées au bénéfice des villageois. Ces ZCV devaient permettre de générer de grandes retombées économiques tout en ne prélevant qu'un petit nombre d'animaux. Elles se présentaient ainsi comme une alternative à la fois économique et écologique au braconnage.

Cette étude, conduite dans le cadre d'un stage au sein de l'entreprise gestionnaire du programme européen en République Centrafricaine (AGRECO G.E.I.E.), vise à évaluer la pertinence des ZCV comme outil de conservation et de développement dans le nord centrafricain. Pour ce faire, une méthodologie inspirée de l'analyse coûts-avantages est utilisée. On identifie d'abord les impacts positifs (avantages) et négatifs (coûts) des ZCV et des activités de soutien qui les accompagnent - soit des activités de lutte anti-braconnage et de suivi écologique. Puis, on cherche à évaluer l'ampleur annuelle de ces impacts en termes monétaires, afin de déterminer la valeur des avantages nets générés par le programme dans une année moyenne.

Les résultats obtenus révèlent que le programme génère maintenant des avantages annuels nets supérieurs à 648 millions de FCFA. La plus grande partie de ces avantages revient aux populations locales de la région, mais l'État centrafricain et les exploitants cynégétiques en bénéficient également. Toutefois, une analyse de la provenance des avantages révèle qu'ils émanent de la lutte anti-braconnage qui accompagne l'aménagement des ZCV, plus que des ZCV elles-mêmes.

Ainsi, cette étude conclut que les ZCV du nord centrafricain constituent un outil de conservation et de développement efficace, mais que cette efficacité reste conditionnelle à la répression par la lutte anti-braconnage des activités extractives non-soutenables des populations de la région.

REMERCIEMENTS

Cette étude m'a été rendue possible grâce à la confiance, le soutien et la collaboration de nombreuses personnes, tant en Belgique qu'en République Centrafricaine. Sans nommer tous ceux à qui je dois reconnaissance, j'aimerais adresser mes remerciements tout particuliers aux personnes suivantes :

- Frank Feys, chargé de projet au sein d'AGRECO G.E.I.E., pour la confiance qu'il m'a portée en m'attribuant cette mission ;
- Raymond Mbitikon, chef de composante d'ECOFAC, et Michel Mbangui, directeur national du PDZCV, pour avoir rendu la mission possible ;
- Hubert Boulet, assistant technique aux zones cynégétiques villageoises du PDZCV, pour le soutien qu'il m'a apporté tout au long de mon séjour sur le terrain ;
- François Ouamoundjou, responsable national des zones cynégétiques villageoises du PDZCV, ainsi que tous les membres du *staff technique* sous sa supervision, pour leur appui indispensable à ma cueillette de données à Sangba ;
- Gérard Motkin, responsable administratif et financier du PDZCV, Fulgence Reckoundji, responsable administratif et financier adjoint, et Claudia Goporo, caissière comptable, pour leur appui indispensable à ma cueillette de données à Bangui ;
- Jean-Baptiste Mamang, conservateur national du PDZCV, pour avoir guidé mes rencontres avec différents intervenants locaux ;
- Matthieu Laboureur, Christophe Lemée, Daniel Koudoumé, Raymond Fécomme, Jean-Pierre Bernon, Marcel Tiran et Jean-Pierre Leroux, guides de chasse, pour leur collaboration volontaire à cette étude ;
- Albert Iokem, conseiller technique du Ministre des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches, et Stevie Oyele, directeur de la faune, pour leur précieuse contribution à ma cueillette de données ;
- Walter Hecq et Marie-Françoise Godart, professeurs à l'Université Libre de Bruxelles, pour leur appui technique et méthodologique.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|-----------|
| Liste des tableaux..... | vi |
| Liste des figures | vii |
| Unité monétaire..... | viii |
| | |
| INTRODUCTION | 1 |
| | |
| I - DESCRIPTION DE LA PROBLÉMATIQUE | 3 |
| 1.1. Présentation de la région nord de la République Centrafricaine | 3 |
| 1.1.1. Caractéristiques géoenvironnementales | 3 |
| 1.1.2. Caractéristiques socio-économiques..... | 4 |
| 1.1.3. Caractéristiques juridico-administratives..... | 7 |
| 1.2. Présentation du PDRN | 8 |
| 1.2.1. Raison d'être et objectifs | 8 |
| 1.2.2. Réalisations de la Phase I..... | 8 |
| 1.2.3. Réalisations de la Phase II..... | 10 |
| 1.3. Présentation du programme ECOFAC | 10 |
| 1.3.1. Raison d'être et objectifs | 10 |
| 1.3.2. L'intégration des ZCV à ÉCOFAC | 11 |
| 1.3.3. Réalisations du PDZCV | 11 |
| 1.4. Portrait de la situation actuelle du PDZCV | 12 |
| 1.4.1. Description comparative des dix ZCV | 12 |
| 1.4.2. Le fonctionnement des ZCV en pratique..... | 14 |
| | |
| II - DESCRIPTION DE LA MÉTHODOLOGIE | 16 |
| 2.1. La méthodologie classique de l'analyse coûts-avantages | 16 |
| 2.2. L'analyse coûts-avantages des ZCV: mission impossible..... | 16 |
| 2.3. Les principes de l'analyse coûts-avantages simplifiée..... | 17 |
| 2.3.1. Prémisses de travail..... | 17 |
| 2.3.2. Définition des limites de l'analyse | 18 |
| 2.3.3. Définition de la valeur économique totale | 19 |
| 2.3.4. Méthodes d'évaluation de la valeur économique totale | 21 |
| 2.4. Limites de la méthodologie de l'analyse coûts-avantages | 23 |
| | |
| III - DÉROULEMENT DE LA MISSION..... | 25 |
| 3.1. Phase de préparation | 25 |
| 3.2. Phase de terrain..... | 25 |
| 3.2.1. Bilan du travail accompli | 26 |
| 3.2.2. Sociétés de chasse rencontrées | 27 |
| 3.2.3. Villages visités | 28 |
| 3.2.4. Organes administratifs rencontrés..... | 30 |
| 3.3. Compilation des résultats..... | 30 |

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|-----------|
| IV - PRÉSENTATION ET ANALYSE DES RÉSULTATS | 31 |
| 4.1. La génération de profits pour les sociétés de chasse..... | 31 |
| 4.2. La génération de recettes pour l'État centrafricain | 33 |
| 4.3. La génération de recettes pour les communautés villageoises..... | 35 |
| 4.4. La construction d'infrastructures d'éducation | 38 |
| 4.5. La construction d'infrastructures de santé | 40 |
| 4.6. La provision de crédit pour des projets de développement rural | 42 |
| 4.7. La création d'emplois salariés | 43 |
| 4.8. La génération d'une demande pour des produits de fabrication locale..... | 45 |
| 4.9. La subsistance des recettes du braconnage..... | 47 |
| 4.10. Des modifications à l'alimentation des populations riveraines..... | 49 |
| 4.11. La possibilité d'une évolution vers le tourisme de vision..... | 50 |
| 4.12. Le maintien de la structure des écosystèmes de la région | 52 |
| 4.13. Des modifications du rôle social de la chasse..... | 53 |
| 4.14. Préservation des valeurs de la faune non liées à son usage | 54 |
| 4.15. L'investissement par le bailleur de fonds et le gouvernement..... | 55 |
| 4.16. La perte de vies humaines dans la lutte anti-braconnage | 56 |
| 4.17. L'altération du sol..... | 57 |
| | |
| V - SYNTHÈSE ET DISCUSSION | 59 |
| 5.1. Synthèse des avantages annuels nets du PDZCV | 59 |
| 5.2. Interprétation des résultats | 59 |
| 5.2.1. Les bénéficiaires des avantages du PDZCV | 59 |
| 5.2.2. La provenance des avantages du PDZCV..... | 60 |
| 5.2.3. L'importance relative des différents avantages du PDZCV..... | 62 |
| 5.2.4. L'évaluation probable des avantages nets du PDZCV dans les prochaines années | 63 |
| | |
| CONCLUSION | 65 |
| | |
| LEXIQUE | 66 |
| | |
| BIBLIOGRAPHIE | 67 |
| | |
| ANNEXE I – Carte de la zone d'intervention du PDZCV | |
| ANNEXE II – Photos relatives à la mission | |
| ANNEXE III – Historique et description des dix ZCV | |
| ANNEXE IV – Questionnaire destiné aux sociétés de chasse | |
| ANNEXE V – Questionnaire destiné aux comités de gestion des ZCV | |
| ANNEXE VI – Questionnaire destiné au Ministère des Eaux et Forêts | |
| ANNEXE VII – Fiche des renseignements à recueillir | |
| ANNEXE VIII – Présentation des données brutes recueillies sur le terrain | |
| ANNEXE IX – Description de mon emploi du temps sur le terrain | |
| ANNEXE X – Liste des personnes rencontrées | |

LISTE DES TABLEAUX

| | |
|---|-----------|
| TABLEAU 1 - Principales caractéristiques des dix ZCV en 2002-2003 | 14 |
| TABLEAU 2 - Composantes de la valeur économique totale de la faune du nord centrafricain..... | 21 |
| TABLEAU 3 - Méthodes utilisées pour évaluer les différentes composantes de la valeur économique totale de la faune du nord centrafricain | 23 |
| TABLEAU 4 - Intervenants rencontrés au cours de l'enquête sur le terrain | 27 |
| TABLEAU 5 - Liste des coûts et avantages du PDZCV considérés dans cette étude..... | 31 |
| TABLEAU 6 - Gains et pertes de l'État centrafricain relativement aux ZCV en 2000-2001 | 34 |
| TABLEAU 7 - Comparaison du nombre d'animaux à abattre pour générer des recettes équivalentes dans une ZCV et par le braconnage | 38 |
| TABLEAU 8 - Infrastructures scolaires financées par les communautés villageoises en 2003 | 39 |
| TABLEAU 9 - Infrastructures de santé financées par les communautés villageoises en 2003 | 41 |
| TABLEAU 10 - Profits générés par les projets de développement rural financés par les communautés villageoises | 42 |
| TABLEAU 11 - Valeur annuelle des achats des sociétés de chasse dans 30 villages des ZCV | 46 |
| TABLEAU 12 - Profil comparatif du client chasseur et du client photographe..... | 51 |
| TABLEAU 13 - Calcul de la valeur totale des services environnementaux accomplis par les écosystèmes de savane dans la zone du PDZCV | 53 |
| TABLEAU 14 - Dépenses annuelles totales du PDRN/PDZCV de 1995 à 2002 | 55 |
| TABLEAU 15 - Calcul des avantages nets générés annuellement par le PDZCV | 59 |
| TABLEAU 16 - Calcul des avantages annuels de chaque bénéficiaire des ZCV | 60 |
| TABLEAU 17 - Répartition des avantages annuels du PDZCV entre ses trois volets..... | 61 |

LISTE DES FIGURES

| | |
|---|----|
| FIGURE 1 - Évolution des recettes versées aux communautés villageoises (1993-2002)..... | 35 |
| FIGURE 2 - Allocation des recettes des communautés villageoises à différents types d'usages..... | 36 |
| FIGURE 3 - Masse salariale annuelle versée à des riverains par le PDZCV, les sociétés de chasse et les comités de gestion des ZCV (1992-2002)..... | 44 |
| FIGURE 4 - Évolution du nombre d'emplois et de la masse salariale générés par le comité de gestion de la ZCV Idongo Da Bangoran (1992-2002) | 45 |
| FIGURE 5 - Projection des recettes du braconnage dans la zone d'intervention du PDRN/PDZCV, avec ou sans l'intervention du programme, de 1988 à 2003..... | 48 |
| FIGURE 6 - Répartition des dépenses annuelles du PDZCV | 56 |
| FIGURE 7 - Évolution de la circulation automobile sur le territoire du PDRN/PDZCV (1993-2002) | 58 |
| FIGURE 8 - Système dynamique d'interactions entre le braconnage et le PDZCV | 63 |

UNITÉ MONÉTAIRE

L'unité monétaire utilisée tout au long de ce travail est le franc de la Communauté Financière Africaine (FCFA), monnaie commune utilisée par la République Centrafricaine et plusieurs autres pays de l'Afrique Centrale et Occidentale. Toutes les données sont exprimées en francs courants.

La valeur du franc CFA est déterminée par une parité fixe relativement à la valeur de l'euro (anciennement du franc français). Cette parité, inchangée depuis 1994, est actuellement établie à 1,52 euro pour 1000 FCFA.

La valeur du franc CFA en termes d'équivalent de pouvoir d'achat reste toutefois difficile à déterminer, en raison d'importants écarts dans le niveau des prix à travers sa zone d'utilisation.

En République Centrafricaine comme sur l'ensemble du continent africain, l'expansion rapide de l'utilisation des ressources naturelles par des populations humaines aux besoins croissants a donné lieu, au cours des dernières décennies, à la décimation rapide de la faune sauvage. Depuis le début des années 1970, la conservation des écosystèmes naturels d'Afrique, notamment ceux qui abritent les grands mammifères, est donc une problématique fortement discutée. Les premiers programmes africains de conservation de la faune, focalisés sur la création de grands parcs nationaux vidés de leurs habitants, sont vite tombés sous le joug des critiques : on leur reprochait d'une part un manque de considération envers les intérêts des populations riveraines, et d'autre part une inefficacité à contenir la pression exercée par ces mêmes populations sur les écosystèmes protégés. Ce modèle de conservation écocentrique a donc été remplacé par des programmes dits intégrés de conservation et développement : les populations qui se voyaient interdire l'accès aux territoires protégés recevaient en échange un appui pour le développement de projets voués à remplacer leurs activités extractives traditionnelles. Toutefois, les premiers programmes intégrés n'eurent qu'un succès mitigé : des activités compensatoires mal choisies ne parvenaient pas à enclencher l'adhésion des populations aux objectifs de conservation, et la protection de la faune continuait à s'accomplir principalement via la répression de l'activité humaine. Face à ces difficultés, les programmes de conservation ont donc dû chercher à s'adapter une nouvelle fois. Ainsi, à partir des années 1980, plusieurs programmes africains ont tenté de promouvoir la conservation via l'exploitation durable des ressources naturelles au bénéfice des populations locales ; le ranch de Nazinga, au Burkina Faso, et le programme CAMPFIRE au Zimbabwe, furent parmi les premiers exemples de réussite.

En République Centrafricaine, un modèle semblable de conservation et développement a été mis sur pieds au début des années 1990 par le Programme de Développement de la Région Nord (PDRN), financé par le gouvernement centrafricain et le Fonds Européen de Développement : ce sont les zones cynégétiques¹ villageoises (ZCV), des secteurs de chasse sportive instaurés sur le territoire des villages et gérés au bénéfice des villageois. Avec ces ZCV, les gestionnaires du PDRN espéraient soulager la faune des pressions du braconnage, en utilisant le tourisme cynégétique comme source alternative de revenus pour les populations riveraines. La possibilité de générer de grandes retombées économiques par le prélèvement d'un petit nombre d'animaux, semblait en effet faire de la chasse sportive une alternative à la fois économique et écologique au braconnage des villageois.

Dix ans après la création de la première ZCV, il incombe maintenant de faire le bilan des résultats obtenus et de définir de nouveaux objectifs pour les années à venir. Ainsi, sans vouloir tracer un portrait complet des activités accomplies, la présente étude vise à évaluer la pertinence des ZCV en tant qu'outil de conservation et de développement dans le nord centrafricain. Pour ce faire, trois objectifs intermédiaires seront poursuivis :

- Identifier les impacts économiques, sociaux et environnementaux des ZCV du nord centrafricain ;

¹ Les mots soulignés sont définis dans le lexique, en p. 64.

- Estimer en termes monétaires l'ampleur de ces impacts, afin de les mesurer à l'échelle des investissements consentis par le gouvernement centrafricain et l'Union Européenne ;
- Évaluer, à la lumière des impacts observés, le potentiel de pérennité des ZCV après le retrait du financement extérieur.

Pour ce faire, une première section examinera les caractéristiques générales de la région, de même que l'historique du développement des ZCV. Ensuite, une seconde section exposera les fondements théoriques de la méthodologie choisie pour mener à bien cette étude – une méthodologie inspirée de l'analyse coûts-avantages. Dans un troisième temps, le déroulement de la mission sur le terrain sera présenté, suivi d'une analyse des résultats obtenus. Enfin, ces résultats seront synthétisés et discutés dans une dernière section, menant à des conclusions positives mais nuancées quant au présent et à l'avenir des ZCV.

La République Centrafricaine est un petit pays situé au cœur de l'Afrique Centrale. Sans accès à la mer, elle est entourée de tous côtés par cinq voisins immédiats : le Tchad, le Soudan, la République Démocratique du Congo, la République du Congo et le Cameroun. Elle a obtenu son indépendance de la France en 1960, et est gouvernée depuis par des régimes tantôt démocratiques, tantôt autocratiques. Sa population, qui s'élevait en 2002 à près de trois millions et demi d'habitants (AFRISTAT), compte parmi les plus pauvres du continent : on estime qu'en 2002, 84% des Centrafricains vivaient sous le seuil de la pauvreté, avec moins de 2 US\$ par personne par jour (UNDP 2003). En 1994-1995, le taux de mortalité demeurait élevé, avec 96.7 décès pour 1000 habitants, tandis que l'espérance de vie n'excédait pas 49 ans (AFRISTAT). Le produit intérieur brut du pays est de l'ordre de 300 euros par habitant, et provient principalement de l'agriculture, la foresterie et l'exploitation diamantaire. La population, qui vit à 68% en zone rurale, est donc fort tributaire des ressources naturelles du pays pour sa survie (AFRISTAT).

Toutefois, les différentes régions de la République Centrafricaine se caractérisent par des ressources, des activités et des populations fort diverses. Par conséquent, il importe d'examiner plus profondément les caractéristiques spécifiques à la région nord, afin de comprendre les interactions entre celles-ci et le programme de conservation et de développement qui a été mis sur pieds dans la région.

1.1. Présentation de la région nord de la République Centrafricaine

1.1.1. Caractéristiques géo-environnementales

Bordée au nord-ouest par le Tchad et au nord-est par le Soudan, la région nord de la République Centrafricaine recouvre approximativement 105 000 kilomètres carrés – une superficie comparable à celle du Portugal. Elle comporte deux grands parcs nationaux (Bamingui-Bangoran et Manovo-Gounda-Saint-Floris), une réserve de faune (Vassako-Bolo) ainsi qu'une douzaine de secteurs de chasse². Administrativement, elle s'étend sur le territoire de deux préfectures (le Bamingui Bangoran au sud-ouest et la Vakaga au nord-est), elles-mêmes divisées en plusieurs sous-préfectures et communes. Ses frontières internationales sont fort perméables, et les incursions tchadiennes et soudanaises dans les territoires frontaliers sont fréquentes. Le passage de bétail transhumant, la chasse aux animaux porteurs de trophées commerciaux (ivoire, peaux, etc.) et le règlement de conflits politiques entre villages sont autant de raisons qui attirent les peuples voisins sur le sol centrafricain, aux dépens d'un climat pacifique autrement peu troublé.

Partie intégrante du bassin versant du lac Tchad, la région est parcourue par de nombreux cours d'eau, en l'honneur desquels plusieurs villages sont nommés. Les précipitations, abondantes de mai à novembre, percolent facilement le sol gréseux jusqu'à une nappe phréatique peu profonde, ce qui fait de la zone un important réservoir hydrologique. Avec cette saison des pluies généreuse et une demi-année de saison sèche, la zone est propice au développement de deux formations phytogéographiques principales : la steppe soudano-sahélienne au nord,

² Une carte de la zone d'intervention du PDRN/PDZCV est présentée en Annexe I.

où abonde l'acacia, et la savane boisée médio-soudanienne au sud, qui recèle des résidus de forêt dense sèche³ (TELLO *et.al.* 1999:5).

En raison de sa position centrale au sein du continent africain, au chevauchement de plusieurs zones climatiques et phytogéographiques, le nord de la République Centrafricaine possède une faune particulièrement diversifiée. En plus des espèces indigènes à l'Afrique centrale, on y retrouve également de nombreuses espèces orientales et occidentales. L'éland de Derby, retrouvé exclusivement en Centrafrique et au Cameroun, suscite à lui seul l'intérêt des connaisseurs⁴, tandis que le grand koudou fait la richesse des savanes les plus nordiques de la région. La plus grande particularité de la région réside toutefois dans la possibilité d'observer sur le même territoire des espèces de savane (comme le cobe de Buffon) et des espèces de forêt dense humide (comme le bongo) ayant migré vers le nord par les forêts-galeries qui rejoignent le bassin du fleuve Congo (TELLO *et.al.* 1999:5). Ces précieuses ressources fauniques sont toutefois soumises à de nombreuses pressions. Une réduction de la pluviométrie dans la région depuis 1980 a causé l'assèchement de plusieurs points d'eau, ce qui amène les animaux à se concentrer autour des mares existantes. Cette concentration facilite la prédation et augmente la compétition intra- et interspécifique. De plus, l'incursion annuelle de bétail transhumant venu du Tchad et du Soudan entraîne la transmission d'épizooties dans la région et crée une compétition alimentaire avec la faune sauvage (D'ESPINEY *et. al.* 1993:4). Finalement, l'activité humaine exerce aussi une forte pression sur les ressources fauniques, principalement par le commerce incontrôlé du gibier et l'exploitation diamantaire fort destructrice de l'écosystème (cfr. 1.1.2).

Les interactions entre les grands mammifères du nord centrafricain et les autres éléments biotiques et abiotiques des écosystèmes dont ils font partie sont complexes et encore mal connues. Toutefois, de nombreuses observations, réalisées en Centrafrique et ailleurs, suggèrent que la grande faune remplit des fonctions essentielles au maintien de la structure des écosystèmes de savane. Les animaux régulent la croissance des plantes, insectes et petits animaux dont ils se nourrissent ; ils entretiennent les pâturages, dispersent des graines via leurs poils et leurs excréments, servent de perchoir à certains oiseaux, etc. (CHARDONNET *et. al.* 2002:35-38). Il s'ensuit que les mouvements démographiques des grands mammifères sont susceptibles de se répercuter sur la structure des écosystèmes tout entiers. Dans le nord centrafricain, par exemple, une diminution dramatique de la population d'éléphants entre 1980 et 1990 a entraîné une modification importante de la végétation : les arbustes jadis mangés par les éléphants ont proliféré rapidement, au détriment des graminées appréciées par d'autres espèces animales, qui ont alors vu leur population chuter (TELLO 2000). Ainsi, les menaces qui pèsent sur la faune du nord centrafricain, pèsent effectivement sur la structure des écosystèmes de la région.

1.1.2. Caractéristiques socio-économiques

Avec une densité inférieure à 0,5 habitant par kilomètre carré, concentrée dans de petits villages séparés par de vastes étendues sauvages, la population de la

³ Des photos de ces deux formations phytogéographiques sont présentées en Annexe II.

⁴ Une photo d'un éland de Derby est présentée en Annexe II.

région nord est fortement enclavée. Des voies routières peu sécuritaires et mal aménagées ne permettent pas d'atteindre la capitale, Bangui, en moins d'une vingtaine d'heures de voyage, et les marchés des pôles commerciaux septentrionaux de Bamingui, Ndele et Birao ne sont que pauvrement approvisionnés en produits manufacturés (NORCADEV 2000:1). Les activités économiques traditionnelles de la région sont basées sur l'extraction de ressources naturelles pour l'auto-consommation, la nature ayant été suffisamment généreuse pour que la survie des populations ne requière pas le développement de l'agriculture et de l'élevage. Ainsi, hormis la pratique répandue de quelques cultures (principalement le manioc et l'arachide) apportées à la région par l'administration coloniale française, la vie économique de la région est demeurée centrée sur l'extraction plutôt que la production. Par conséquent, les populations riveraines vivent principalement de la chasse, la pêche et la cueillette, complémentées par une agriculture de subsistance dépourvue de traction animale (SECA-AGRER 1993:69). Anciennement limitée à des fins d'auto-consommation, la chasse traditionnelle des villageois a toutefois été transformée avec la monétarisation de l'économie. Ses produits, désormais extraits en grande quantité au moyen d'armes modernes, sont moins souvent consommés sur place que revendus aux wali gara, ces femmes qui sillonnent les régions pour en ramener les produits vers les marchés banguissois. Dans un souci de protection de la faune, ce commerce a été officiellement interdit dans la région. Néanmoins, sur le terrain, il demeure un pilier de l'économie locale et une source précieuse de devises échangeables pour l'achat de biens manufacturés (CHARDONNET 1995b:101).

En plus d'être à la base d'une exploitation commerciale illégale d'envergure, la faune sauvage de la région nord fournit aussi au gouvernement centrafricain une source importante de devises étrangères via le tourisme cynégétique. Chaque année, dans tout le pays, une quinzaine d'organismes de safaris louent au gouvernement des territoires de chasse, achètent des licences d'exploitation et paient d'importantes taxes sur la tête de chaque animal abattu. En 2001, le tourisme cynégétique a ainsi rapporté 588 890 000 FCFA au gouvernement centrafricain – une somme répartie entre les communes, le Trésor public et une Caisse d'Affectation Spéciale pour le Développement Forestier et Touristique (MEEFCPT 2000:1). Dans la sous-préfecture de Ndele, au cœur de la région nord, il est estimé qu'environ 70% des recettes de l'administration locale seraient ainsi issues de la chasse sportive⁵. Contrairement à la croyance populaire, ces activités de chasse sportive peuvent s'accomplir sans mettre en péril la survie des populations fauniques, comme l'explique un expert cynégétique du PDZCV :

« Les chasseurs sportifs étant à la recherche de grands trophées, la chasse touristique – si elle est bien gérée – ne concerne donc que quelques animaux mâles et adultes. Ces prélèvements, soumis qui plus est à des quotas attribués en fonction de la densité de chaque espèce, n'affectent en rien la pérennité des espèces concernées. »
(BOULET 2003:1)

Néanmoins, avec l'expansion rapide du commerce illégal du gibier, l'appauvrissement des populations fauniques menace la viabilité de ces exploitations cynégétiques si importantes aux recettes de l'État. Dans les dix dernières années, de

⁵ WESSE Nguéle, Contrôleur principal du Trésor, agent spécial à la sous-préfecture de Ndele, communication personnelle du 22 avril 2003.

nombreuses concessions de chasse devenues trop peu giboyeuses ont dû être abandonnées, notamment dans l'extrémité orientale du pays (ECOFAC 2001:2). Les exploitants des zones encore viables, presque tous regroupés dans la région nord, cherchent donc de plus en plus à protéger leurs concessions des activités des braconniers. Toutefois, leur succès est fort variable, selon la nature du braconnage auquel ils sont confrontés : le braconnage local, effectué par des villageois plus fuyards que querelleurs, est beaucoup plus facile à appréhender que le braconnage étranger, perpétré par des Tchadiens et des Soudanais venus en caravanes et équipés d'armes de guerre pour chasser de grands trophées en sol centrafricain.

L'activité diamantifère, dans laquelle plusieurs habitants de la région nord recherchent la prospérité, constitue aussi une menace importante pour la faune sauvage et le tourisme cynégétique. Les chercheurs de diamants opèrent généralement le long des rivières, avec des moyens artisanaux ou des petites pompes, et revendent leurs trouvailles à des commerçants qui les acheminent ensuite vers Bangui ou vers l'étranger. Ce commerce, souvent pratiqué illégalement dans les concessions de chasse et aires protégées de la région nord, constitue néanmoins la seconde source officielle de recettes pour l'administration de la sous-préfecture de Ndele⁶. En plus d'imposer des perturbations écologiques inévitables, telles que le détournement de rivières et la déforestation de grandes surfaces, il s'accompagne également d'un braconnage considérable de la part des artisans (NORCADEV 2000:20). Par ce braconnage, l'activité diamantifère entre donc en conflit avec la conservation de la faune et les intérêts du tourisme cynégétique.

Quant au tourisme de vision, il n'a jamais joué qu'un rôle minime dans l'économie de la région nord, qui possède un couvert végétal trop fermé pour permettre l'observation facile d'animaux (BOULET 2003:3). Seules les plaines ouvertes des rivières Gounda, Koumbala et Vakaga, dans le Parc National Manovo-Gounda-Saint-Floris, avaient permis le développement d'un tourisme de vision embryonnaire, qui accueillait jusqu'à la moitié des années 1990 quelques centaines de visiteurs par an – une fréquentation fort limitée par l'enclavement de la région. Toutefois, cette activité s'est éteinte il y a quelques années avec la fermeture de l'entreprise qui la dirigeait. Depuis le départ de ses employés, la recrudescence du braconnage dans le parc (notamment le braconnage étranger chercheur d'ivoire, peaux, queues de girafe et autres produits de grande valeur) a fortement réduit la densité des espèces les plus prisées par les touristes, tel que l'éléphant et la girafe⁷. Les possibilités d'un redémarrage prochain du tourisme de vision dans la région s'en trouvent donc minées.

Bref, vu l'absence d'une tradition agricole importante et la difficulté du tourisme de vision, le tourisme cynégétique demeure la principale activité économique légale dans le nord de la République Centrafricaine. Le commerce du diamant et du gibier, les piliers illégaux de l'économie sous-terrainne de la région, soumettent toutefois la faune sauvage à des pressions susceptibles de compromettre sa pérennité, et du même coup celle des exploitations de chasse.

⁶ WESSE Nguéle, Contrôleur principal du Trésor, agent spécial à la sous-préfecture de Ndele, communication personnelle du 22 avril 2003.

⁷ Des photos témoignant du braconnage étranger dans la région sont présentées en Annexe II.

1.1.3. Caractéristiques juridico-administratives

Selon la législation de la faune, le territoire de la République Centrafricaine est divisé en deux zones : une zone dite banale et une zone dite d'intérêt cynégétique. La zone banale, qui recouvre principalement les territoires du sud et de l'ouest du pays, n'est pas reconnue pour présenter un potentiel cynégétique exceptionnel. Les villageois peuvent y poursuivre des activités extractives en toute légalité, et les détenteurs d'un permis peuvent y pratiquer la chasse commerciale, destinée à l'approvisionnement en viande des marchés urbains (CHARDONNET 1995b:100). La zone d'intérêt cynégétique, au contraire, est ainsi désignée en raison de la richesse exceptionnelle de ses ressources fauniques. Couvrant principalement les territoires du nord et de l'est du pays (les préfectures du Mbomou, du Haut-Mbomou, de la Haute-Kotto, de la Basse-Kotto, de la Vakaga et du Bamingui-Bangoran), elle se sous-divise en aires protégées et en secteurs de chasse – deux types de zonage qui font l'objet d'une réglementation différente mais dans tous les cas plus stricte qu'en zone banale (ECOFAC 2001:2). La chasse commerciale y est interdite, et les activités extractives des populations locales, incluant la chasse coutumière, ne peuvent être pratiquées qu'au moyen d'outils traditionnels de fabrication locale, hors des aires protégées et des secteurs de chasse amodiés (CHARDONNET 1995b:98).

Dans la pratique, toutefois, les distinctions entre la chasse coutumière, la chasse commerciale légale et le braconnage sont souvent difficiles à faire. L'utilisation d'armes modernes (telles que les armes à feu et les câbles d'acier) par les chasseurs coutumiers est de plus en plus répandue, et le nombre de chasseurs coutumiers qui revendent leurs excès de production, voire leur production entière, aux *wali gara* est maintenant très élevé. Les postes routiers voués à contrôler les quantités de viandes sortant de la zone d'intérêt cynégétique sont inefficaces, et sur les marchés urbains, aucune loi n'oblige le marchand de viande à justifier la provenance de sa marchandise, même lorsqu'il s'agit de la viande d'une espèce protégée (SECA-AGRER 1993:31-40). Ainsi, au marché du PK12 – le plus grand de Bangui – nombreux sont les étalages qui offrent en toute légalité de la viande d'antilopes, de singes ou d'éléphants vraisemblablement abattus illégalement dans la zone d'intérêt cynégétique.

Sur le terrain, dans la région nord, les autorités administratives et les forces de l'ordre centrafricaines sont très peu présentes. Le Ministère des Eaux et Forêts⁸, responsable de la gestion de la faune, dispose d'un représentant à Ndele, mais les décisions administratives et légales sont prises principalement à Bangui, dans un contexte fort détaché des réalités du terrain. La communication entre les autorités nationales et préfectorales est difficile, et ces dernières disposent de très peu de moyens pour faire appliquer la loi sur leur territoire. Des agents non-gouvernementaux, tels que les guides de chasse, peuvent être habilités par assermentation à conduire des arrestations, mais tous les prévenus doivent être jugés au tribunal préfectoral dans une audience publique. Pour les infractions relatives à l'exploitation illégale de la faune, les jugements rendus respectent le *Code de protection de la faune sauvage*, et résultent bien souvent en l'imposition de peines

⁸ Terme populaire utilisé pour désigner le ministère responsable des activités cynégétiques, dont l'appellation officielle a été modifiée plusieurs fois dans les dix dernières années.

d'emprisonnement couplées de sanctions financières démesurées à l'échelle du revenu des prévenus⁹.

1.2. Présentation du PDRN

1.2.1. Raison d'être et objectifs

C'est dans ce contexte qu'a été lancé en 1988 le Programme de Développement de la Région Nord (PDRN), une initiative conjointe du gouvernement centrafricain et l'Union Européenne. Initialement, ce programme avait un double objectif : remédier à la dégradation des écosystèmes de la région, et stimuler le développement régional par l'exploitation rationnelle et durable des ressources naturelles. Il se voulait donc une réponse à des problèmes déjà anciens, mais qui avaient mérité une attention particulière suite à l'extinction des derniers rhinocéros dans la région en 1988. L'isolement croissant de la population, ignorée par le gouvernement central et les organismes de coopération, appelait aussi à réagir à la fin des années 1980. Une convention de financement a donc été signée le dix septembre 1987 entre l'Union Européenne et le gouvernement centrafricain, et le PDRN put débuter en 1988. Il allait agir sur un territoire d'environ 70 000 kilomètres carrés, et s'étendre sur une période de douze ans divisée en deux phases distinctes, avant qu'une réorientation de ses activités l'amène à être intégré à un autre programme européen appelé ECOFAC (NORCADEV 2000:1-5).

1.2.2. Réalisations de la Phase I

La première phase du PDRN, conduite de 1988 à 1993, peut être considérée comme une phase d'exploration. Peu de choses étant connues sur la composition et le fonctionnement des écosystèmes de la région, un constat écologique s'est avéré nécessaire. L'identification des besoins et capacités des populations riveraines était aussi à faire. Quant aux mesures adoptées pendant ces premières années, elles ont suivi les grandes lignes des programmes intégrés de conservation et développement (TELLO *et. al.* 1999:10).

Tout d'abord, d'importantes mesures ont été prises pour assurer la protection de la faune dans les deux parcs nationaux de la zone d'intervention du programme. Les populations, exclues de ces parcs depuis longtemps, continuaient à y exercer des activités extractives sans perspective de durabilité, et l'incursion fréquente de braconniers tchadiens et soudanais accélérât davantage la décimation de la grande faune. La formation d'un corps de surveillants-pisteurs qualifiés pour conduire une lutte contre le braconnage a donc été la priorité de la première phase du PDRN – et la stabilisation démographique de plusieurs espèces fauniques reste incontestablement son plus grand succès .

Parallèlement, différents projets de développement rural classique ont été mis sur pied afin d'offrir aux populations riveraines une alternative au braconnage. Plusieurs tentatives de développement agricole, maraîcher, piscicole et pastoral ont

⁹ HAMIZA Fernand, Président du Tribunal de Ndele, et BALLY André Désiré, Procureur de la République au Tribunal de Ndele, communication personnelle du 24 avril 2003.

été conduites dans différents villages entourant les parcs nationaux, mais elles n'ont pas obtenu le succès escompté (D'ESPINEY *et. al.* 1993:2-13). Une culture sociale orientée vers l'extraction plutôt que la gestion des ressources peut expliquer en partie cet échec, mais il faut aussi reconnaître que les activités compensatoires promues par le PDRN n'étaient pas aptes à enclencher l'adhésion des populations aux objectifs de conservation. Le caractère expérimental des projets, la quantité variable des produits obtenus, et les difficultés associées à leur commercialisation (transport, conservation, etc.), ont en effet fait de ces activités compensatoires une entreprise moins profitable, à court terme, que le braconnage.

Il est, néanmoins, un projet de gestion des ressources naturelles dans la première phase du PDRN qui ait obtenu un succès considérable. Dans un village nommé Idongo, les agents du programme ont travaillé en collaboration avec les habitants pour développer de nouveaux modes de gestion du gibier, compatibles avec la survie écologique des populations. Après avoir constaté que le potentiel faunique de la région ne supporterait pas un prélèvement suffisant pour alimenter en viande tous les villageois, les agents du PDRN ont cherché, à titre expérimental, à impliquer les habitants d'Idongo dans la gestion d'une zone voisine destinée à être aménagée pour la chasse sportive. Cette zone, nommée Zone Cynégétique Villageoise (ZCV) Idongo Da Bangoran, devait permettre de générer de grandes recettes via le paiement de taxes d'abattage par les touristes chasseurs, tout en ne prélevant qu'un petit nombre animaux – des mâles adultes porteurs de trophées. Les retombées de cette activité, remises en partie aux populations riveraines, devaient ensuite constituer un incitatif économique pour qu'elles mettent un terme à leur braconnage (TELLO *et. al.* 1999 :22).

Ainsi, un comité de gestion villageois a été formé, des pistes, salines et campements de chasse aménagés par les villageois, et avec l'accord du gouvernement, le territoire et ses infrastructures ont été loués à un opérateur privé de safaris de chasse selon des conditions différentes de celles qui prévalent dans les zones amodiées du reste du pays. En plus des frais d'amodiation du territoire, l'exploitant de la zone s'est vu charger des frais de location des infrastructures qui y avaient été aménagées par les villageois. Il s'est aussi engagé à payer, dès le début de la saison de chasse, un montant équivalent à 50% des taxes d'abattage correspondant à ses quotas – un montant non remboursable, visant à l'inciter à réaliser la totalité de ses quotas afin de mieux valoriser la faune. Les quotas, quant à eux, ont été établis sur base de données écologiques plutôt qu'au *pro rata* de la superficie de la zone. Finalement, l'opérateur de safaris a aussi accepté de se soumettre à un cahier des charges plus astringent, exigeant notamment que toute sa main d'œuvre non qualifiée soit issue des villages situés sur sa zone. Toutes les recettes de cette activité cynégétique sont gérées par le comité de gestion villageois, et à la fin de chaque saison de chasse, une répartition selon des taux fixés d'avance doit être faite aux différents bénéficiaires : le gouvernement centrafricain, les communes, et les communautés villageoises de la zone. Une partie des recettes doit aussi être conservée par le comité de gestion en prévision des travaux d'aménagement de la zone pour la saison suivante. Finalement, chaque communauté villageoise, représentée par une assemblée formée de quelques membres, est ensuite libre d'utiliser l'argent qui lui a été versé pour répondre aux différents besoins de sa population: infrastructures sanitaires et scolaires, pensions de vieillesse, approvisionnement en eau potable, etc. (TELLO *et. al.* 1999:11-21, ECOFAC 2001:3-6)

1.2.3. Réalisations de la Phase II

La zone de chasse créée pendant la Phase I du PDRN, nommée ZCV Idongo Da Bangoran, a obtenu un rapide succès, tant pour la réduction du braconnage local que pour la génération de retombées économiques dans les villages. Pour cette raison, la seconde phase du PDRN, tenue de 1994 à 2000, allait faire de l'établissement de nouvelles ZCV une priorité, tout en continuant ses efforts de lutte anti-braconnage dans les aires protégées voisines.

En 1996, une seconde ZCV a été rendue opérationnelle sur un territoire voisin à la première: c'est la ZCV Bohou Kpata, qui a également généré des recettes immédiates malgré ses dimensions réduites et son potentiel faunique handicapé. Dans les années suivantes, cinq autres territoires ont été confiés au PDRN en vue de les aménager en ZCV. Toutefois, en raison de la lenteur du processus juridique nécessaire à l'attribution du statut légal de ZCV, ainsi que des délais requis pour la réhabilitation de leur faune, ces territoires n'allaient être mis en exploitation qu'à partir de 1999 ou 2000 (NORCADEV 2000 :37-39, 48-89).

La seconde phase du PDRN a également fourni de nouveaux efforts en matière de développement rural classique. L'appui à l'agriculture, l'apiculture, la pêche et l'élevage a été maintenu, mais sans obtenir plus de succès que précédemment: les rendements demeuraient variables, l'intérêt des villageois incertain, et la commercialisation des produits difficile (NORCADEV 2000:36-50). Par conséquent, à la fin du financement de la seconde phase du PDRN, une réorientation restrictive des objectifs du programme a abandonné le volet de développement rural classique, coûteux et peu porteur, pour se focaliser exclusivement sur l'aménagement et la gestion de ZCV. Ce changement marqua la fin du PDRN en tant que tel, et la naissance du nouveau Programme de Développement des Zones Cynégétiques Villageoises (PDZCV) dont le financement, toujours soutenu par le Fonds Européen de Développement, allait être intégré à un autre programme européen de conservation des ressources naturelles en Afrique Centrale: le programme ECOFAC.

1.3. Présentation du programme ECOFAC

1.3.1. Raison d'être et objectifs

Le programme régional de Conservation et Utilisation Rationnelle des Écosystèmes Forestiers en Afrique Centrale, désigné par le sigle ECOFAC, est une initiative conjointe de l'Union Européenne et des gouvernements de plusieurs États d'Afrique centrale. Financé par le Fonds Européen de Développement et les gouvernements nationaux, il développe ses activités depuis 1992, dans six pays d'Afrique centrale: le Cameroun, la Guinée Équatoriale, le Gabon, le Congo, la République Centrafricaine, et Sao Tome et Principe (AGRECO GEIE pp. 6-7).

Il cherche à y protéger l'équilibre de grands secteurs du massif forestier d'Afrique centrale – un objectif qui allie deux principes fondamentaux complémentaires: la conservation des ressources naturelles et le développement durable pour les populations indigènes. L'approche régionale préconisée par

ECOFAC cherche aussi à favoriser la mise en œuvre de solutions communes aux problèmes similaires rencontrés par les différents pays de la région. Pour atteindre ces objectifs, ECOFAC travaille principalement à remodeler les activités extractives des populations locales pour les rendre économiquement viables et compatibles avec la régénération ininterrompue des ressources naturelles. Figurent donc au cœur de ses activités la recherche scientifique, la communication avec les villageois, ainsi que la mise au point de divers programmes de formation destinés aux populations locales (AGRECO GEIE pp. 9-29).

1.3.2. L'intégration des ZCV à ECOFAC

En République Centrafricaine, l'intervention d'ECOFAC s'est d'abord limitée à la gestion de la forêt de Ngotto, dans le sud-ouest du pays. Couvrant une superficie d'environ 8000 kilomètres carrés, cette forêt dense semi-décidue présentait une grande diversité biologique menacée par un commerce incontrôlé du gibier, ainsi que des espèces d'arbres très prisées par l'industrie forestière. Pour assurer la pérennité de ces ressources, les intervenants d'ECOFAC ont établi un plan d'aménagement forestier, désigné une zone de conservation intégrale, et initié les populations locales à la pratique d'activités extractives à la fois durables et rentables (AGRECO GEIE pp. 40-41) .

Lorsqu'en octobre 2000, le PDZCV a été intégré au programme ECOFAC, la République Centrafricaine est devenue le premier pays à accueillir deux composantes ECOFAC sur son territoire. Néanmoins, hormis l'établissement d'une Cellule Administrative et Financière commune à Bangui, les deux composantes ont conservé une gestion largement indépendante. Bien qu'une similarité d'objectifs et de contraintes justifie son intégration à ECOFAC, le PDZCV s'attaque en effet à une problématique sensiblement différente. Le territoire qu'il cherche à gérer est treize fois plus étendu que celui de la forêt de Ngotto, englobe des écosystèmes plus secs et plus variés, et est beaucoup plus enclavé géographiquement. Par conséquent, bien qu'intégré à ECOFAC, le PDZCV est demeuré une entité largement indépendante, tant dans son fonctionnement sur le terrain que dans la définition de ses objectifs spécifiques.

1.3.3. Réalisations du PDZCV¹⁰

Depuis son lancement en octobre 2000 jusqu'à ce jour, le PDZCV a cherché d'abord et avant tout à consolider le modèle des ZCV établi par le PDRN. Des activités de lutte anti-braconnage et de suivi écologique des populations fauniques ont été maintenues, mais ceci dans l'optique de garantir les conditions qui permettront la survie des ZCV. Quant aux ZCV elles-mêmes, leur nombre a été porté à dix, et leur évolution a été conduite dans le double objectif de sécuriser l'adhésion des populations à ce mode d'exploitation de la faune et de mettre en place les conditions financières et techniques nécessaires pour assurer la pérennité de l'activité après la fin du programme de financement européen – une pérennité jusqu'alors compromise par le manque de cadres locaux compétents, le besoin

¹⁰ Les informations présentées dans cette sous-section proviennent de mes observations sur le terrain ainsi que de mes conversations informelles avec les différents intervenants du PDZCV.

constant d'encadrement des communautés villageoises pour une gestion responsable de leurs recettes, et la méfiance persistante des sociétés de safaris face à ce nouveau mode de gestion des territoires de chasse.

Les mesures adoptées pour répondre à ces objectifs ont été nombreuses. Tout d'abord, l'embauche d'un nouvel assistant technique possédant une expérience comme guide de chasse a facilité la communication entre le PDZCV et les sociétés de chasse présentes sur son territoire. Depuis, on observe une plus grande volonté de collaboration technique et financière de la part de ces sociétés de chasse – autant celles qui exploitent une ZCV que celles qui exploitent les secteurs amodiés voisins.

Deuxièmement, afin d'assurer la pérennité technique des ZCV, le PDZCV a entamé la formation de six jeunes originaires de la région, détenteurs d'un diplôme d'études post-secondaires et susceptibles d'assurer la relève des cadres du programme. À l'approche de la fin de leur formation, ils sont désormais en mesure de conduire la plupart des activités d'aménagement, de gestion comptable et de suivi écologique nécessaires au bon fonctionnement des ZCV. Bien qu'ils travaillent en étroite collaboration avec les employés du programme, leurs salaires sont plutôt pris en charge par les comités de gestion des ZCV auxquelles ils sont affectés, ce qui permet d'envisager la continuation de leurs fonctions même dans l'après-projet.

Finalement, le développement d'outils techniques visant à favoriser une meilleure connaissance du territoire, tels que l'utilisation du CyberTracker pour le suivi des populations fauniques et d'un système d'information géographique pour développer la cartographie, permet aussi d'acquérir des connaissances qui favoriseront une bonne gestion de la zone après le retrait du programme.

1.4. Portrait de la situation actuelle du PDZCV¹¹

1.4.1. Description comparative des dix ZCV

Au moment de notre étude, pour la saison de chasse 2002-2003, les ZCV de la région nord sont au nombre de dix et recouvrent une superficie totale de 40 873 kilomètres carrés (BOULET 2002¹²). Elles englobent trente-neuf communautés villageoises, et sont exploitées par huit sociétés de chasse différentes. L'expérience acquise varie énormément d'une ZCV à une autre, en raison notamment de la diversité géographique, faunique et culturelle de la région. Les prochains paragraphes exposent quelques-unes des caractéristiques qui distinguent les ZCV les unes des autres ; une description plus détaillée de chacune des dix ZCV est présentée en Annexe III.

La première caractéristique qui marque une différence entre les ZCV est leur nombre d'années d'expérience. Trois ZCV peuvent être considérées comme « anciennes » : Idongo Da Bangoran (la toute première créée en 1992), Bohou Kpata (la seconde en 1996), et Manovo Zamza qui, bien que créée seulement qu'en 1999, bénéficie de l'expérience de Bohou Kpata puisqu'elle affère aux mêmes villages. Ces

¹¹ Sauf indication contraire, les informations présentées dans cette sous-section proviennent de mes observations sur le terrain ainsi que de mes conversations informelles avec les différents intervenants du PDZCV.

¹² Les pages de cet ouvrage ne sont pas numérotées.

trois ZCV disposent donc d'une expérience de gestion plus étendue que les autres, et illustrent plus clairement les tendances évolutives des retombées du tourisme cynégétique. Quant aux sept « nouvelles » ZCV, elles ont toutes été créées en 1999 ou 2000. Leur autonomie de gestion reste parfois déficiente, leurs recettes moindres et leur organisation sub-optimale.

Le potentiel faunique est un autre attribut qui permet de séparer les ZCV en deux catégories. En effet, certaines zones recèlent une faune relativement abondante qui leur vaut l'attribution de quotas d'abattage satisfaisants. D'autres, au contraire, disposent de ressources fauniques qui ont été plus fortement handicapées par le braconnage. Afin de permettre la reconstitution de ces ressources fauniques sous la protection des équipes de lutte anti-braconnage, des quotas d'abattage moins élevés leur sont octroyés.

Les quotas d'abattage attribués aux ZCV conditionnent largement l'attitude des sociétés de chasse qui les exploitent. En effet, les ZCV qui bénéficient de quotas relativement élevés sont généralement exploitées dans une perspective de rentabilité immédiate : les sociétés de chasse cherchent à accueillir chaque année un nombre de clients suffisant pour réaliser des profits. Par contre, dans les ZCV qui ont des quotas plus modestes, les exploitants cynégétiques considèrent plutôt leur zone comme un investissement à long terme. Ils acceptent donc d'encaisser des pertes financières pendant quelques années, le temps de permettre à la faune de se reconstituer suffisamment pour permettre l'attribution de quotas d'abattage plus généreux.

Ainsi, certaines ZCV bénéficient pour le moment de recettes annuelles beaucoup plus élevées que d'autres. Toutefois, outre la magnitude des recettes de chaque ZCV, il importe aussi de savoir combien de communautés villageoises se les partagent. Dans quelques ZCV, les villages sont peu nombreux, donc chacun d'entre eux reçoit une grande part du total. Toutefois, d'autres ZCV regroupent une multitude de communautés villageoises, donc leurs recettes sont plus dispersées. Finalement, il reste encore deux ZCV pour lesquelles les villages bénéficiaires n'ont pas encore été répertoriés ; leurs recettes sont alors gardées en banque (BOULET 2002).

Finalement, l'attitude des villageois face aux activités du PDZCV varie aussi d'une zone à une autre. En général, les habitants des ZCV les plus anciennes sont ceux qui adhèrent le mieux aux objectifs de conservation et qui collaborent le plus activement avec les employés du programme. Leurs villages portent les traces des retombées des ZCV (écoles, dispensaires, groupements d'élevage, etc.). À la vue de cet exemple, les populations des ZCV les plus récentes entretiennent de grandes attentes face au programme. Toutefois, leur compréhension de ses objectifs, ses possibilités, ses conditions et ses limites reste souvent imparfaite. Seules les populations de la Vakaga (ZCV BAOV et Délembé Sergobo) se démarquent sur ce point. Elles semblent en effet avoir compris mieux que les autres comment favoriser l'évolution favorable de leur zone ; leur implication aux côtés du PDZCV pour des actions de lutte anti-braconnage en témoigne (NORCADEV 2000:34).

Bref, de nombreuses différences distinguent les ZCV les unes des autres. Une description de chaque ZCV en termes des attributs discutés ci-haut est présentée dans le Tableau 1.

I – DESCRIPTION DE LA PROBLÉMATIQUE

| ZCV | Année de création | Ressources faunique | Objectif de rentabilité | Villages bénéficiaires | Attitude des villageois |
|--------------------------|-------------------|---------------------|---------------------------|------------------------|-------------------------|
| Idongo Da Bangoran | 1992 | Abondantes | Immédiate | 3 | Collaboration active |
| Bohou Kpata | 1996 | Abondantes | Immédiate | 2 | Collaboration active |
| Manovo Zamza | 1999 | Abondantes | Immédiate | | |
| Boungou Ouadda | 1999 | Limitées | Non exploitée cette année | À déterminer | |
| Secteur 28 bis | 1999 | Abondantes | Future | À déterminer | |
| Bahr Aouk Ouandja Vakaga | 1999 | Limitées | Future | 7 | Collaboration active |
| Délembé Sergobo | 1999 | Limitées | Future | 5 | Collaboration active |
| Bamingui Bangoran | 2000 | Abondantes | Immédiate | 5 | Compréhension limitée |
| Koukourou Bamingui | 2000 | Limitées | Future | 6 | Compréhension limitée |
| Miangoulou | 2000 | Limitées | Immédiate | 11 | Compréhension limitée |

TABLEAU 1 : Principales caractéristiques des dix ZCV en 2002-2003.

1.4.2. Le fonctionnement des ZCV en pratique

Afin d'assurer le développement harmonieux de leurs activités malgré les différences de leurs parcours et leurs besoins respectifs, les dix ZCV sont encadrées par une même structure de gestionnaires, conservateurs et agents de lutte anti-braconnage établis dans quatre bases (Sangba, Bamingui, Manovo et Gordil), ainsi que par une Cellule Administrative et Financière située à Bangui. En théorie, cette structure d'encadrement se veut un appui provisoire au fonctionnement des ZCV, appelées à devenir de plus en plus autonomes en vue d'un éventuel arrêt du programme de financement européen. Dans la pratique, toutefois, on constate que l'apport du PDZCV demeure essentiel au fonctionnement des ZCV.

Par exemple, vu l'absence d'infrastructures bancaires dans la région nord, toutes les transactions bancaires des comités de gestion des ZCV sont effectuées et comptabilisées par les employés de la Cellule Administrative et Financière ECOFAC à Bangui. À la fin de chaque saison de chasse, les recettes de l'année sont déposées sur un compte au nom de la ZCV, et tout au long de l'année des retraits peuvent y être faits à la demande du comité de gestion, à qui l'argent comptant est ensuite acheminé. Les livres de caisse sont remplis par des employés banguissois, puis vérifiés par le cadre du PDZCV responsable de l'aménagement des zones ; les membres du comité de gestion ne sont jamais appelés à y contribuer. Ce mode de fonctionnement laisse aux employés de Bangui la possibilité de guider les comités de gestion vers une utilisation rationnelle de leurs fonds, mais présente le désavantage de ne pas laisser à ces comités l'indépendance totale dans la gestion de leurs fonds, et de ne pas leur apprendre le sens de la responsabilité financière.

Il en va de même pour l'engagement des comités de gestion dans l'aménagement et l'entretien des infrastructures sur le territoire des ZCV. Tous les contrats de travail ou d'achat de matériel relativement aux travaux d'aménagement et d'entretien d'infrastructures sont, en théorie, la responsabilité du comité de gestion

de chaque ZCV. Toutefois, en pratique, ce ne sont pas les membres du comité de gestion qui s'occupent d'attribuer des contrats aux travailleurs, d'acheter le matériel et de prévoir l'argent nécessaire à payer les salaires : c'est un cadre du PDZCV qui s'en charge, et qui puise les sommes nécessaires dans les recettes du comité de gestion. Ainsi, même si en théorie les comités de gestion constituent un agent actif dans l'aménagement et l'entretien des ZCV, en pratique ce sont encore les cadres du projet – plus éduqués et mieux formés – qui font le travail en leur nom.

Les six jeunes de la région recrutés et formés par le PDZCV pour assurer la relève dans l'après-projet seront, à la fin de leur formation, en mesure d'accomplir la plupart des tâches qui incombent maintenant aux cadres du programme. Puisque leurs salaires sont déjà pris en charge par les comités de gestion des ZCV auxquelles ils sont affectés, on peut considérer avec optimisme la pérennité de leurs fonctions. Lorsqu'on envisage l'autonomie future des ZCV, il convient donc d'envisager plutôt une autonomie dirigée par ces jeunes superviseurs, plutôt qu'une autonomie complète où chaque comité de gestion aurait appris à remplir lui-même les fonctions administratives qui lui incombent.

Finalement, la lutte anti-braconnage, également appelée à être prise en charge par les ZCV via la formation d'un corps de garde-chasse villageois payés par les comités de gestion, demeure aussi presque entièrement sous le contrôle du PDZCV. Malheureusement, ici, les perspectives d'une éventuelle autonomie semblent difficiles. D'une part, d'un point de vue légal, les garde-chasse villageois n'ont pas encore obtenu le statut qui leur permettrait de porter des armes et de mener des arrestations. Ils doivent donc obligatoirement travailler en équipe avec les surveillants-pisteurs du PDZCV, qui bénéficient du statut légal requis. D'autre part, la plupart du matériel utilisé pour la lutte anti-braconnage (notamment les véhicules) est financé par le programme – une dépense non négligeable qui ne pourrait pas être absorbée entièrement par le petit budget des comités de gestion. Finalement, coordonner le travail des différentes équipes de lutte anti-braconnage et garantir une réaction rapide à des situations d'urgence requiert des capacités techniques et militaires pour lesquelles les garde-chasse villageois n'ont pas reçu la formation. Les rencontres avec les braconniers tchadiens et soudanais, équipés d'armes de guerre et ouverts au combat, demandent aussi une détermination et un sang-froid qui ne peuvent appartenir qu'à des professionnels (GODJI NGOUVENDA 1999 :5).

Bref, dans leur état actuel, les ZCV représentent un système innovateur de conservation et valorisation des ressources fauniques, et semblent avoir obtenu un certain succès. Toutefois, tel que l'ont démontré les paragraphes ci-dessus, de nombreuses contraintes empêchent encore leur fonctionnement autonome, et l'apport institutionnel, technique et financier du PDZCV semble encore essentiel pour plusieurs années.

Afin d'évaluer les impacts économiques, sociaux et environnementaux des dix ZCV du nord centrafricain, j'avais initialement résolu de faire appel à l'analyse coûts-avantages – une méthodologie issue des sciences économiques mais utilisée de plus en plus pour l'évaluation de projets à caractère environnemental. Toutefois, divers obstacles rencontrés sur le terrain m'ont convaincue de la nécessité de simplifier cette méthodologie pour mieux l'adapter aux contraintes de cette étude. Les prochains paragraphes exposent donc la méthodologie classique de l'analyse coûts-avantages, les contraintes qui auraient empêché son application rigoureuse, et la méthodologie simplifiée que j'ai jugée plus pertinente.

2.1. La méthodologie classique de l'analyse coûts-avantages

Définie simplement, l'analyse coûts-avantages est une méthode qui permet de juger de la recevabilité d'un projet en mesurant ses impacts économiques, environnementaux et sociaux, et en les exprimant, pour fins de comparaison, en des termes communs : des termes monétaires. Dans sa version classique, la méthodologie veut que cette évaluation monétaire des impacts du projet soit faite pour chaque année de sa durée de vie, de la première jusqu'à la dernière. Si l'évaluation se fait *ex ante*, les impacts futurs doivent être anticipés selon le meilleur jugement de l'analyste. Ensuite, la valeur que l'on accorde aujourd'hui aux coûts et avantages futurs doit être calculée via un processus mathématique appelé actualisation : il s'agit de réduire de façon exponentielle la valeur des impacts futurs, comme on augmente de façon exponentielle la valeur d'une somme dans le calcul des intérêts composés. Finalement, la valeur actualisée des coûts est déduite de celle des avantages. Le résultat final de l'analyse prend donc la forme d'une valeur monétaire unique correspondant aux avantages nets du projet sur toute sa durée de vie (BOARDMAN *et. al.* 2001:1-20).

Cette méthodologie peut être utilisée alternativement pour juger un projet *ex nihilis*, ou pour comparer plusieurs projets les uns aux autres. Dans le premier cas, le projet est jugé recevable si la valeur actuelle de ses avantages nets est positive ; dans le second, le projet qui génère les avantages actuels nets les plus élevés est jugé préférable aux autres. Ainsi, on utilise généralement l'analyse coûts-avantages pour l'évaluation de projets publics, dont l'impact sur le bien-être global de la société (incluant les aspects économiques, environnementaux et sociaux) importe plus que dans le cas de projets d'investissement privés à but purement lucratif.

2.2. L'analyse coûts-avantages des ZCV : mission impossible

Peu importe le projet que l'on cherche à évaluer, l'analyse coûts-avantages est une méthodologie qui requiert la collecte d'un grand nombre de données. Les impacts du projet doivent d'abord être identifiés, puis quantifiés physiquement, puis évalués en termes monétaires – une évaluation qui à elle seule nécessite généralement un grand nombre de données. Enfin, dans une analyse *ex post*, cet exercice doit ensuite être répété pour chaque année qui s'est écoulée depuis le début du projet ; dans une analyse *ex ante*, il doit être anticipé pour chaque année de sa vie future.

Pour réaliser une analyse coûts-avantages complète des ZCV du nord centrafricain – une analyse *ex post* couvrant la période de 1992 à 2002 –, il m'aurait donc fallu évaluer pour chacune des dix années l'importance physique de tous leurs impacts, avant d'en estimer la valeur monétaire. Or, dès le début de mon séjour sur le terrain, il m'a été forcé de constater qu'une grande partie des données requises ne pouvaient pas être recueillies. Certaines n'ont jamais été mesurées, d'autres n'ont pas été consignées, et d'autres encore ont été détruites au cours des différentes crises politiques qui ont secoué le pays depuis 1992. La plupart des données antérieures à l'an 2000 ont été difficiles à acquérir, tandis que pour les années antérieures à 1996 la tâche s'est avérée impossible. Quant aux données récentes, elles étaient généralement faciles à recueillir, mais manquaient bien souvent de précision : on ne pouvait me fournir que des approximations. Par conséquent, la conduite d'une analyse coûts-avantages complète, basée sur l'évaluation de chaque impact des ZCV pour chaque année depuis 1992, m'a semblé une entreprise illusoire. Le manque de données relatives aux premières années du programme, ainsi que le caractère approximatif des données recueillies, m'auraient en effet empêchée de présenter avec cette méthodologie une analyse rigoureuse.

Une méthodologie inspirée de l'analyse coûts-avantages, mais adaptée aux contraintes du présent problème, a donc été utilisée. En dépit de leurs limites, les données recueillies m'ont semblé suffisantes pour évaluer de façon satisfaisante les impacts *moyens* des ZCV au cours des trois ou quatre dernière années ; certaines tendances dans l'évolution de ces impacts depuis le début du programme ont aussi pu être dégagées. Par conséquent, mon analyse consistera à dresser le portrait des impacts des ZCV dans une année moyenne, et à évaluer ces impacts en termes monétaires au moyen des méthodes utilisées par l'analyse coûts-avantages. Ainsi, il sera possible de calculer la valeur des avantages nets apportés par les ZCV dans une année moyenne – un résultat moins complet que la valeur actuelle nette du programme tout entier, mais qui répond néanmoins de façon satisfaisante aux objectifs de cette étude.

Évidemment, il serait envisageable d'estimer la valeur actuelle nette du programme tout entier en extrapolant les données d'une année moyenne aux années réelles. Par exemple, la valeur des avantages nets du programme dans une année moyenne pourrait être imputée aux différentes ZCV selon un barème pré-établi, et les avantages nets pour chaque année réelle pourraient ensuite être obtenus en additionnant les avantages imputés à toutes les ZCV qui étaient en opération cette année-là. Toutefois, la validité de cet exercice mathématique présuppose une constance dans les impacts de chaque ZCV d'une année à l'autre. Pour cette raison, il m'a semblé plus approprié de le remplacer par l'observation qualitative de tendances dans l'évolution des impacts des ZCV depuis 1992, afin de mieux rendre compte de l'irrégularité des développements vécus sur le terrain.

2.3. Les principes de l'analyse coûts-avantages simplifiée

2.3.1. Prémisses de travail

Afin d'évaluer les impacts financiers, environnementaux et sociaux des ZCV dans une année moyenne, j'ai respecté le principe de l'analyse coûts-avantages qui veut que l'on définisse d'abord la situation de référence que ces impacts viennent

modifier (BOARDMAN *et.al.* 2001:7). On cherche en effet à comparer la situation actuelle de la région nord « avec ZCV » à ce qu'aurait été la situation « sans ZCV ». Puisque la situation « sans ZCV » ne peut pas être observée sur le terrain, elle doit être définie par un ensemble de prémisses, choisies selon des critères de pertinence et de plausibilité :

- PRÉMISSE 1 : Si le PDRN/PDZCV n'était pas intervenu, la majorité des populations fauniques de la région nord seraient à ce jour éteintes. José Tello, ancien directeur technique du PDRN, rapporte en effet que « plus personne ne conteste que l'intervention du programme PDRN a permis de sauver cette grande faune d'une destruction certaine tant le braconnage commercial était important à la fin des années 80 » (TELLO 2000:1).
- PRÉMISSE 2 : Seules les zones déjà amodiées pour la chasse sportive constitueraient peut-être un dernier havre pour la faune, puisque la présence des guides de chasse et l'organisation de patrouilles privées sont partiellement dissuasives pour les braconniers. Toutefois, même sur ces concessions surveillées, des diminutions drastiques des populations fauniques auraient été observées, et les sociétés de chasse travailleraient à la marge de la rentabilité.
- PRÉMISSE 3 : Les revenus du braconnage se seraient maintenus pendant quelques années, puis auraient chuté progressivement avec la raréfaction des animaux ; ils seraient maintenant négligeables. Il en va de même pour la consommation de viande par les populations locales, ainsi que pour l'importance sociale de la chasse aux sein de ces communautés.
- PRÉMISSE 4 : La disparition de la grande faune aurait entraîné de profondes modifications à la structure des écosystèmes de la région – des modifications qui auraient réduit la valeur des services environnementaux accomplis par ces écosystèmes. En effet, les fonctions écologiques particulières aux grands mammifères sont encore mal connues, mais il est reconnu que la biodiversité dans un écosystème influence sa capacité d'absorber la pollution, maintenir la fertilité des sols et purifier l'eau (CHARDONNET *et. al.* 2002:35). Ainsi, une réduction de la biodiversité par la disparition de la grande faune aurait réduit la valeur de ces services.

Telle est donc la situation « sans ZCV » en référence à laquelle les impacts des ZCV ont été mesurés.

2.3.2. Définition des limites de l'analyse

Après avoir défini cette situation de référence, il importe maintenant de déterminer les limites de l'analyse qui sera conduite. Évaluera-t-on les impacts du PDRN/PDZCV tout entier, ou seulement ceux qui découlent directement des ZCV en tant que mode de gestion de la chasse sportive ? Considérera-t-on seulement les intérêts des populations locales, ou ceux de tous les intervenants impliqués dans la région ?

L'objectif de cette étude étant d'évaluer la pertinence des ZCV en tant qu'outil de conservation et de développement dans le nord centrafricain, il aurait pu sembler souhaitable de n'inclure dans mon analyse que les impacts découlant directement de ces ZCV, à l'exclusion des autres volets d'action du PDRN/PDZCV. Toutefois, différentes considérations m'ont incitée au choix contraire. Tout d'abord, les activités de lutte anti-braconnage et de suivi écologique menées par le PDRN/PDZCV m'ont semblé essentielles au bon fonctionnement des ZCV. En effet, la lutte anti-braconnage contribue au rétablissement des populations fauniques, tandis que le suivi écologique de ces populations permet d'établir chaque année des quotas d'abattage appropriés. En ce sens, les activités du PDRN/PDZCV se présentent maintenant comme un tout indissociable¹³. De même, sur le terrain, leurs effets s'amalgament et s'additionnent. Il aurait donc été hasardeux de tenter d'attribuer à un volet d'action particulier la responsabilité de chaque impact observé. Par conséquent, ce sont les impacts de tout le PDRN/PDZCV qui seront considérés dans mon analyse ; ceux qui, clairement, découlent plus particulièrement du volet ZCV pourront ensuite être distingués des autres, à titre indicatif.

Il importe maintenant d'identifier aussi les intervenants dont les intérêts seront pris en considération. Puisque le PDRN/PDZCV cherche à valoriser la faune au bénéfice des populations locales, mon analyse aurait pu se limiter à n'inclure que les impacts qui affectent ces populations. Toutefois, la participation de plusieurs autres intervenants étant essentielle au fonctionnement du programme, j'ai adopté une perspective plus large. Ainsi, seront considérés les impacts du PDZCV qui importent :

- Aux populations locales de la région nord ;
- Aux sociétés de chasse impliquées dans l'exploitation des ZCV ;
- À l'État centrafricain, représenté par les administrations communales et la Caisse d'Affectation Spéciale au Développement Touristique et Forestier ;
- Aux bailleurs de fonds européen et centrafricain.

2.3.3. Définition de la valeur économique totale

Pour évaluer les impacts du PDRN/PDZCV pour tous ces intervenants, j'ai respecté le principe de l'analyse coûts-avantages qui veut que l'on procède en mesurant la valeur des ressources affectées par ces impacts (BOARDMAN *et. al.* 2001:11-13). Dans le cas présent, la ressource principale sur laquelle agit le programme est incontestablement la grande faune du nord centrafricain. En effet, toutes les retombées générées découlent directement ou indirectement de la conservation de la faune et sa valorisation par la chasse sportive. Évaluer les impacts du PDRN/PDZCV en revient donc à déterminer la valeur des ressources fauniques qu'il préserve et valorise, et la comparer aux coûts du programme. Toutefois, il ne faut pas assimiler la valeur des ressources fauniques à leur prix sur le marché : on en recherche la valeur économique totale, qui selon l'analyse coûts-avantages comprend plusieurs composantes (OCDE 1995:28).

¹³ Seules les activités de développement rural jadis menées par le PDRN pourraient être mises à part, puisqu'elles n'ont contribué en rien au fonctionnement des ZCV. Toutefois, leur inclusion n'est pas susceptible d'affecter grandement les résultats obtenus, puisque je n'ai pu recueillir que très peu de données pour la période pendant laquelle elles ont été conduites.

La première composante de la valeur économique totale d'une ressource est la valeur d'usage direct, qui mesure les bénéfices marchands découlant de l'utilisation de la ressource aujourd'hui. Cette utilisation peut se faire à des fins tantôt productives, tantôt consomptives. Dans le premier cas, l'utilisation commerciale de la ressource résulte en l'attribution d'un prix de vente facilement observable sur le marché. Toutefois, lorsqu'une ressource est utilisée pour la consommation propre de l'exploitant, aucune transaction commerciale n'a lieu pour matérialiser dans un prix de vente la valeur d'usage direct. Il en revient donc à l'économiste de trouver une façon d'estimer cette valeur via un prix de compte (BANN 1997a¹⁴).

À cette valeur d'usage direct doit ensuite s'ajouter la valeur d'usage indirect, qui émane des fonctions environnementales et sociales remplies par une ressource si elle est préservée. L'estimation de cette valeur requiert donc avant tout une bonne connaissance du rôle de la ressource dans l'écosystème et la société qui l'entourent, ainsi que l'utilisation de méthodes permettant d'attribuer une valeur monétaire à ce rôle (BANN 1997a).

Les deux types de valeur d'usage – direct et indirect – sont ceux qui sont les plus fréquemment mesurés dans les analyses coûts-avantages, en raison de la relative simplicité des méthodes d'évaluation requises. Toutefois, d'autres types de valeur non liées à l'usage sont parfois également considérés : la valeur d'option, qui mesure l'avantage de préserver une ressource en vue d'une éventuelle utilisation future ; la valeur d'existence, qui découle du plaisir moral de connaître l'existence d'une ressource ; et la valeur patrimoniale, qui provient d'un désir de transmettre une ressource aux générations futures. Plusieurs études démontrent que les valeurs d'option, d'existence et de patrimoine constituent souvent une part non négligeable de la valeur économique totale (BANN 1997a). Toutefois, en raison de contraintes de temps et d'argent, et parce qu'elles requièrent l'utilisation de méthodes de mesure complexes, elles demeurent souvent exclues des analyses coûts-avantages.

Ainsi, comme toute ressource, la faune centrafricaine est dotée d'une valeur d'usage direct, d'une valeur d'usage indirect et de valeurs non liées à l'usage. Le Tableau 2 indique les origines potentielles de ces valeurs, ainsi que leurs manifestations concrètes sur le terrain, le cas échéant.

¹⁴ Les pages de cet ouvrage ne sont pas numérotées.

| Type de valeur | Origine | Manifestations |
|-----------------------------|-----------------------|---|
| Valeur d'usage direct | Tourisme cynégétique | Génération de profits pour les sociétés de chasse |
| | | Génération de recettes pour l'État centrafricain |
| | | Génération de recettes pour les communautés villageoises |
| | | Aménagement d'infrastructures d'éducation et de santé via les recettes des communautés villageoises |
| | | Provision de crédit pour des projets de développement rural via les recettes des communautés villageoises |
| | | Création d'emplois salariés |
| | | Génération d'une demande pour des produits de fabrication locale |
| | Braconnage | Génération de recettes pour les braconniers |
| | | Provision de protéines pour les populations locales |
| | Tourisme de vision | Aucune pour le moment |
| Valeur d'usage indirect | Fonctions écologiques | Maintien de la structure des écosystèmes |
| | Fonctions sociales | Rôles sociaux de la chasse |
| Valeurs non liées à l'usage | Valeur d'existence | Aucune manifestation concrète |
| | Valeur patrimoniale | Aucune manifestation concrète |

TABLEAU 2 : Composantes de la valeur économique totale de la faune du nord centrafricain

Selon les prémisses adoptées pour ce travail, la grande faune du nord centrafricain aurait été éteinte à ce jour si le PDRN/PDZCV n'était pas intervenu. Par conséquent, la valeur économique totale de cette faune aujourd'hui peut être attribuée au programme. Ainsi, ses différentes composantes seront tour à tour évaluées, et s'inscriront parmi les impacts positifs, ou avantages, du PDZCV. Ces avantages devront ensuite être comparés aux coûts, afin de déterminer la valeur des avantages nets du programme dans une année moyenne.

2.3.4. Méthodes d'évaluation de la valeur économique totale

Afin de mesurer les différentes composantes de la valeur économique totale de la faune centrafricaine, l'analyse coûts-avantages propose différentes méthodes d'évaluation. Certaines sont mieux adaptées à l'évaluation de certains types de valeurs, mais il n'existe pas de règle de choix absolue. Il en revient donc à l'analyste de choisir parmi les différentes méthodes d'évaluation celle qui correspond le mieux à chaque manifestation de chaque composante de la valeur économique totale de la faune.

Les plus simples des méthodes d'évaluation monétaire sont incontestablement les *méthodes des marchés conventionnels*, qui déterminent la valeur d'une ressource en observant les marchés qui y sont directement reliés (VAN PELT 1993:122). Cela peut se faire de deux façons. Tout d'abord, on peut considérer la ressource comme un intrant à la production des biens vendus sur le marché, puis déterminer au moyen d'une fonction de production le pourcentage du prix de vente attribuable à la ressource. Alternativement, on peut déterminer au moyen d'une fonction dose-réponse les dommages physiques qui résultent d'une dégradation de la ressource, puis en évaluer la valeur monétaire selon les coûts de réparation de ces dommages. Dans les deux cas, l'évaluation de la ressource utilise un prix marchand facile à observer, mais qui doit être interprété avec précaution : si le marché ne fonctionne pas parfaitement, le prix de vente n'est peut-être pas un bon indicateur de la valeur

économique de la ressource. Ces méthodes ont aussi l'inconvénient de requérir la collecte de nombreuses données ainsi que l'utilisation de relations mathématiques (la fonction de production et la fonction dose-réponse) qui ne sont pas toujours connues ou ne sont obtenues que moyennant d'importantes simplifications et approximations. Néanmoins, les méthodes des marchés conventionnels comptent parmi les méthodes les plus utilisées (HECQ 2003 : 6-10, 20-21).

Un second groupe de méthodes d'évaluation monétaire, appelées *méthodes des marchés implicites* ou *préférences révélées*, estime la valeur d'une ressource en observant le comportement des consommateurs sur des marchés qui n'y sont reliés qu'indirectement : le marché immobilier, le marché du travail, le marché du tourisme, etc. (OCDE 1995:120-145). Ces méthodes sont nombreuses, mais nous n'en citerons que trois. La première, dite *méthode des prix hédoniques*, établit la valeur d'une ressource en observant sur le marché immobilier la différence de prix entre deux maisons équivalentes, l'une située dans une région qui jouit de la ressource, et l'autre située dans une région qui n'en jouit pas (HECQ 2003 : 15-18). Alternativement, on peut utiliser des *salaires hédoniques* pour évaluer une ressource : il s'agit d'observer la différence entre le salaire versé à un ouvrier qui bénéficie de la ressource sur ses lieux de travail, et le salaire versé à un ouvrier qui n'en bénéficie pas. Finalement, la méthode dite du *coût du trajet* détermine la valeur d'une ressource selon le prix que les consommateurs sont prêts à payer pour se déplacer temporairement d'une zone qui ne bénéficie pas de la ressource vers une zone qui en bénéficie (HECQ 2003 : 18-20). Ces trois méthodes ont l'avantage de tenir compte dans leur évaluation des rôles non-marchands de la ressource évaluée. Toutefois, dans le contexte centrafricain, elles s'avéreront fort peu utiles, car les marchés sur lesquels elles se basent n'y sont pas suffisamment développés. Le marché immobilier, par exemple, est presque inexistant, les villageois construisant généralement de leurs mains leurs propres demeures.

Lorsque la valeur d'une ressource ne peut pas être observée sur un marché réel, il est possible d'utiliser la *méthode des marchés hypothétiques*, aussi appelée *évaluation contingente*. Il s'agit d'interroger directement les citoyens afin de connaître le montant qu'ils consentiraient à payer pour éviter la détérioration de la ressource. Cette méthode a l'avantage de pouvoir s'appliquer à tous les types de valeurs, incluant les valeurs non liées à l'usage. Cependant, elle est vulnérable à de nombreux biais, reliés notamment à l'échantillonnage des répondants, la formulation des questions et la quantité d'information dont disposent les répondants à propos de la ressource étudiée (HECQ 2003 : 11-15). Elle constitue de surcroît un exercice complexe et coûteux, et requiert des citoyens interrogés une bonne capacité de raisonnement abstrait (OCDE 1995:94-108).

Finalement, lorsque l'évaluation propre de la ressource étudiée s'avère impossible, il est possible d'utiliser une méthode de *transfert des estimations*, qui consiste à appliquer à un projet les données et les valeurs recueillies pour un autre. Ce transfert d'information exige toutefois une forte ressemblance entre les deux projets, ainsi qu'un haut niveau de qualité des résultats obtenus la première fois (OCDE 1995:61).

Certains auteurs recommandent de n'utiliser que la méthode des marchés conventionnels ou la méthode des marchés implicites pour mesurer la valeur d'usage direct. Ils affirment aussi que la valeur d'usage indirect devrait être mesurée par la

II – DESCRIPTION DE LA MÉTHODOLOGIE

méthode des marchés implicites, alors que tous les autres types de valeur devraient être mesurés par une évaluation contingente (LAVRIJSEN et D’HAESE p. 50). Néanmoins, cette règle de choix ne fait pas l’unanimité au sein des théoriciens, la plupart étant d’avis que chaque analyste doit choisir une méthode de mesure adaptée aux particularités du problème étudié.

Le Tableau 3 présente les méthodes que j’ai choisies pour évaluer les différentes composantes de la valeur de la faune centrafricaine ; les cellules ombragées indiquent les composantes pour lesquelles le manque de données ou de moyens logistiques m’a limitée à une évaluation qualitative seulement.

| Type de valeur | Origine | Manifestations | Méthode d'évaluation |
|-----------------------------|-----------------------|---|---------------------------|
| Valeur d'usage direct | Tourisme cynégétique | Génération de profits pour les sociétés de chasse | Marchés conventionnels |
| | | Génération de recettes pour l'État centrafricain | Marchés conventionnels |
| | | Génération de recettes pour les communautés villageoises | Marchés conventionnels |
| | | Aménagement d'infrastructures d'éducation et de santé via les recettes des communautés villageoises | |
| | | Provision de crédit pour des projets de développement rural via les recettes des communautés villageoises | Marchés conventionnels |
| | | Création d'emplois salariés | Marchés conventionnels |
| | Braconnage | Génération de recettes pour les braconniers | Marchés conventionnels |
| | | Provision de protéines pour les populations locales | |
| | Tourisme de vision | Aucune pour le moment | |
| Valeur d'usage indirect | Fonctions écologiques | Maintien de la structure des écosystèmes | Transfert des estimations |
| | Fonctions sociales | Rôles sociaux de la chasse | |
| Valeurs non liées à l'usage | Valeur d'existence | Aucune manifestations concrète | |
| | Valeur patrimoniale | Aucune manifestation concrète | |

TABLEAU 3 : Méthodes utilisées pour évaluer les différentes composantes de la valeur économique totale de la faune du nord centrafricain

2.4. Limites de la méthodologie de l'analyse coûts-avantages

Avec le calcul de la valeur actuelle nette, la méthodologie classique de l'analyse coûts-avantages permet de représenter par une seule donnée l'impact d'un projet sur les ressources qu'il affecte. De la même façon, la méthodologie simplifiée que j'ai adoptée permettra de représenter par une seule donnée les avantages nets des ZCV dans une année moyenne. Ainsi, avec une seule donnée entre les mains, le décideur se verra offrir un critère unique pour juger de la pertinence des ZCV. Cette

règle de décision simple constitue certainement l'avantage principal de l'analyse coûts-avantages face aux méthodologies alternatives, qui évaluent quantitativement la réponse d'un projet à différents objectifs, mais requièrent du décideur un jugement de valeur quant à l'importance relative de ces différents objectifs. C'est donc dans le but d'obtenir un résultat simple, que j'ai privilégié la méthodologie de l'analyse coûts-avantages – simplifiée – pour cette étude. Elle souffre néanmoins de quelques limitations qui appellent à la prudence lors de l'interprétation de ses résultats.

Tout d'abord, l'évaluation des coûts et avantages d'un projet requiert de l'analyste qu'il identifie toutes les ressources affectées par le projet, tous les types de valeur qui découlent de chaque ressource, et l'importance de l'impact du projet sur chaque type de valeur. En pratique, ces tâches peuvent s'avérer fort difficiles à accomplir. Des contraintes financières et logistiques, ainsi que le manque de données disponibles, obligent souvent le recours à des simplifications, approximations et omissions qui handicapent la rigueur des résultats obtenus (BANN 1997a). C'est pour limiter ce handicap que j'ai substitué à ma quête de données précises l'estimation de valeurs annuelles moyennes. Il n'en demeure pas moins que ces valeurs annuelles moyennes sont souvent basées sur des approximations ; leur justesse est donc conditionnelle au jugement ou à la mémoire de mes différents interlocuteurs.

Deuxièmement, dans la plupart des analyses coûts-avantages, diverses contraintes empêchent l'analyste de s'attarder à tous les impacts du projet évalué : certains doivent être ignorés ou évalués qualitativement seulement. Ainsi, des considérations logistiques m'ont limitée à une évaluation qualitative sommaire pour certaines composantes de la valeur de la faune. Or, ce traitement inégal des différents impacts requiert de l'analyste un effort de jugement quant au choix de ceux qui seront quantifiés versus ceux qui ne le seront pas. Il n'est donc pas impossible que parmi les composantes exclues, certaines aient une valeur d'une magnitude insoupçonnée. Cela mènerait donc à un résultat final qui sous-estime les impacts du projet.

Finalement, la mesure en termes monétaires de valeurs pour lesquelles il n'existe pas de prix de marché comporte inévitablement des marges d'imprécision. Quant aux valeurs mesurées au moyen d'un prix de marché, elles sont presque systématiquement sous-évaluées, puisque le prix de marché reflète la demande solvable plutôt que les besoins absolus des consommateurs. Plusieurs études démontrent que la mesure d'un même élément de valeur au moyen de différentes méthodes conduit souvent à des résultats différents – ce qui confirme l'imprécision inévitable de l'évaluation monétaire (ECOPAS/W 2002 : Annexe 6, p. 3).

Bref, la méthodologie de l'analyse coûts-avantages adoptée pour cette étude souffre de nombreuses limitations, notamment en ce qui concerne la précision des résultats obtenus. Par conséquent, même si ces résultats seront synthétisés en une valeur unique, ils devront être interprétés avec soin, en gardant bien en tête qu'unicité n'est pas synonyme d'exactitude.

Afin d'assurer le bon déroulement de cette étude, le travail a été divisé en deux phases distinctes : une phase préparatoire et une enquête sur le terrain en République Centrafricaine. Les prochains paragraphes décrivent le travail accompli au cours de ces deux phases.

3.1. Phase de préparation

La phase préparatoire, tenue à Bruxelles de février à mars 2003, visait un double objectif : me familiariser avec la problématique des ZCV, et développer les outils de travail nécessaires à l'enquête sur le terrain. Pour ce faire, j'ai d'abord effectué une recherche documentaire sur la conservation de la faune africaine, puis j'ai consulté les différents documents relatifs aux ZCV mis à ma disposition par le bureau d'études chargé de la gestion du PDZCV (AGRECO G.E.I.E.). Suite à ces lectures, j'ai été en mesure d'apprécier la nécessité d'un équilibre subtil entre la conservation et le développement rural, de comprendre le mode de fonctionnement des ZCV du nord centrafricain, et de dresser une liste d'impacts potentiels que le PDZCV était susceptible d'engendrer sur l'économie, l'environnement et la société de la région via la conservation et la valorisation de sa faune.

À partir de cette liste, il m'a été possible de développer les outils nécessaires à l'évaluation des impacts sur le terrain. Vue l'inexistence de données quantitatives déjà compilées portant sur une grande partie des impacts à évaluer, une méthode d'enquête par questionnaires a été préconisée, afin de recueillir un maximum de données chiffrées de la part d'un maximum de répondants. Ainsi, différents documents ont été élaborés :

- Un questionnaire destiné au comité de gestion de chaque ZCV ;
- Un questionnaire destiné à chaque société de chasse exploitant ou ayant exploité une ZCV ;
- Un questionnaire destiné au Ministère des Eaux et Forêts ;
- Une fiche de renseignements à recueillir moi-même auprès des différents employés du PDZCV, ou à retrouver dans les documents internes du programme.

Ces quatre documents sont présentés dans les Annexes IV à VII.

Avec la collaboration du chef de composante et de l'assistant technique du PDZCV, tous ces questionnaires ont pu être acheminés à leurs destinataires avant le début de l'enquête sur le terrain, afin de permettre aux répondants de rassembler les données demandées. Un rendez-vous a également été pris avec le conseiller technique du Ministère des Eaux et Forêts en vue d'une discussion plus approfondie de vive voix.

3.2. Phase de terrain

L'enquête sur le terrain, d'une durée de six semaines, aurait dû se dérouler du 15 mars au 27 avril 2003 – une période choisie afin de profiter de la disponibilité d'un

maximum d'intervenants, tout en évitant les complications logistiques relatives au début de la saison des pluies en juin. Toutefois, ce calendrier a dû être modifié en raison d'événements politiques survenus le 15 mars en République Centrafricaine : les forces rebelles du Général François Bozizé, depuis longtemps présentes dans le nord-ouest du pays, ont réussi à entrer dans Bangui pour renverser le gouvernement du président Ange-Félix Patassé. Ce coup d'état, suivi de plusieurs jours de pillages violents, a plongé la capitale centrafricaine dans un climat d'insécurité qui allait durer plus d'une semaine. Ce n'est finalement que le 29 mars qu'a pu débuter mon enquête sur le terrain, après que des soldats de la force de paix de la Communauté Économique et Monétaire d'Afrique Centrale (CEMAC) soient venus prêter main forte au nouveau gouvernement pour rétablir l'ordre à Bangui.

Ces événements politiques, hormis un décalage de deux semaines au calendrier, n'ont néanmoins que très peu affecté le déroulement de l'enquête. Mes deux intervenants à Bangui (la Cellule Administrative et Financière d'ECOFAC et le Ministère des Eaux et Forêts) sont sortis indemnes des pillages et ont été aptes à me recevoir. Quant à la région nord, éloignée et enclavée, elle n'a pas ressenti de fortes perturbations. Seules quelques sociétés de chasse se sont trouvées contraintes de clore leur saison prématurément, suite à l'annulation de leurs derniers safaris par des clients craintifs. Néanmoins, en complétant mes rencontres sur le terrain par quelques rendez-vous à Paris après mon retour, j'ai eu la chance de m'entretenir avec des représentants de presque toutes les sociétés de chasse.

Ainsi, pendant l'enquête sur le terrain, mon emploi du temps s'est divisé entre un séjour d'une semaine à Bangui et cinq semaines dans la région nord¹⁵. Là, j'étais basée à Sangba, où sont rassemblés les cadres du PDZCV ainsi que tous les documents administratifs. Je me suis toutefois déplacée à travers la zone d'intervention du programme presque entière, dans des missions de deux à trois jours. Lors de ces missions, comme tout au long de mon séjour à Sangba, j'ai bénéficié d'un appui technique et logistique constant de la part du personnel du PDZCV.

3.2.1. Bilan du travail accompli

Afin d'évaluer le plus précisément possible les impacts annuels moyens du PDZCV, il aurait été souhaitable de rencontrer tous les comités de gestion, toutes les sociétés de chasse et toutes les communautés villageoises qui y sont impliquées, en plus de recueillir l'information disponible aux quatre bases du programme, à la Cellule Administrative et Financière de Bangui et au Ministère des Eaux et Forêts. Toutefois, diverses contraintes ont appelé à l'adoption d'un parcours simplifié. Aux contraintes de temps et d'argent, souvent citées, se sont ajoutées des contraintes d'accessibilité des intervenants à rencontrer. Tel que mentionné précédemment, certaines sociétés de chasse avaient quitté le pays prématurément en raison du coup d'état. De plus, des incursions soudanaises dans l'extrémité est de la zone d'intervention du programme (ZCV BAOV et Délembé Sergobo) m'ont contrainte à reporter plusieurs fois ma visite là-bas, pour des raisons de sécurité ; j'ai finalement pu m'y rendre, mais mon séjour y a été beaucoup plus court que prévu.

¹⁵ Une description détaillée de mon emploi du temps sur le terrain est présentée en Annexe IX.

III – DÉROULEMENT DE LA MISSION

Le Tableau 4 indique en gris, parmi tous les intervenants du programme, ceux qui ont pu être rencontrés au cours de mon enquête.

| Bases | Comités de gestion des ZCV | Sociétés de chasse (anciennes et actuelles) | Communautés villageoises | |
|---|----------------------------|---|--------------------------|-------------------|
| Base de Sangba | Idongo Da Bangoran | Grasselli Safaris | Idongo | |
| | | Idongo Safaris | Bangoran Bakolepka | |
| | | | Tolissio Ngoussoua | |
| | Miangoulou | Les Guides Associés | | Digba |
| | | | | Kotissako |
| | | | | Dakpamindou |
| | | | | Ngoussoua |
| | | | | Kovongomea |
| | | | | Kaka |
| | | | | Meafoundou |
| | | | | Bissingou I et II |
| | | | Adoumindou | |
| | Doungouyangou | | | |
| Bohou Kpata | Gilles Dancy | | Krakoma | |
| | | Ngoumbiri Safari | Kpata | |
| Manovo Zamza | Ngoumbiri Safari | | Krakoma | |
| | | | Kpata | |
| Secteur 28 bis | | Oubangui Chari Safari | À définir | |
| Boungou Ouadda | | Les Guides Associés | A définir | |
| Base de Bamingui | Koukourou Bamingui | Hunters Africa | Balouba | |
| | | | Kaga Nzé | |
| | | | Mbengou | |
| | | | Yamballa Koudouvellé | |
| | | | Yombo Bac | |
| | | | | Ayolo |
| | Bamingui Bangoran | Centrafrique Safaris | | Miangou |
| | | | | Vata |
| | | | | Dangavo |
| | | | | Boumbala |
| | | | Magounda | |
| Base de Gordil | BAOV | Les Guides Associés | Sikikede | |
| | | Club Faune | Mélé | |
| | | | Gordil | |
| | | | Manou | |
| | | | Ndiffa | |
| | | | Tirangoulou | |
| | | Tahala | | |
| | Délembé Sergobo | Les Guides Associés | Délembé I, II et III | |
| | | Chasse Vision Safaris | Sergobo | |
| | | Madja | | |
| Base de Manovo | | | | |
| Cellule Administrative et Financière (Bangui) | | | | |
| Ministère des Eaux et Forêts (Bangui) | | | | |

TABLEAU 4 : Intervenants rencontrés au cours de l'enquête sur le terrain

3.2.2. Sociétés de chasse rencontrées

Des dix sociétés de chasse exploitant ou ayant exploité une ZCV, un total de sept ont été rencontrées. Des trois autres, deux (Giorgio Grasselli et Gilles Dancy)

ont cessé leurs activités en Centrafrique il y a plusieurs années, tandis que la troisième (Centrafrique Safaris), toujours présente, avait déjà clos sa saison de chasse avant mon arrivée et n'a pu être contactée en Europe dans les délais requis. Néanmoins, les sept sociétés que j'ai pu rencontrer constituent vraisemblablement un échantillon représentatif de la diversité qui caractérise les exploitants cynégétiques du nord centrafricain. En effet, on compte parmi ces sept exploitants six Européens et un Centrafricain ; des entrepreneurs désireux de faire un profit et des mécènes capables d'absorber des pertes pour l'amour du sport ; des conservateurs dans l'âme et des chasseurs passionnés. Malgré cette diversité, mes rencontres avec toutes ces sociétés de chasse ont néanmoins mené à quelques constats uniformes :

- Une grande ouverture à la communication avec les agents du PDZCV ;
- Une préoccupation constante pour la gestion responsable et durable des populations fauniques de leur territoire ;
- Une capacité à fournir des données précises à propos des deux ou trois dernières saisons de chasse, mais l'absence presque uniforme d'archives plus anciennes (qui n'ont pas été conservées dans les campements).

En complément à mes rencontres avec les sociétés de chasse actives dans les ZCV, j'ai aussi eu la chance de m'entretenir avec deux autres interlocuteurs issus de l'industrie cynégétique. Le premier, Gilles Brochet, exploite une zone amodiée en bordure du Parc National Manovo-Gounda-Saint-Floris, et souhaiterait la convertir en ZCV. Ma rencontre avec lui m'a permis de mieux apprécier les motivations qui amènent les sociétés de chasse à adhérer au modèle ZCV, ainsi que les critères qu'elles doivent satisfaire pour y être éligibles.

Ensuite, j'ai pu explorer l'aspect commercial de la chasse sportive en rencontrant Jean-Pierre Bernon, président fondateur de l'agence de marketing de safaris Club Faune. Fort de quinze années d'expérience dans l'organisation et le marketing de safaris de chasse et de photographie, il m'a éclairée sur le marché du tourisme cynégétique, les distinctions commerciales entre la chasse sportive et le tourisme de vision, ainsi que les avenues viables de développement de ces deux industries en Afrique Centrale. Ainsi, sans contribuer directement aux objectifs de mon étude, il m'a permis d'élargir mes perspectives pour obtenir une vision globale du contexte commercial dans lequel s'inscrivent les ZCV du nord centrafricain.

3.2.3. Villages visités

Des trente-neuf villages qui participent aux retombées des ZCV, il m'a été possible d'en visiter seize, appartenant à sept ZCV différentes. Des trois ZCV qui ne sont pas représentées dans cet échantillon, deux (Boungou-Ouadda et le secteur 28 bis) n'ont pas encore de communautés bénéficiaires définies ; la troisième (Délembé Sergobo) n'a pu être visitée en raison de son éloignement dans une région où les incursions soudanaises fréquentes rendent les missions routières hasardeuses. La présence de cavaliers soudanais dans la région explique également qu'un seul village de la ZCV voisine (BAOV) ait pu être visité au cours d'une mission accélérée.

En raison de la grande diversité des villages visités, il est difficile d'en tracer un portrait unique. Néanmoins, quelques caractéristiques communes à tous peuvent être relevées. Tout d'abord, les villages du nord centrafricain sont généralement établis le long d'un axe routier. Ils se composent de petites maisons faites de matériaux locaux (comme la paille, le bambou et la latérite), auxquelles s'ajoutent parfois quelques constructions bétonnées, réservées à l'administration ou à d'éventuels services publics (écoles, dispensaires, cantines). Les villageois, dont le nombre varie selon le village, de quelques dizaines à quelques milliers, vivent généralement en familles de huit à dix personnes, chacune comptant plusieurs enfants en bas âge. Ils se consacrent principalement à la cueillette, l'agriculture de subsistance et la recherche de diamants. Ils sont dirigés par un ou plusieurs chefs, et accordent aussi leur déférence aux anciens du village.

Lors de mes rencontres avec les villageois, étaient généralement présents :

- Quelques membres du comité de gestion de la ZCV ;
- Quelques membres de l'assemblée locale chargée d'administrer les recettes versées à la communauté villageoise par le comité de gestion de la ZCV ;
- Le chef et/ou les anciens du village ;
- Les instituteurs, infirmiers et pharmaciens embauchés par la communauté villageoise au moyen des recettes de la ZCV.

J'étais pour ma part toujours accompagnée d'un ou plusieurs employés du PDZCV, chargés de veiller au bon déroulement de la rencontre. Celle-ci, tenue à ciel ouvert, suscitait généralement la curiosité d'un bon nombre de villageois, qui se joignaient à l'assemblée. Tant parmi les participants que parmi les spectateurs, les femmes se faisaient discrètes, à peu d'exceptions près. De même, les villages où la séance entière a pu être tenue en langue française sont peu nombreux. En règle générale, mes interlocuteurs préféraient s'exprimer en sango, et je communiquais avec eux par l'intermédiaire d'un interprète¹⁶.

Afin de compléter les informations approximatives recueillies dans ces villages, j'ai eu recours à la collaboration du *staff technique* de Sangba, composé des six jeunes de la région appelés à assurer la relève des cadres du programme. En plus d'avoir une bonne mémoire de l'historique des ZCV, ils disposaient de documents écrits traitant de l'utilisation des fonds par les communautés villageoises, des infrastructures mises en place dans chaque zone, de données sociologiques des villages, etc. Ces informations étaient toutefois encore une fois bien souvent limitées aux dernières années.

Finalement, j'ai aussi eu la chance de discuter longuement avec un habitant du village de Dangavo, nommé Ali Joseph, qui m'a parlé de l'évolution du braconnage depuis la création de la ZCV Bamingui Bangoran. Jusqu'en 1999, Ali Joseph était un braconnier prospère bien connu des surveillants-pisteurs du PDRN, mais un long séjour en prison l'a conduit à réorienter ses intérêts : il agit maintenant comme informateur pour ces mêmes surveillants-pisteurs. Il m'a parlé ouvertement de ses anciennes activités de braconnage, des revenus qu'il en tirait, et des revenus qu'en tiraient encore plusieurs de ses compatriotes. Ses confidences sur l'évolution du

¹⁶ Une photo de ma rencontre avec les responsables de la communauté de Kpata est présentée en Annexe II.

braconnage semblent ainsi plus crédibles que celles que j'ai pu récolter de la majorité des villageois.

3.2.4. Organes administratifs rencontrés

Finalement, plusieurs renseignements quant aux retombées du PDZCV à l'échelle de la région nord, voire de la Centrafrique tout entière, m'ont été communiqués lors de mes rencontres avec les différents organes administratifs impliqués dans la gestion du programme.

De l'administration du PDZCV, j'ai pu visiter les quatre bases (Sangba, Manovo, Bamingui et Gordil) ainsi que la Cellule Administrative et Financière à Bangui. Dans les bases, je me suis entretenue principalement avec les comptables, conservateurs et conseillers techniques aux ZCV ; j'ai aussi analysé quelques cahiers comptables afin d'évaluer la répartition des dépenses du programme entre ses différents volets d'activité. Les cadres basés à Sangba, notamment, m'ont apporté une aide précieuse lors de cette collecte de données. À Bangui, je me suis plutôt attardée aux archives du programme, et j'ai recueilli le témoignage du chef de composante et du responsable administratif et financier d'ECOFAC. Encore une fois, il me fut forcé de constater la difficulté d'obtenir des données relatives aux premières années du PDRN, les archives antérieures à 1996 ayant été détruites lors d'une mutinerie en mai 1996.

Au niveau gouvernemental, j'ai eu la chance de rencontrer plusieurs interlocuteurs impliqués dans la gestion de l'activité cynégétique du pays. À Bangui, le Directeur de la Faune et le Conseiller technique au Ministre des Eaux et Forêts m'ont tous deux accordé une entrevue et fourni des documents ministériels portant sur l'importance économique et sociale de la chasse en Centrafrique. De même, dans le nord, le Contrôleur principal du Trésor dans la sous-préfecture de Ndele m'a renseignée sur le rôle économique de l'activité cynégétique dans la région. Finalement, les pratiques juridiques relatives à la chasse et au braconnage (par exemple, les codes juridiques, le déroulement des procès et les sanctions imposées) m'ont été présentées par le Procureur de la République et le Président du Tribunal de Ndele.

3.3. Compilation des résultats

Enfin, tout au long de mon séjour sur le terrain, j'ai tenté de compiler quotidiennement les données récoltées. Toutefois, ce travail étant largement dépendant de l'horaire limité de mise en marche du groupe électrogène qui alimentait mon éclairage et mon ordinateur, il n'a pu être complété avant la fin de mon séjour en Centrafrique. Ce n'est donc qu'après mon retour à Bruxelles que les dernières données ont pu être compilées et les résultats, analysés.

Les coûts et les avantages que le PDZCV était susceptible d’engendrer ont été identifiés pendant la phase préparatoire de l’étude, à la lumière de sources documentaires traitant du fonctionnement des ZCV et de projets semblables conduits dans d’autres pays d’Afrique. Tel qu’expliqué dans la Section II, les avantages du programme émanent de la valeur économique de la faune qu’il préserve et valorise. Ses coûts, par contre, sont de natures plus variées. Aux coûts financiers supportés par le bailleur de fonds et le gouvernement centrafricain s’ajoutent des pertes de vies humaines reliées à la lutte anti-braconnage, ainsi que d’éventuels risques écologiques dus à la circulation automobile générée par le programme dans la région. Le Tableau 5 reprend dans l’ordre la liste complète des coûts et avantages qui seront analysés dans les prochains paragraphes.

| AVANTAGES |
|---|
| Génération de profits pour les sociétés de chasse |
| Génération de recettes pour l’État centrafricain |
| Génération de recettes pour les communautés villageoises |
| Construction d’infrastructures d’éducation via les recettes des communautés villageoises |
| Construction d’infrastructures de santé via les recettes des communautés villageoises |
| Provision de crédit pour des projets de développement rural via les recettes des communautés villageoises |
| Création d’emplois salariés |
| Génération d’une demande pour des produits de fabrication locale |
| Subsistance des recettes du braconnage |
| Modifications à l’alimentation des populations riveraines |
| Possibilité d’évolution vers le tourisme de vision |
| Maintien de la structure des écosystèmes de la région |
| Modification du rôle social de la chasse |
| Valeurs de la faune non liées à son usage |
| COÛTS |
| Investissements par le bailleur de fonds et le gouvernement centrafricain |
| Pertes de vies humaines dans la lutte anti-braconnage |
| Altération du sol par la circulation automobile |

TABLEAU 5 : Liste des coûts et avantages du PDZCV considérés dans cette étude, identifiés à la lumière de la littérature consultée pendant la phase de préparation

Pour chacun, on précisera d’abord les raisons qui justifient l’anticipation de cet impact. Ensuite, on exposera la méthode choisie pour le mesurer, avant de présenter les résultats des mesures effectuées sur le terrain.

4.1. La génération de profits pour les sociétés de chasse

Le premier avantage susceptible d’émaner des ZCV est la génération de profits pour les sociétés de chasse qui les exploitent. Puisque l’exploitation d’une zone de chasse constitue une entreprise commerciale, au même titre qu’un restaurant ou un supermarché, il semble naturel que cette entreprise soit motivée par la possibilité de faire un profit. Les questionnaires destinés aux sociétés de chasse visaient donc à évaluer leur profit annuel, défini comme la différence entre leur chiffre d’affaires et leurs coûts totaux d’exploitation.

Certaines sociétés de chasse ont été en mesure de me fournir directement une estimation de leur profit annuel moyen pour les deux ou trois dernières saisons. D’autres m’ont plutôt fourni différentes données à partir desquelles j’ai pu estimer

moi-même ce profit : j'ai calculé leur chiffre d'affaires en multipliant le nombre de clients par le prix de vente moyen d'un safari, puis j'ai soustrait de cette valeur les différents items de coûts, dont je connaissais tantôt le montant réel, tantôt un montant approximatif.

Les résultats de ces calculs ont défié toute attente : prises conjointement, les dix ZCV n'ont pas généré dans les dernières années des profits significatifs pour les sociétés de chasse qui les exploitent. Des huit sociétés implantées dans les ZCV cette année, seulement quatre encaissent un profit annuel, tandis que trois affirment subir des pertes. Quant à la dernière, elle réalise un profit sur ses activités dans une zone amodiée, mais subit une perte sur ses activités dans la ZCV. La magnitude des profits des uns étant comparable aux pertes des autres, il semble donc que l'industrie cynégétique dans les ZCV fonctionne à la limite de la rentabilité.¹⁷

Vu d'un œil commercial, ce résultat semble difficilement crédible. Pourquoi, se demande-t-on, certaines sociétés de chasse poursuivent-elles leurs activités dans les ZCV si elles n'en tirent aucun profit ? Pourquoi acceptent-elles de subir des pertes ? Ces comportements étonnants peuvent s'expliquer par plusieurs raisons. Tout d'abord, la plupart des sociétés de chasse présentes en Centrafrique sont des petites entreprises, créées par leur propriétaire-gestionnaire dans le but premier d'assouvir un amour pour le sport ou pour la vie en brousse. La réalisation d'un profit n'est donc souvent qu'un objectif secondaire – un objectif secondaire qui ne doit pas toujours être atteint, certains exploitants disposant de moyens suffisants pour absorber des pertes. Néanmoins, tous espèrent voir la rentabilité de leur entreprise augmenter au cours des prochaines années.

À cet effet, quelques remarques s'imposent. Tout d'abord, les années pour lesquelles le profit des sociétés de chasse a été évalué (de 2000 à 2003) ont été particulièrement difficiles pour le tourisme cynégétique. Les attentats du 11 septembre 2001 à New York et les nombreuses mutineries en Centrafrique ont notamment découragé bien des clients. Puisque l'exploitation d'une ZCV comporte des coûts fixes très élevés (location du territoire, paiement anticipé de 50% des taxes correspondant aux quotas d'abattage, transport du personnel, etc.), une diminution du nombre de clients est susceptible d'affecter fortement la rentabilité de l'exploitation. Par conséquent, les perspectives de rentabilité des ZCV seraient vraisemblablement meilleures dans un climat politique plus serein.

Les petits quotas d'abattage attribués actuellement aux sociétés de chasse semblent aussi restreindre leur capacité à faire des profits, parce que cela limite le nombre de clients qu'elles peuvent accueillir. Sans remettre en question la nécessité provisoire des petits quotas, plusieurs guides de chasse m'ont avoué que leur entreprise serait beaucoup plus profitable s'ils pouvaient abattre un plus grand nombre d'animaux phares (buffles, lions, léopards, éléphants et koudous). Le potentiel de rentabilité des ZCV à long terme, lorsque des populations fauniques plus nombreuses permettront l'attribution de quotas plus élevés, semble donc positif.

L'âge des ZCV semble aussi être un facteur qui influence leur rentabilité. Les sociétés de chasse qui exploitent les zones les plus anciennes comptent en effet parmi celles qui réalisent le plus de profits. Quant aux exploitants des ZCV les plus

¹⁷ Les données utilisées pour générer ce résultat sont présentées en Annexe VIII.

récentes, certains m'ont avoué devoir consacrer de larges sommes annuelles à l'aménagement de leur campement, l'ouverture de pistes et la prospection des parties encore mal connues de leur concession. L'atténuation de ces coûts initiaux après quelques années est donc susceptible de favoriser la rentabilité de l'entreprise. Cette conjecture est d'ailleurs supportée par l'expérience de l'un des guides de chasse, présent dans la région depuis plusieurs années, qui m'a affirmé avoir encaissé des pertes pendant trois ou quatre saisons avant de commencer à réaliser des profits.

En somme, **les ZCV ne génèrent pas actuellement de profits significatifs** pour les sociétés de chasse qui les exploitent, **mais tout porte à croire que leur potentiel de profitabilité future est important.**

De plus, les ZCV semblent bénéficier aux sociétés de chasse d'une façon qui ne se reflète pas dans leurs livres de comptes : en améliorant leurs relations avec les populations locales. En effet, en organisant la chasse sportive de façon à ce que les intérêts financiers des riverains soient mieux pris en compte, les ZCV favorisent une meilleure acceptation des activités de chasse sportive – une meilleure acceptation susceptible de se traduire par des économies de temps pour les guides de chasse (par exemple, le temps passé à négocier avec les villageois).

Une section des questionnaires destinés aux guides de chasse visait donc à savoir s'ils avaient remarqué une différence dans l'acceptation de leurs activités par les populations des ZCV, par rapport aux secteurs amodiés – et le cas échéant, à combien ils estimaient la valeur des économies de temps qui en découlaient. Des huit réponses obtenues, cinq sont positives quant à une meilleure acceptation des activités cynégétiques dans les ZCV. Cette meilleure acceptation se serait traduite en des économies de temps dans deux cas. Toutefois les sociétés de chasse n'ont pas été en mesure d'estimer la valeur ni même la quantité de temps ainsi économisée. Ainsi, on peut considérer que les ZCV contribuent en effet à améliorer les relations entre les sociétés de chasse et les populations riveraines dans environ la moitié des cas, mais la valeur monétaire de cette amélioration, intangible, devra rester hors de notre analyse.

4.2. La génération de recettes pour l'État centrafricain

Si elles n'apportent pas de profit aux sociétés de chasse qui les exploitent, les ZCV génèrent inmanquablement des recettes pour différents organes de l'État centrafricain. Pour chaque ZCV, 35% du montant des taxes d'abattage et 20% du montant des frais de location du territoire sont versés à l'administration communale et à une Caisse d'Affectation Spéciale pour le Développement Touristique et Forestier. En plus, les sociétés de chasse paient chaque année au gouvernement une panoplie d'autres taxes, permis, licences et redevances, totalisant un montant annuel de l'ordre de dix millions de FCFA par société.

La plupart des ZCV ont été établies dans des zones qui auparavant n'étaient pas valorisées et ne rapportaient rien à l'État. Les recettes qu'elles lui rapportent maintenant constituent donc un avantage des ZCV – un gain net pour le gouvernement. Toutefois, deux ZCV (Bohou Kpata et Bamingui Bangoran) ont été aménagées dans des secteurs de chasse amodiés dont l'exploitation générerait déjà

IV – PRÉSENTATION ET ANALYSE DES RÉSULTATS

des recettes pour l'État centrafricain – des recettes établies en fonction d'un barème différent, selon lequel l'État recevait la totalité des taxes d'abattage et de location du territoire. La transformation de ces secteurs amodiés en ZCV entraîne donc une baisse des recettes de l'État : 65% des taxes d'abattage et 80% des frais de location du territoire sont plutôt remis aux villageois ou utilisés pour la gestion de la ZCV.¹⁸

Les gains et pertes bruts de l'État centrafricain relativement à chaque ZCV sont représentées dans le Tableau 6, pour la saison de chasse 2000-2001. Les résultats pour la saison 2001-2002 (la seule autre saison où les ZCV étaient au nombre de dix) sont comparables à ceux-ci.¹⁹

| ZCV | GAINS BRUTS DE L'ÉTAT (FCFA) | | | PERTES BRUTES DE L'ÉTAT (FCFA) | |
|--------------------|------------------------------|---------------------------|------------------------------------|--------------------------------|----------------------------|
| | Taxes d'abattage (35%) | Location de la zone (20%) | Autres taxes, permis, etc.* (100%) | Taxes d'abattage (100%) | Location de la zone (100%) |
| Idongo Da Bangoran | 3 952 200 | 427 500 | 10 000 000 | | |
| Bohou Kpata | 1 722 000 | 100 000 | 0 | 4 920 000 | 500 000 |
| Manovo Zamza | 1 375 500 | 324 750 | 3 000 000 | | |
| Boungou Ouadda | 1 840 650 | 345 000 | 2 500 000 | | |
| BAOV | 3 528 000 | 600 000 | 2 500 000 | | |
| Délembé Sergobo | 1 456 000 | 600 000 | 2 500 000 | | |
| Secteur 28 bis | 520 000 | | n/d | | |
| Bamingui Bangoran | 3 601 500 | 160 000 | 0 | 10 290 000 | 800 000 |
| Koukourou Bamingui | 1 454 950 | 298 950 | 10 000 000 | | |
| Miangoulou | 1 312 500 | 226 950 | 2 500 000 | | |
| Sous-total | 20 243 300 | 3 603 150 | 33 000 000 | 15 210 000 | 1 300 000 |
| TOTAL | 56 846 450 | | | 16 510 000 | |

* Données approximatives calculées à raison de 10 millions de FCFA par société de chasse. Si une société était active sur plusieurs zones, ces 10 millions ont été imputés à ces zones à parts égales. Une valeur de zéro a été reportée pour les sociétés de chasse qui exploitaient déjà leur zone en tant que secteur amodié, et payaient déjà ces taxes à l'État avant la création de la ZCV.

TABLEAU 6 : Gains et pertes de l'État centrafricain relativement aux ZCV en 2000-2001

On constate que l'exploitation des dix ZCV a généré environ 56 millions de FCFA de gains bruts pour l'État centrafricain, contre seulement 16 millions de pertes. Cela rapporte donc un **gain net de l'ordre de 40 millions de FCFA par an**. Ainsi, même si l'État centrafricain voit sa part des recettes baisser lorsqu'une zone amodiée est transformée en ZCV, les gains qu'il obtient des ZCV établies en zones jadis non valorisées suffisent à ce que l'ensemble du programme lui rapporte un gain net substantiel.

¹⁸ En théorie, le mécanisme d'exploitation des ZCV (qui oblige la société de chasse à payer dès le début de la saison une avance non-remboursable correspondant à 50% des taxes d'abattage applicables à ses quotas) incite à une meilleure réalisation des quotas d'abattage que dans les secteurs amodiés classiques. Ainsi, même si le pourcentage des taxes d'abattage versé à l'État est réduit de 65%, le montant absolu perçu par l'État ne devrait être réduit que d'un pourcentage moins important, la base de taxation étant probablement plus grande. Toutefois, aucune donnée chiffrée ne permet de confirmer l'efficacité de ce mécanisme, donc nous n'en tiendrons pas compte dans notre analyse.

¹⁹ Les données brutes recueillies pour 2000-2001 et 2001-2002 sont présentées en Annexe VIII.

Le gouvernement centrafricain bénéficie de l'existence des ZCV parce qu'elles valorisent des territoires qui anciennement ne lui rapportaient rien. Toutefois, pour les caisses de l'État, les secteurs amodiés demeurent un mode d'exploitation plus avantageux que les ZCV. Il n'est donc pas invraisemblable que, lorsque le bailleur de fonds mettra un terme au PDZCV, le gouvernement centrafricain succombe à la tentation de retransformer les ZCV en secteurs amodiés, ou du moins d'augmenter sa part des recettes. Le Directeur de la Faune, le Conseiller technique du Ministre des Eaux et Forêts, et les autorités préfectorales de Ndele m'ont affirmé que le gouvernement centrafricain adhère au développement des ZCV parce qu'il y voit une façon de contribuer au développement de la région nord et au mieux-être de ses populations – bref, par souci de responsabilité sociale. Seul l'avenir nous dira si cet argument, facile à tenir pendant que les ZCV demeurent sous la protection du PDZCV, sera encore d'actualité lorsqu'elles seront remises entièrement entre les mains du gouvernement centrafricain.

4.3. La génération de recettes pour les communautés villageoises

La génération de recettes pour les communautés villageoises riveraines est au cœur même du principe des ZCV : c'est en permettant aux villageois de participer aux retombées économiques de la chasse sportive que le PDRN espérait les amener à percevoir ce mode d'exploitation de la faune comme une alternative au braconnage. L'atteinte de cet objectif requiert donc que les villageois trouvent dans les ZCV un plus grand intérêt économique que dans le braconnage.

Les recettes distribuées annuellement aux communautés villageoises ont pu être évaluées facilement et rigoureusement, puisque les données ont été consignées par le PDRN/PDZCV chaque année depuis la création de la première ZCV. L'évolution de ces recettes entre 1993 et 2002 est présentée dans la Figure 1²⁰.

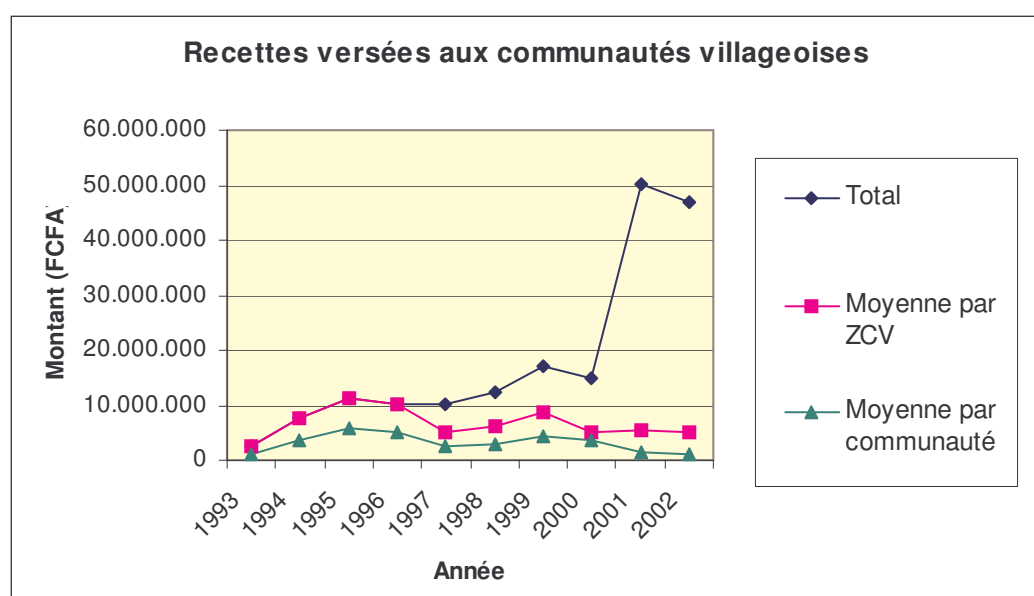


FIGURE 1 : Evolution des recettes versées aux communautés villageoises (1993-2002)

²⁰ Les données brutes par ZCV par année sont présentées en Annexe VIII.

On constate donc que depuis que les ZCV sont au nombre de dix (en 2001), elles sont en mesure de verser aux communautés villageoises **une somme annuelle totale de l'ordre de 50 millions de FCFA**. Cela représente des recettes moyennes d'environ 1 250 000 FCFA par an pour chacune des trente-neuf communautés – une somme considérable à l'échelle de l'économie locale.

Toutefois, il est à noter que ces recettes ne sont pas divisées à parts égales entre toutes les communautés : il en revient à chaque ZCV de répartir ses fonds parmi ses villages selon le barème de son choix – généralement établi en fonction de la population relative des différents villages. Puisque certaines ZCV regroupent de nombreux villages, tandis que d'autres n'en comptent que deux ou trois, on remarque de grandes disparités dans les sommes reçues. Néanmoins, à la demande du PDZCV, les communautés les plus choyées collaborent occasionnellement avec d'autres moins fortunées pour la construction d'infrastructures sociales. Par exemple, c'est avec des recettes de la communauté d'Idongo (ZCV Idongo Da Bangoran) qu'a été financée la construction de l'école de Balouba (ZCV Koukourou Bamingui).

Les recettes versées aux communautés villageoises sont destinées à une multiplicité d'usages différents, choisis par les villages en fonction de leurs besoins et de leurs priorités. Certains de ces usages ont une utilité qui se limite à la valeur de la somme dépensée : le versement de pensions aux vieillards, la prise en charge de funérailles, la subvention à l'achat de produits pour la cantine. Par contre, une autre partie des recettes sert à des usages susceptibles de générer des retombées secondaires, sous forme d'argent ou sous forme de ressources humaines ; c'est le cas notamment de la construction d'écoles et d'infrastructures de santé. La Figure 2 présente l'importance relative des différentes catégories d'usages auxquels les recettes des communautés peuvent être affectées²¹. Les retombées secondaires qui découlent de certains de ces usages seront examinées ultérieurement (cfr. 4.4, 4.5 et 4.6).

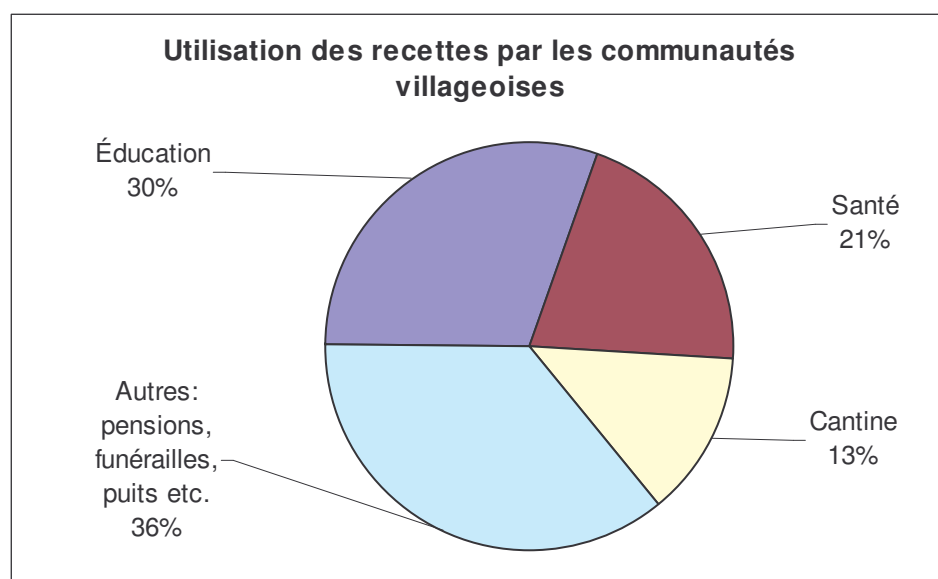


FIGURE 2 : Affectation des recettes des communautés villageoises à différents types d'usages (estimation basée sur les prévisions budgétaires de 32 assemblées locales pour 2002-2003)

²¹ Les données brutes à partir desquelles ces pourcentages ont été établis sont présentées en Annexe VIII.

Les quelque 50 millions de FCFA versés annuellement aux communautés villageoises comptent incontestablement parmi les avantages des ZCV. Toutefois, il reste à déterminer si ces recettes suffisent pour faire de la chasse sportive une alternative économique au braconnage, aux yeux des villageois. Pour ce faire, j'ai demandé à Ali Joseph, ex-braconnier notoire du village de Dangavo, de me dresser un portrait financier de ses anciennes activités de braconnage. Ce portrait est présenté dans l'encadré qui suit.

Bilan financier d'une année de braconnage

Le village de Dangavo, dans la ZCV Bamingui Bangoran, compte environ vingt familles, de huit à dix personnes chacune. Jusqu'à la fin des années 1990, et peut-être encore aujourd'hui, chaque famille comptait au moins un chasseur – un braconnier – chargé de l'approvisionner en viande et en devises.

Pour un chasseur expérimenté, un travail appliqué permet généralement de récolter un buffle par semaine, ou l'équivalent (par exemple, trois antilopes). De cet animal, les viscères sont consommées par la famille du chasseur, et le reste est destiné à la vente. Afin de mieux conserver la viande jusqu'à ce qu'elle puisse être vendue à une *wali gara*, on la boucane – une opération qui nécessite plusieurs heures mais dont le coût est négligeable. Une fois boucanée, la viande se conserve jusqu'à un mois. Toutefois, les *wali gara* ne passent pas par Dangavo tous les mois : elles n'y viennent qu'environ cinq ou six fois par année, de façon irrégulière et difficilement prévisible. Une grande partie de la viande boucanée – environ 50% – finit donc par se gâter avant d'avoir pu être vendue.

Néanmoins, lorsque la viande peut être vendue à une *wali gara*, elle rapporte gros. Chaque morceau se vend environ 2500 FCFA, et un buffle donne environ quarante morceaux. En supposant six visites des *wali gara* par an, et la vente de la viande de quatre buffles à chaque visite (soit la production des quatre semaines antérieures à la visite), un braconnier peut donc recevoir en devises un revenu annuel de l'ordre de 2 400 000 FCFA – en plus de la viande qu'il a consommée lui-même !

(JOSEPH Ali, braconnier repent, communication personnelle du 12 avril 2003)

On observe donc qu'en une année, un braconnier est susceptible de gagner à lui seul plus d'argent que la somme moyenne distribuée à chaque communauté par les ZCV. Puisque chaque communauté comporte plusieurs braconniers potentiels, les recettes versées par les ZCV restent bien en-dessous des sommes que les villageois obtiendraient si le braconnage reprenait libre cours.

Évidemment, ce braconnage ne serait profitable qu'à court terme, puisqu'il épuiserait bien vite les ressources fauniques de la région. En effet, les braconniers devraient abattre un très grand nombre d'animaux pour générer des recettes comparables à celles des ZCV. En 2001-2002, par exemple, la ZCV Idongo Da Bangoran a versé plus de douze millions de FCFA à ses communautés, en n'ayant abattu qu'un total de 62 animaux, dont seulement douze buffles et seize grandes antilopes (BOULET *et al.* 2002). Pour obtenir une telle somme, un braconnier devrait abattre environ 240 buffles, 86 grandes antilopes ou 12 000 petites antilopes par an ! Les détails de cette comparaison sont présentés dans le Tableau 7.

IV – PRÉSENTATION ET ANALYSE DES RÉSULTATS

| Espèce ou groupe d'espèces | ZCV IDONGO DA BANGORAN | BRACONNAGE | |
|--|---------------------------------|---|--|
| | Individus abattus en 2001-2002* | Recettes de vente de la viande d'un individu (FCFA)** | Nombre d'individus requis pour générer 12 000 000 FCFA, en supposant 50% de pertes entre l'abattage et la vente*** |
| Buffles | 12 | 100 000 | 240 |
| Grandes antilopes (éland de Derby, hippotrague, bubale, bongo) | 16 | 280 000 (éland de Derby) | 86 |
| Petites antilopes (céphalophes, guib harnaché, ourébi) | 17 | 2 000 (céphalophes) | 12 000 |
| Suidés (phacochère, hylochère, potamochère) | 7 | 10 000 (phacochère) | 2 400 |
| Babouins | 11 | N/D | N/D |
| Léopards | 1 | N/D | N/D |
| TOTAL | 62 | MOYENNE | 3 681,5 |

* SOURCE : BOULET *et.al.* 2002.

** SOURCE : JOSEPH Ali, braconnier repent, communication personnelle du 12 avril 2003.

*** Ce montant correspond aux recettes versées par la ZCV Idongo Da Bangoran aux communautés villageoises de son territoire en 2001-2002. Cette colonne reprend donc, à titre indicatif, le nombre d'individus qu'un braconnier devrait abattre pour générer avec chaque espèce prise individuellement des recettes équivalentes à celles de la ZCV.

TABLEAU 7 : Comparaison du nombre d'animaux à abattre pour générer des recettes équivalentes dans une ZCV et par le braconnage.

Ainsi, il apparaît évident que **les ZCV, qui font une utilisation durable de la faune, servent mieux les intérêts à long terme des populations**. Toutefois, cette perspective à long terme n'est pas nécessairement partagée par les villageois. Habités à une nature généreuse, ils commencent tout juste à comprendre que les ressources fauniques ne sont pas illimitées. Par ailleurs, la nécessité de répondre à des besoins immédiats – de viande ou de devises – peut parfois obscurcir leur vision à long terme et les amener à poursuivre plutôt ce qui leur profite à court terme. Par conséquent, la diminution du braconnage observée dans les ZCV depuis quelques années n'est probablement pas le fruit d'une reconnaissance par les villageois de leur intérêt économique à long terme ; c'est plutôt l'effet de la crainte suscitée par les patrouilles de lutte anti-braconnage.

4.4. La construction d'infrastructures d'éducation

Dans la section précédente, il a été mentionné qu'environ 30% des recettes des communautés villageoises sont consacrées à l'éducation : on construit des écoles, achète du matériel scolaire et paie le salaire des enseignants. Ces investissements sont susceptibles de générer à leur tour des retombées secondaires,

IV – PRÉSENTATION ET ANALYSE DES RÉSULTATS

sous la forme de capital humain : une population scolarisée peut certainement accomplir plus qu'une population non-scolarisée. Puisque la valeur de ces retombées découle de l'action du PDZCV, il incombe de l'inclure dans notre analyse.

Pour ce faire, deux étapes sont nécessaires. Premièrement, il faut déterminer à quel point les nouvelles infrastructures scolaires augmentent les compétences des villageois. Cela requiert de déterminer le niveau de scolarité requis pour acquérir des habiletés de base (comme l'écriture et l'arithmétique), ainsi que le nombre d'élèves qui atteignent annuellement ce niveau. Ensuite, il faudra estimer la valeur générée par ces compétences accrues. Les villageois scolarisés produisent-ils plus que les autres ? Ont-ils accès à de meilleurs emplois ?

Avant le début du PDRN, les villages de la région nord se caractérisaient par l'absence presque totale d'infrastructures scolaires. Des trente-neuf villages qui font partie des ZCV, seuls cinq disposaient d'une école financée par la commune. Pour cette raison, le PDRN a accordé d'importantes sommes à la construction d'écoles dans la région. Lorsque les ZCV sont entrées en opération, elles en ont aussi fait une priorité. **Elles financent maintenant, en tout ou en partie, le fonctionnement de vingt et une écoles.** Parmi celles-ci, neuf offrent un cycle primaire complet (six niveaux), tandis que la plupart des autres sont limitées à quatre niveaux. L'information afférant à ces écoles est présentée dans le Tableau 8²².

| ZCV | Village | Population | Nb d'élèves à l'école | Nb d'élèves en 6 ^e |
|-----------------------------|-----------------|------------|-----------------------|-------------------------------|
| Idongo Da Bangoran | Idongo | 220 | 56 | 12 |
| | Tolissio | 80 | 36 | 0 |
| | Bangoran | 242 | 45 | 0 |
| Bohou Kpata et Manovo Zamza | Krakoma | 460 | 96 | 9 |
| | Kpata | 297 | 105 | 10 |
| Miangoulou | Adoumindou | 335 | 119 | 0 |
| | Bissingou | 261 | 63 | 0 |
| | Kaka-Meafoundou | 154 | 80 | 0 |
| | Kotissako | 1386 | 415 | 25 |
| Bamingui Bangoran | Vata | 166 | 63 | 0 |
| Koukourou Bamingui | Balouba | 242 | 63 | 0 |
| | Mbengou | 150 | 50 | 0 |
| Bahr Aouk Ouandja Vakaga | Mélé | 612 | 148 | 20 |
| | Gordil | 591 | 238 | 29 |
| | Ndiffa | 650 | 126 | 10 |
| | Sikikédé | 618 | 90 | 14 |
| | Tirangoulou | 897 | 102 | 16 |
| | Tahala | 288 | 38 | 0 |
| | Délembé Sergobo | Délembé | 329 | 84 |
| | Sergobo | 236 | 55 | 0 |
| TOTAL | | 8 476 | 2 072 | 145 |

TABLEAU 8 : Infrastructures scolaires financées par les communautés villageoises en 2003

La capacité de ces écoles à doter leurs élèves de compétences étendues est toutefois limitée par plusieurs facteurs. Tout d'abord, l'instruction est tenue en français, alors que la langue maternelle des élèves est généralement le sango. Les deux premières années sont donc consacrées à l'apprentissage de la langue plutôt qu'à la lecture, l'écriture et l'arithmétique. Deuxièmement, contraints par l'espace et

²² Une photo de l'école du village d'Idongo est présentée en Annexe II.

le temps, les instituteurs doivent accueillir en même temps, dans la même salle de classe, les élèves de plusieurs niveaux. Il leur est donc difficile d'adopter une approche pédagogique adaptée aux besoins de chaque niveau. Le manque de matériel est aussi un facteur limitant. Les élèves sont souvent entassés sur des bancs trop étroits, et ne disposent pas de livres et cahiers individuels. Finalement, le temps consacré à l'éducation est aussi fort limité. Les cours sont généralement tenus trois ou quatre matinées par semaine seulement, et les élèves reçoivent peu d'encouragement à étudier lorsqu'ils rentrent à la maison. Pour toutes ces raisons, plusieurs instituteurs m'ont affirmé que leurs élèves n'acquièrent pas de compétences significatives avant d'atteindre le sixième niveau ; l'un est même allé jusqu'à dire que si un élève interrompt ses études après la quatrième année, quelques mois suffiront pour qu'il oublie tout ce qu'il avait appris ! Ainsi, il semble que seuls les élèves inscrits en sixième seront en mesure d'apporter à leur village des retombées secondaires de l'éducation. Ces élèves sont au nombre de 145 pour l'ensemble des ZCV – un nombre petit mais qui mérite tout de même d'être considéré.

J'ai donc cherché à savoir ce qu'il advient généralement des élèves de la région ayant complété le cycle d'études primaires. Continuent-ils leurs études dans une autre ville ? Trouvent-ils un emploi qui mette à profit leur scolarité ? Dans la plupart des cas, la réponse est non. Après avoir terminé la sixième année, la majorité des élèves reprennent à plein temps l'exercice des activités traditionnelles du village. Quelques-uns partent bien au lycée préfectoral, et quelques autres trouvent bien un emploi qui fasse appel à l'écriture ou à la connaissance du français. Toutefois, ceux-là sont si peu nombreux que les bénéfices que leurs activités pourraient apporter m'ont semblé négligeables, relativement au travail requis pour les évaluer.

Au cours des prochaines années, il n'est pas improbable que la présence continue du PDZCV dans la région contribue à mettre en valeur les compétences acquises par les quelques élèves qui, après avoir atteint le sixième niveau, vont poursuivre leurs études dans d'autres villes. En effet, le PDZCV favorise l'embauche de personnel local plutôt que migrant, et offre donc des possibilités d'emplois dans divers domaines (conservation, cartographie, secrétariat, comptabilité etc.) pour les jeunes diplômés de la région. Toutefois, il est encore trop tôt pour évaluer l'importance de cette contribution du PDZCV à la mise en valeur de la scolarité des villageois : les écoles des ZCV étant récentes, leurs finissants qui ont choisi de poursuivre leurs études sont encore sur les bancs du lycée.

Ainsi, il sera considéré que **les infrastructures d'éducation financées par les communautés villageoises des ZCV ne génèrent pas, pour le moment, de retombées considérables en termes d'augmentation du capital humain**. Leur rôle en tant qu'instrument porteur de dignité ne peut pas être nié – mais, intangible, il restera hors de notre analyse.

4.5. La construction d'infrastructures de santé

L'utilisation des recettes des communautés villageoises pour le financement d'infrastructures de santé est aussi susceptible de générer des retombées secondaires sous forme de capital humain. Comme les écoles, les dispensaires se faisaient rares dans la région avant l'arrivée du PDRN, et il était difficile de se

IV – PRÉSENTATION ET ANALYSE DES RÉSULTATS

procurer des médicaments. Les hôpitaux préfectoraux de Ndele, Bamingui et Birao demeuraient hors d'atteinte pour bien des villageois. Le PDRN a donc entamé la construction de dispensaires et de pharmacies dans les villages, et les ZCV ont ensuite pris la relève. **Elles financent maintenant le fonctionnement de onze dispensaires et neuf pharmacies**, prenant en charge le salaire du personnel et attribuant des subventions à l'achat de médicaments²³. La valeur des vies humaines sauvées par ces infrastructures, de même que la santé accrue des villageois, comptent donc parmi les avantages des ZCV.

Théoriquement, il est possible d'attribuer une valeur monétaire à la vie et la santé humaines ; de nombreuses analyses coûts-avantages le font. Dans le cas présent, par exemple, la valeur productive des infrastructures de santé aurait pu être estimée par le nombre total de jours de travail qui auraient été perdus par l'ensemble des malades s'ils n'avaient pas reçu de soins. Il aurait ensuite fallu ajouter à cela la valeur non-productive des infrastructures de santé – ou la valeur intrinsèque de la vie et la santé humaines – mesurable au moyen d'une évaluation contingente.

Toutefois, les contraintes logistiques de mon étude n'ont pas permis la conduite d'une évaluation contingente. Quant à l'évaluation de la valeur productive des infrastructures de santé, elle a été rendue excessivement hasardeuse par le manque de données disponibles. Dans plusieurs dispensaires, même le nombre annuel de visites n'était pas consigné, et les infirmiers avaient du mal à m'en fournir une estimation. Ils se contentaient généralement de m'indiquer des intervalles de grandeur, dont les extrêmes passaient du simple au double ! À titre indicatif, les valeurs médianes ainsi obtenues sont présentées dans le Tableau 9.

| ZCV | Village | Population | Nb de visites au dispensaire par an | Ventes de médicaments (FCFA/an) |
|-----------------------------|-------------|------------|-------------------------------------|---------------------------------|
| Idongo Da Bangoran | Idongo | 220 | 240 | 180 000 |
| | Bangoran | 242 | 1200 | 300 000 |
| Bohou Kpata et Manovo Zamza | Krakoma | 460 | 410 | 600 000 |
| Miangoulou | Adoumindou | 335 | 180 | 1 200 000 |
| | Kotissako | 1386 | 480 | 3 000 000 |
| Bahr Aouk Ouandja Vakaga | Mélé | 612 | 1000 | 0 |
| | Gordil | 591 | 1100 | 0 |
| | Ndiffa | 650 | 1000 | N/D |
| | Sikikédé | 618 | 1000 | 0 |
| | Tirangoulou | 897 | 1200 | N/D |
| Délembé Sergobo | Délembé | 329 | 800 | 0 |
| TOTAL | | 8 476 | 8610 | 5 280 000 + |

TABLEAU 9 : Infrastructures de santé financées par les communautés villageoises en 2003

Ainsi, il semble que **le nombre de visites annuelles reçues par l'ensemble des onze dispensaires des ZCV serait de l'ordre de 8 600, tandis que les pharmacies vendraient des médicaments pour plus de 5 millions de FCFA par an**. Selon les infirmiers et les pharmaciens, les principaux problèmes de santé traités par ces moyens sont le paludisme, la diarrhée, les infections respiratoires aiguës et différentes infections parasitaires ; de grandes quantités de comprimés anti-douleur sont aussi vendus.

²³ Une photo du dispensaire du village de Krakoma est présentée en Annexe II.

Même à la lumière de ces maigres données, il semble raisonnable d'affirmer que **les retombées générées par les infrastructures de santé des ZCV ne peuvent pas être nulles**. À lui seul, le paludisme est responsable de milliers de décès chaque année dans plusieurs régions du monde ; il est la première cause de maladie en Centrafrique, avec plus de 120 000 cas recensés chaque année à travers le pays (AFRISTAT). Ainsi, la possibilité de traiter cette maladie dans les villages des ZCV sauve vraisemblablement, à elle seule, bien des vies. Par conséquent, même si les bénéfices relatifs aux infrastructures de santé n'ont pas pu être évalués en termes monétaires, il faudra garder en tête lors de l'analyse finale qu'ils ajoutent une valeur positive aux avantages du PDZCV.

4.6. La provision de crédit pour des projets de développement rural

Lorsqu'elles versent de l'argent aux communautés villageoises, les ZCV laissent à ces communautés le libre choix de l'utilisation des fonds : c'est l'assemblée locale, formée de représentants des villageois, qui en décide. Étant donnée l'ampleur des besoins à satisfaire, il fallait s'attendre à ce que la majeure partie des fonds soit destinée à des fins consomptives ou à la construction d'infrastructures de base. Toutefois, il était aussi envisageable que des petits montants soient consacrés au financement de micro-projets de développement rural : ensemencement d'un potager, élevage de cabris, pisciculture, etc. En effet, aucune source officielle de crédit n'est disponible dans la région, donc il aurait semblé normal que les paysans désireux d'élargir leur production se tournent vers l'assemblée locale pour obtenir du financement. Par conséquent, lors de mes visites dans les villages, j'ai cherché à m'informer de l'existence de tels projets.

Les résultats obtenus sont maigres : seules six communautés villageoises sur trente-neuf ont déjà consacré des fonds à des projets de développement rural. De ces six projets, quatre ont généré des profits jusqu'à présent ; un autre a été abandonné dès sa première année, tandis que le dernier vient tout juste d'être mis sur pieds et devrait démarrer ses activités dans les prochains mois. Ces renseignements sont repris dans le Tableau 10²⁴.

| Projet | Village | Profit actuel (FCFA/an) | Profit escompté (FCFA/an) |
|-------------------------------------|-----------|-------------------------|---------------------------|
| Potager scolaire | Idongo | 70 000 | 70 000 |
| Groupe de femmes pour le maraîchage | Gordil | 0 | 50 000 |
| Élevage de cabris et volailles | Krakoma | 100 000 | 100 000 |
| Élevage de cabris | Kpata | 70 000 | 70 000 |
| Élevage de cabris | Bissingou | 10 000 | 70 000 |
| Élevage de cabris | Bangoran | 0 | 0 |
| TOTAL | 6 | 250 000 | 360 000 |

TABLEAU 10 : Profits générés par les projets de développement rural financés par les communautés villageoises

Ainsi, pour ces six projets, des **profits actuels de l'ordre de 250 000 FCFA par an** sont générés au bénéfice des villageois qui y participent. Ces profits constituent une

²⁴ Une photo du potager scolaire du village d'Idongo est présentée en Annexe II.

retombée indirecte des recettes versées aux communautés villageoises par les ZCV, et comptent donc parmi les avantages du programme.

Il va sans dire que le potentiel des ZCV de fournir du crédit pour des petits projets de développement rural excède largement ce qui a été fait jusqu'à présent. Dans de nombreuses communautés, les villageois ont exprimé un désir de mener à bien de tels projets – et les assemblées locales se sont dites prêtes à y consentir dès que d'autres besoins prioritaires (telles que la construction d'écoles et de dispensaires) auront été satisfaits. Ainsi, le financement de projets de développement rural par les ZCV pourra vraisemblablement prendre de l'ampleur dans quelques années, lorsque les recettes des ZCV seront plus grandes et que les infrastructures prioritaires auront déjà été aménagées.

4.7. La création d'emplois salariés

En plus de bénéficier des recettes versées aux communautés villageoises de chaque ZCV, les populations de la région nord ont aussi l'opportunité d'obtenir des devises en travaillant pour le PDZCV, pour les sociétés de chasse ou pour les comités de gestion des ZCV. La création d'emplois salariés dans une région où l'obtention de devises est difficile se présente donc comme un avantage important du programme.

L'évaluation de la valeur économique de ces emplois doit se faire en deux étapes. Premièrement, il faut évaluer le nombre total de riverains employés par le PDZCV, les sociétés de chasse et les comités de gestion des ZCV, ainsi que le salaire qui leur est versé. Toutefois, les deux sociétés de chasse qui exploitaient déjà un secteur amodié de la région (Ngoumbiri Safaris et Centrafrique Safaris) devront rester exclues de ce calcul, car la simple transformation du statut de leur concession n'a vraisemblablement pas généré de nouveaux emplois au sein de leur entreprise. Dans un deuxième temps, il incombe de déduire de la masse salariale obtenue la valeur du travail – salarié ou domestique – auquel les employés ont renoncé pour venir travailler dans la ZCV. Évidemment, retracer l'histoire individuelle de chaque travailleur n'était ni réalisable, ni nécessaire ; quelques observations générales ont suffi pour évaluer le coût d'option de la main d'œuvre dans la région. L'abondance des individus en âge de travailler (15 à 50 ans) marque en effet un fort contraste avec l'absence presque totale d'emplois salariés dans les villages. Quant au travail domestique, il m'a semblé fort peu accaparant vu la petite échelle à laquelle l'agriculture et l'élevage sont pratiqués ; il est de surcroît accompli principalement par les femmes. Enfin, lors de chacun de mes passages dans les villages, l'évidente disponibilité des villageois assis sous les manguiers a achevé de me convaincre que les ressources humaines de la région sont largement sous-employées. Ainsi, le coût d'option de la main d'œuvre sera considéré négligeable, et la masse salariale totale servira de mesure à la valeur économique des emplois créés dans la région.

Il a été relativement facile d'obtenir des données sur l'emploi auprès du PDZCV, des sociétés de chasse et des comités de gestion des ZCV. Toutefois, amalgamer les données recueillies s'est avéré plus difficile, en raison de la diversité des emplois à considérer : certains sont annuels, d'autres saisonniers, d'autres forfaitaires – mais tous sont regroupés sous la même rubrique dans les données fournies par plusieurs intervenants. Ainsi, calculer le nombre d'emplois annuels

générés par l'intervention du PDZCV n'aurait qu'une signification limitée ; le seul dénominateur commun qui puisse être utilisé est la masse salariale annuelle. L'évolution approximative de cette masse salariale annuelle versée à des riverains par l'un ou l'autre des intervenants du programme est présentée dans la Figure 3. Ces données incluent une approximation de la masse salariale du PDRN/PDZCV, basée sur les données réelles de 1997 et 2002 ; la masse salariale réelle des comités de gestion des ZCV, telle qu'indiquée par le *staff technique* de Sangba et le Conseiller technique aux ZCV de la Vakaga ; et la masse salariale approximative des sociétés de chasse, incluant le montant des pourboires laissés aux employés par les clients chasseurs²⁵.

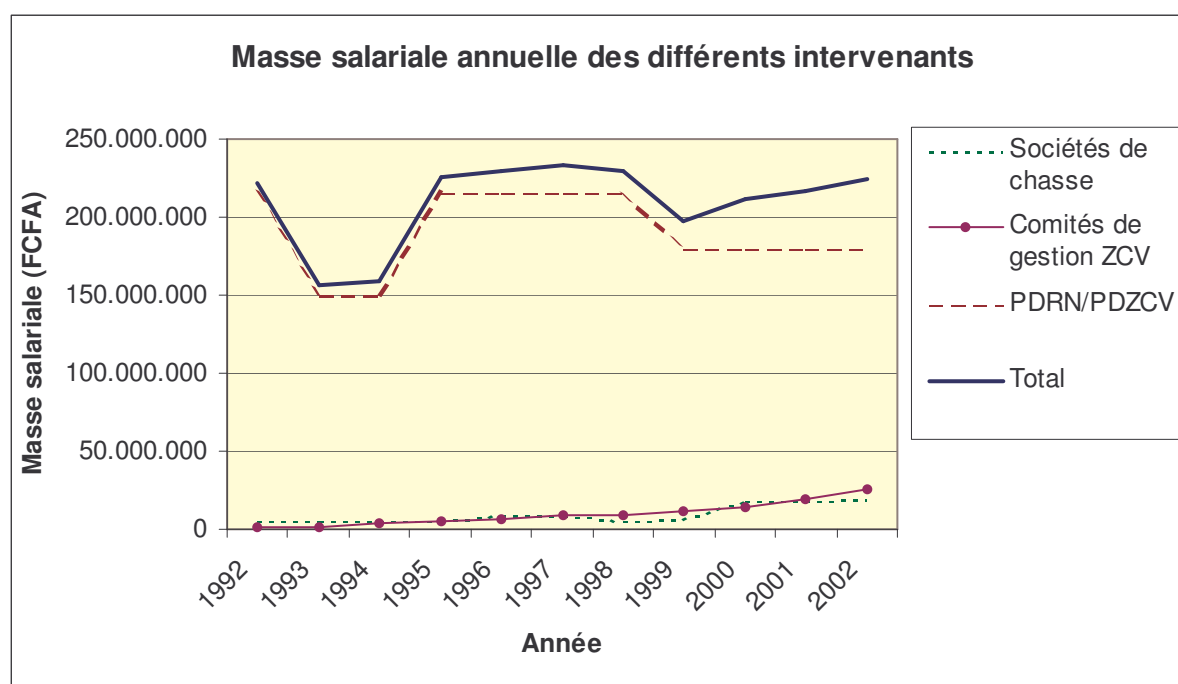


FIGURE 3 : Masse salariale annuelle versée à des riverains par le PDZCV, les sociétés de chasse et les comités de gestion des ZCV (1992-2002)

Cette figure, toutefois, n'inclut pas le montant des contrats forfaitaires d'ouverture de pistes et de réaménagement des infrastructures, octroyés à des villageois par les comités des gestion des ZCV au début de chaque saison sèche. Ce montant, que je n'ai pu évaluer pour les années antérieures, s'est élevé cette année à environ 20 millions de FCFA.

Ainsi, on constate que **le montant annuel versé aux habitants de la région nord sous forme de salaires est maintenant de l'ordre de 250 millions de FCFA** – une somme qui s'inscrit incontestablement parmi les avantages du programme. Toutefois, la Figure 3 démontre bien que la majeure partie de cette masse salariale provient du PDZCV. Cela signifie d'une part qu'elle est consacrée en grande partie à la lutte anti-braconnage, et d'autre part qu'elle ne sera vraisemblablement plus disponible lorsque le bailleur de fonds mettra un terme au financement du programme. Par conséquent, l'analyse des deux autres sources d'emploi – les sociétés de chasse et les comités de gestion – semble une meilleure indication du potentiel de création d'emploi des ZCV à long terme.

²⁵ Les données brutes, par employeur et par année, sont présentées en Annexe VIII.

Actuellement, **la masse salariale générée par les sociétés de chasse et les comités de gestion s'élève approximativement à 60 millions de FCFA par an** – une somme en constante progression depuis 1992. Bien sûr, cette tendance à la hausse peut s'expliquer partiellement par une augmentation du nombre de ZCV, donc du nombre de sociétés de chasse et de comités de gestion qui offrent des emplois dans la région. Toutefois, même à l'intérieur de chaque ZCV, on remarque une croissance soutenue du nombre d'employés pris en charge par le comité de gestion ; cette croissance, particulièrement flagrante dans la ZCV Idongo Da Bangoran, est illustrée par la Figure 4.

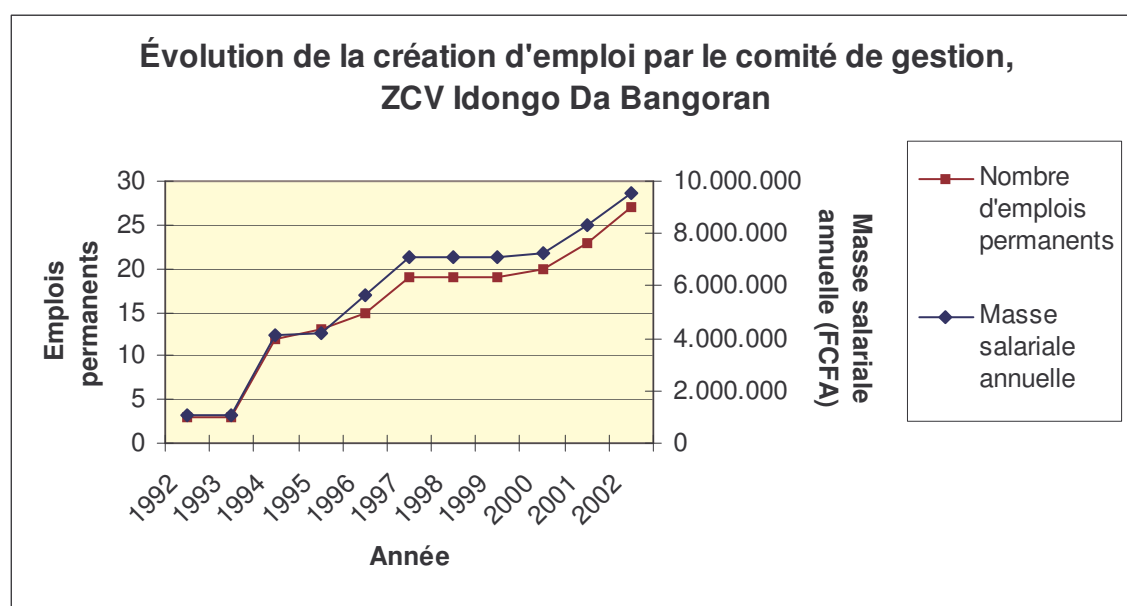


FIGURE 4 : Évolution du nombre d'emplois et de la masse salariale générés par le comité de gestion de la ZCV Idongo Da Bangoran, 1992-2002

Puisque de nombreuses ZCV en sont encore à leurs premières années, il semble raisonnable d'anticiper une augmentation prochaine de leur masse salariale, comme ce fut le cas pour la ZCV Idongo Da Bangoran.

En somme, la création d'emploi actuelle au sein du « système ZCV » provient surtout du PDZCV, mais les ZCV semblent avoir le potentiel de générer à elles seules un nombre croissant d'emplois dans les prochaines années.

4.8. La génération d'une demande pour des produits de fabrication locale

Le PDZCV contribue aussi à l'économie de la région nord en générant une demande pour certains produits de fabrication ou d'extraction locale. En effet, la région étant fort éloignée des grands centres d'approvisionnement, les sociétés de chasse présentes dans les ZCV achètent dans les villages de nombreux produits nécessaires à l'aménagement ou au fonctionnement de leur campement : paille, bambous, fruits, volailles, manioc, etc. Les profits qu'en tirent les villageois peuvent donc être considérés comme un avantage généré par les ZCV – puisque sans les ZCV, les sociétés de chasse ne seraient pas présentes sur ces territoires.

IV – PRÉSENTATION ET ANALYSE DES RÉSULTATS

La plupart des produits achetés par les sociétés de chasse dans les villages ont un coût de production négligeable : ils sont présents dans la nature et n'ont qu'à être récoltés. Seul le manioc doit être cultivé, et la volaille surveillée – deux tâches pratiquées dans la région sans grand autre intrant que le travail du paysan. Puisque le coût d'option de ce travail est lui-même négligeable, on peut considérer que le coût de production de ces produits est aussi négligeable. Par conséquent, pour tous les achats des sociétés de chasse dans les villages, le prix de vente peut servir de mesure aux profits qu'en tirent les villageois.

Dans les dix-neuf villages que j'ai visités, j'ai demandé aux villageois quels produits ils vendaient aux sociétés de chasse, et en quelles quantités. Pour les villages de la Vakaga (ZCV BAOV et Délembé Sergobo), j'ai pu obtenir les mêmes renseignements auprès du Conseiller technique aux ZCV. Par conséquent, les résultats obtenus sont basés sur l'expérience de trente communautés villageoises, sur un total de trente-neuf impliquées dans les ZCV. Ces résultats sont présentés dans le Tableau 11. Ils sont évidemment approximatifs, les villageois ne conservant aucune trace écrite de leurs transactions marchandes.

| Type de produits | Villages producteurs | Ventes aux sociétés de chasse (FCFA/an) |
|--|----------------------|---|
| Comestibles (volailles, cabris, manioc, mangues, papayes, bananes, pamplemousses, etc.) | 11 | 872 000 |
| Matériaux de construction (paille, bambous) | 6 | 1 179 000 |
| Artisanat (nattes de raphia) | 2 | 65 000 |
| TOTAL | 12* | 2 116 000 |

* Les villages qui ont vendu plusieurs types de produits ne sont comptés qu'une seule fois dans ce total.

TABLEAU 11 : Valeur annuelle des achats des sociétés de chasse dans 30 villages des ZCV.

On constate donc que, des trente villages inclus dans mon évaluation, douze peuvent vendre des produits à des sociétés de chasse, pour une valeur totale de 2 166 000 FCFA par an. Si l'on extrapole ces résultats aux neuf villages qui n'ont pas été considérés, en supposant que leurs possibilités de vente sont semblables à celles des trente villages considérés, on obtient des **recettes de vente de l'ordre de 2 750 000 FCFA pour l'ensemble des communautés villageoises des ZCV.**

En réalité, les besoins des sociétés de chasse pour les produits indiqués sont beaucoup supérieurs à leurs achats dans les villages. Par exemple, en 2002, la société Ngoumbiri Safaris affirme avoir acheté à elle seule pour un million de FCFA de manioc ! Cependant, la majeure partie de ces besoins sont satisfaits par des achats dans les pôles commerciaux de la région, voire parfois à Bangui. Le transport des marchandises étant difficile et coûteux, on peut se demander pourquoi seule une petite partie de la demande des sociétés de chasse est satisfaite dans les villages. Les prix sont-ils plus avantageux sur les plus gros marchés ? La qualité des produits y est-elle supérieure ? Ou est-ce plutôt que la production des villages ne suffit pas à satisfaire toute la demande des campements ? Les réponses que m'ont données à ces questions les villageois et les sociétés de chasse sont contradictoires. D'une part, plusieurs guides de chasse m'ont souligné leur difficulté à s'approvisionner en produits locaux et l'importance des distances à parcourir pour y parvenir – ce qui

suggère qu'ils préféreraient acheter dans les villages, plus proches, si ces derniers étaient aptes à satisfaire leur demande. D'autre part, de nombreux villageois se sont plaints de l'insignifiance des achats des sociétés de chasse dans leur communauté – ce qui suggère qu'ils ont plus à offrir que ce qui leur est actuellement demandé. Bref, une seule chose semble évidente : une meilleure coordination entre les sociétés de chasse et les villageois permettrait sans doute aux uns d'ajuster leur production aux besoins des autres, et ainsi d'accroître le volume des transactions. Les retombées des ZCV dans les villages en seraient donc accrues.

4.9. La subsistance des recettes du braconnage local

Depuis le tout début du PDRN, la réduction des pressions de braconnage qui menacent la faune centrafricaine est l'un des objectifs privilégiés de l'intervention européenne dans la région – un objectif jugé essentiel à la préservation de ressources fauniques suffisamment riches pour permettre aux ZCV de fonctionner. La part de la lutte anti-braconnage dans les dépenses du PDZCV (67%) témoigne d'ailleurs de l'importance qui y est accordée (cfr. 4.15). Par conséquent, on pourrait s'attendre à ce que le braconnage – et les recettes qu'il génère pour les braconniers – soit maintenant largement inférieur à ce qu'il aurait été en l'absence du programme. Toutefois, les prémisses adoptées dans la Section II pour définir la situation « sans ZCV » appellent à une autre interprétation. En effet, la prémisse 3 suppose qu'en l'absence du programme, les recettes du braconnage auraient chuté progressivement à cause de la raréfaction de la faune, et qu'elles auraient atteint à ce jour des valeurs négligeables. Il s'ensuit que le braconnage qui a lieu aujourd'hui n'aurait pas pu avoir lieu en l'absence du programme. En d'autres mots, la lutte anti-braconnage menée par le PDRN/PDZCV a réussi à restreindre le braconnage à un niveau suffisamment bas pour permettre sa survie jusqu'à ce jour. Par conséquent, les recettes générées actuellement par le braconnage doivent être comptées parmi les avantages du PDZCV²⁶.

Évaluer sur le terrain les recettes actuelles du braconnage n'a pas été chose facile. De façon générale, les Centrafricains ont tendance à nier la présence de braconniers dans leurs villages : ils affirment que le braconnage local a cessé dès l'implantation du PDRN, et que seuls les Tchadiens et les Soudanais s'adonnent encore au braconnage dans la région. Or, tous les guides de chasse que j'ai rencontrés disent être régulièrement témoins d'acte de braconnage de la part des villageois : ils voient des campements de fumage de viande, retrouvent des plombs de fabrication artisanale dans les animaux, etc. J'ai moi-même été témoin à cinq reprises d'arrestations ou de saisies de matériel relatives au braconnage local. Bref, il a vite été clair que les renseignements fournis par les villageois ne pouvaient pas servir de base à une évaluation des recettes actuelles du braconnage. Quant aux rapports de patrouille des équipes de lutte anti-braconnage du PDRN/PDZCV, incomplets et parfois contradictoires, ils ne m'ont guère été plus utiles.

J'ai donc dû me tourner vers des ressources bibliographiques pour estimer les recettes actuelles du braconnage. Dans une étude conduite en 1999, il a été estimé

²⁶ Seul le braconnage d'origine locale sera considéré dans cette section. Le braconnage étranger génère aussi des recettes qui n'auraient pas été générées en l'absence du programme – mais les intérêts des braconniers étrangers demeurent hors des limites qui ont été établies pour cette étude.

que 33 000 tonnes de viande sauvage sont consommées annuellement dans toute la République Centrafricaine (DIÉVAL 1999:31). Selon le Directeur de la Faune, 75% de cette viande (soit environ 24 000 tonnes) proviendrait de la zone d'intérêt cynégétique (ZIC) – une zone qui recouvre le nord et l'est du pays, incluant le territoire d'intervention du PDZCV²⁷. Il ne reste donc plus qu'à estimer quel pourcentage des 24 000 tonnes de viande produites dans la ZIC proviennent plus particulièrement du territoire d'intervention du PDZCV. Étant donné que ce territoire représente environ 25% de la superficie totale de la ZIC, et que le braconnage y aurait été réduit à 25% de son niveau initial²⁸, on peut supposer que, *ceteris paribus*, un treizième de la viande issue de la ZIC proviendrait de la zone d'intervention du PDZCV. Cela représente environ 1 850 tonnes de viande par année ! Si cette viande est vendue au prix conservateur de 500 FCFA/kg, **ce sont des recettes de l'ordre de 925 millions de FCFA qui sont générées chaque année par le braconnage dans la zone d'intervention du programme !**

Il peut, de prime abord, sembler paradoxal qu'un programme qui lutte contre le braconnage compte parmi ses avantages la génération de recettes pour les braconniers. Toutefois, cette situation peut être mieux comprise via la comparaison graphique des recettes actuelles du braconnage à ce qu'elles auraient vraisemblablement été en l'absence du programme, si la faune sauvage s'était raréfiée jusqu'à extinction. Cette comparaison est présentée par la Figure 5.

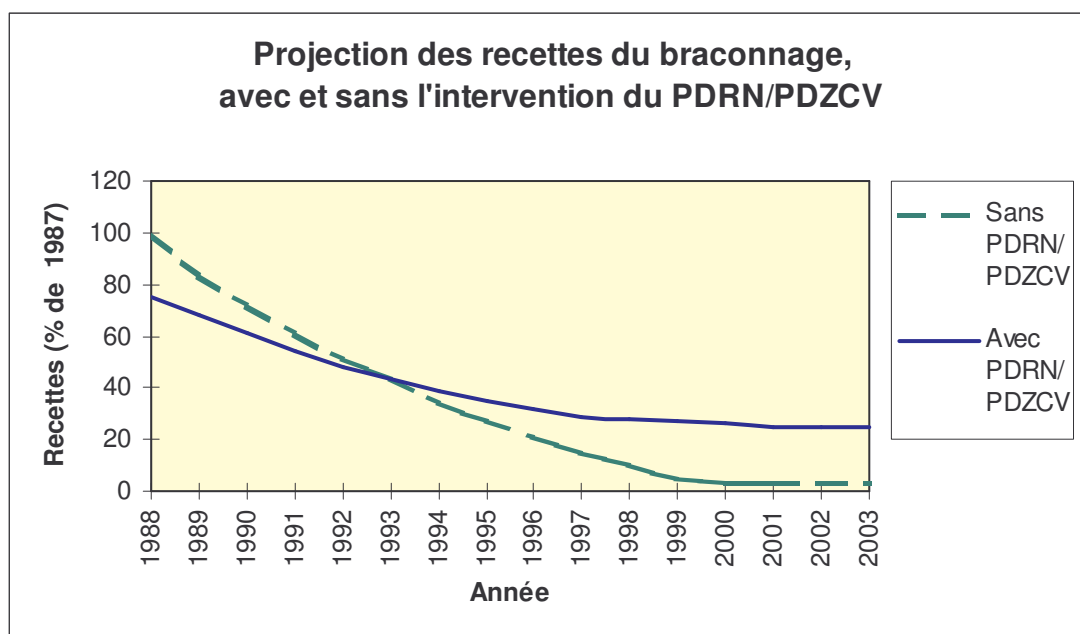


FIGURE 5 : Projection des recettes du braconnage dans la zone d'intervention du PDRN/PDZCV, avec et sans l'intervention du programme, de 1988 à 2003.

On constate donc que les gains actuels des braconniers succèdent à plusieurs années pendant lesquelles leurs recettes « avec PDRN/PDZCV » ont été inférieures à ce qu'auraient été leurs recettes « sans PDRN/PDZCV ». L'inclusion de ces gains

²⁷ OYELE Stevie, Directeur de la Faune, Ministère des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches, communication personnelle du 9 mai 2003.

²⁸ OYELE Stevie, Directeur de la Faune, Ministère des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches, communication personnelle du 9 mai 2003.

parmi les avantages actuels du PDZCV succède donc à l'inclusion de leurs pertes relatives parmi les coûts du programme pendant plusieurs années antérieures.

4.10. Des modifications à l'alimentation des populations riveraines

Un impact du PDZCV qu'il a fallu évaluer qualitativement concerne le régime alimentaire des populations locales. En effet, l'alimentation centrafricaine est basée principalement sur le manioc, une tubercule dont la farine sert à fabriquer une pâte ; à cette pâte doit ensuite s'ajouter une source de protéines – et la viande sauvage est le choix privilégié des Centrafricains depuis des temps immémoriaux. En limitant par la lutte anti-braconnage les possibilités de chasse des villageois, le PDZCV était donc susceptible de bouleverser profondément leur régime alimentaire. J'ai cherché lors de mes rencontres avec les villageois à évaluer les changements alimentaires survenus ; les employés du *staff technique* de Sangba m'ont aussi fait part de leurs commentaires à ce sujet.

Les réponses que j'ai obtenues quant à la consommation de viande sauvage avant le début du PDRN sont unanimes : la viande était mangée plusieurs fois par semaine en saison sèche, et un peu moins souvent pendant la saison des pluies. Cette consommation représentait une moyenne d'environ deux kilos de viande par semaine pour une famille de huit à dix personnes, soit environ trente grammes par personne par jour. Cette estimation, faite par des villageois et des membres du *staff technique*, correspond assez bien aux données rapportées par une étude conduite dans la région au début des années 1990, et qui avait évalué la consommation à trente-six grammes par personne par jour (CHARDONNET 1995a:31-49).

Par contre, la consommation de viande sauvage depuis le début du PDRN s'est avérée beaucoup plus difficile à évaluer. Les villageois, sans doute méfiants ou soucieux de faire bonne figure, ont affirmé ne manger de la viande sauvage que très rarement – au maximum une fois par mois. Les membres du *staff technique*, au contraire, m'ont indiqué que la consommation de viande sauvage devait encore s'élever approximativement à un kilo par famille par semaine. Cette estimation, largement supérieure aux dires des villageois, représente néanmoins une **chute de 50% de la consommation de viande sauvage** en dix ans ! C'est donc, si l'on y croit, un changement important, susceptible d'avoir des conséquences néfastes sur la santé des villageois, notamment en termes d'apport protéinique.

Toutefois, les villageois comme les membres du *staff technique* m'ont affirmé que ce changement alimentaire s'était accompli sans encombres, la viande sauvage étant remplacée par du poisson (pêché dans les nombreuses rivières de la région), de la viande de petit élevage (cabris et volailles), des légumes et des haricots. En plus, dans plusieurs communautés villageoises, une partie des recettes des ZCV est utilisée pour approvisionner une cantine où les villageois peuvent se procurer des denrées transformées, telles que le sucre et le café, à un prix plus avantageux et une distance moindre qu'auparavant.

En somme, le régime alimentaire des populations riveraines a changé significativement depuis le début du PDRN, mais il faudrait procéder à une étude nutritionnelle plus approfondie pour déterminer si cet impact a été, somme toute, positif ou négatif. Néanmoins, si l'on se rapporte à la prémisse qu'en l'absence du

programme, le braconnage aurait déjà épuisé la faune de la région, on peut supposer que **la situation nutritionnelle des villageois maintenant n'est pas pire qu'elle aurait été en l'absence du programme**. Si elle est significativement meilleure, cela reste toutefois à déterminer. Ainsi, par prudence, une valeur de zéro sera reportée pour ce point à notre analyse finale.

Avant de conclure la question de l'alimentation, une remarque additionnelle s'impose. Différents intervenants m'ont signalé que les ZCV pourraient contribuer davantage à l'approvisionnement en viande des villages via une meilleure gestion de la viande abattue par les touristes chasseurs²⁹. Pour le moment, 25% de cette viande est remise à l'équipe de chasse, et le reste est généralement vendu sur les bases du PDZCV (aux employés du PDZCV), au profit de la ZCV. Ainsi, les communautés villageoises reçoivent de l'argent provenant de la vente de la viande, mais elles ne reçoivent pas de viande. Or, un bref survol des données de vente de viande pour la ZCV Idongo Da Bangoran en 1995-1996 et 1997-1998 permet de faire quelques observations. Premièrement, dans cette ZCV, environ 1600 kilos de viande sont commercialisés chaque année, pour générer une somme qui représente moins de 10% des recettes totales de la ZCV (TELLO *et. al.* 1999:19). Si cette viande était plutôt partagée entre les 542 habitants de la zone, chacun recevrait plus de 3 kilos par année, soit l'équivalent de 8.2 grammes par jour. Cet apport, qui semble minuscule, serait néanmoins de l'ordre de 25% de la consommation de viande sauvage qui prévalait avant le début du PDRN ! Ainsi, il semble que les ZCV serviraient mieux l'intérêt des villageois si on leur remettait la viande plutôt que l'argent de la viande. Bien sûr, transporter la viande fraîche jusqu'aux villages n'est pas toujours chose facile, vu les mauvaises conditions routières, l'éloignement de certains villages et les contraintes de temps. Toutefois, l'attachement des villageois à la viande de chasse semble si fort, que cet apport contribuerait sûrement à consolider leur adhésion aux principes du PDZCV. N'est-ce pas là une fin qui en vaut les moyens ?

4.11. La possibilité d'une évolution vers le tourisme de vision

Dans certains pays d'Afrique, l'industrie du tourisme cynégétique cohabite avec l'industrie du tourisme de vision. Sur des territoires voisins, certains peuvent traquer les bêtes armés de leurs fusils, pendant que d'autres les poursuivent armés d'un appareil-photo. Par conséquent, il m'a semblé possible *a priori* que le développement de la chasse sportive dans les ZCV du nord centrafricain puisse déboucher sur l'émergence d'une activité complémentaire de tourisme de vision, ne serait-ce que pour l'agrément des accompagnateurs des chasseurs. Après tout, même si la région possède un couvert végétal très fermé, pourquoi les chasseurs de photos y trouveraient-ils moins leur compte que les chasseurs de trophées ? Pendant que le mari chasse au fusil, son épouse pourrait bien non loin de là chasser à l'appareil-photo. Si tel était le cas, les profits générés par le tourisme de vision devraient s'inscrire parmi les avantages du PDZCV.

Toutefois, sur le terrain, aucune activité de tourisme de vision n'a pu être observée – une absence dont j'ai cherché l'explication auprès des guides de chasse et de l'agence Club Faune, active dans la vente de safaris de chasse et de safaris de

²⁹ Une photo du travail de valorisation de la viande par les ZCV est présentée en Annexe II.

IV – PRÉSENTATION ET ANALYSE DES RÉSULTATS

vision. Les réponses reçues se résument ainsi : le profil du client chasseur diffère de celui du client photographe, et le contexte nord-centrafricain ne peut satisfaire que le premier. Les différences critiques entre ces deux types de clients sont synthétisées dans le Tableau 12. On y constate tout d'abord que le chasseur et le photographe ne s'intéressent pas aux mêmes animaux – et les animaux recherchés par le photographe sont moins bien représentés sur le territoire des ZCV. Deuxièmement, la motivation des deux types de clients est différente. Le chasseur, en quête d'un trophée bien déterminé pour sa collection, est prêt à consacrer de grandes sommes d'argent et de nombreux jours de pistage pour le trouver. Le photographe, au contraire, recherche plutôt l'exotisme ; il dispose d'un budget limité et espère « rentabiliser » chaque journée en rencontrant de nombreux animaux. Le nord centrafricain, qui ne peut être atteint que moyennant un transport aérien très coûteux, et qui n'offre que peu de zones où les animaux sont faciles à observer, correspond donc mal aux aspirations du photographe. L'infrastructure hôtelière aménagée dans le nord centrafricain semble également mal adaptée aux exigences de confort du touriste photographe ; le touriste chasseur, au contraire, est généralement prêt à se contenter d'un hébergement rudimentaire. Finalement, le photographe s'intéresse généralement à la culture locale – un aspect qui n'est pas fortement mis en valeur dans les campements de chasse.

| Critère | Client chasseur | Client photographe |
|---------------------------------|---|---|
| Âge et sexe* | Homme de 40 ans et plus | Toute la famille |
| Classe sociale* | Aisée | Moyenne à aisée |
| Motivation* | Recherche d'un trophée bien précis pour sa collection | Aventure, exotisme, relaxation |
| Budget alloué au safari* | Supérieur à 15 000 euros | Inférieur à 5 000 euros |
| Exigences de confort* | Faibles – Accepte un hébergement rudimentaire | Grandes – Recherche un hébergement digne des hôtels occidentaux |
| Animaux prisés** | Éland, buffle, léopard, bongo, koudou | Éléphant, girafe, hippopotame, lion |
| Perception des antilopes** | Distingue les espèces et les sous-espèces | Amalgame toutes les espèces sous l'étiquette « antilope » |
| Intérêt pour la culture locale* | Négligeable | Grand |
| Patience** | Grande – N'exige pas d'abattre un animal tous les jours | Limitée – Exige de voir de nombreux animaux chaque jour |

* Informations recueillies auprès de BERNON Jean-Pierre, président de l'agence Club Faune, lors d'une communication personnelle du 3 juin 2003.

** Informations tirées de BOULET (2003), pp. 1-2.

TABLEAU 12 : Profil comparatif du client chasseur et du client photographe

Bref, toutes ces raisons font en sorte que le nord centrafricain ne soit que peu propice au développement du tourisme de vision. Ainsi, les recettes que ce tourisme de vision aurait pu générer, et les complications environnementales qui y sont souvent reliées, ne font pas partie des impacts actuels du PDZCV.

4.12. Le maintien de la structure des écosystèmes de la région

Dans la Section II, en définissant ce qu'aurait été la situation du nord centrafricain en l'absence du PDRN/PDZCV, j'ai adopté une prémisse disant que la disparition de la grande faune aurait affecté les écosystèmes de la région. Les services environnementaux qu'ils accomplissent (absorption de la pollution, régulation du cycle de l'eau, contrôle de l'érosion, etc.) s'en seraient trouvés diminués – mais la nature et l'ampleur des changements restent difficiles à prédire vu la complexité de ces écosystèmes. Ainsi, le maintien de la structure des écosystèmes de la région et des services environnementaux qu'ils accomplissent, se présente comme un avantage du PDZCV, mais il s'avérerait fort hasardeux de chercher à lui attribuer une valeur monétaire.

Toutefois, c'est un avantage qu'il aurait été inadmissible d'exclure de mon analyse. D'une part, il se trouve au cœur même des objectifs du PDZCV ; et d'autre part, on peut supposer *a priori* que sa valeur n'est pas négligeable. Par conséquent, sans espérer déterminer la valeur exacte du maintien de la structure actuelle des écosystèmes, j'ai cherché à en estimer pour le moins l'ordre de grandeur.

Pour ce faire, j'ai utilisé une méthode de transfert des estimations, c'est-à-dire que j'ai reporté au nord centrafricain les données obtenues par une autre étude. Cette autre étude, publiée par Costanza *et. al.* en 1997, avait estimé la valeur monétaire par hectare des services environnementaux accomplis par seize types de biomes, incluant les savanes. Il est donc possible d'utiliser ici leurs données, moyennant l'application de certaines cautions lors de leur interprétation :

- Les auteurs de cette étude (Costanza *et. al.*) avouent avoir repris une partie de leurs résultats d'études antérieures. Cependant ils ne précisent pas où, quand et par qui ces études avaient été réalisées. Je ne suis donc pas en mesure de juger de leur pertinence et leur qualité ; je dois m'en remettre au jugement des auteurs.
- Certaines différences peuvent exister entre les savanes du nord centrafricain et les savanes considérées dans l'étude de Costanza *et. al.* On doit donc supposer que les différences, s'il y en a, n'influencent pas l'ordre de grandeur des résultats.

En gardant en tête ces considérations, la première étape de mon exercice a donc consisté à multiplier les valeurs par hectare que les auteurs attribuent aux savanes, par le nombre d'hectares comprises dans la zone d'intervention du PDZCV. Les résultats de ce calcul sont présentés dans le Tableau 13.

| Service environnemental* | Valeur par hectare (US\$ de 1994) | Nombre d'hectares dans la zone du PDZCV | Valeur totale dans la zone du PDZCV (US\$ de 1994) |
|-------------------------------------|-----------------------------------|---|--|
| Régulation des gaz à effet de serre | 7 | 7 000 000 | 49 000 000 |
| Régulation du cycle de l'eau | 3 | 7 000 000 | 21 000 000 |
| Contrôle de l'érosion | 29 | 7 000 000 | 203 000 000 |
| Formation des sols | 1 | 7 000 000 | 7 000 000 |
| Absorption de déchets | 87 | 7 000 000 | 609 000 000 |
| Pollinisation | 25 | 7 000 000 | 175 000 000 |
| Contrôle biologique | 23 | 7 000 000 | 161 000 000 |
| Production de nourriture** | 67 | 7 000 000 | 469 000 000 |
| Ressources génétiques | 2 | 7 000 000 | 14 000 000 |
| TOTAL | 244 | 7 000 000 | 1 708 000 000 |
| TOTAL sans l'item ombragé | 177 | 7 000 000 | 1 239 000 000 |

* Cette liste n'est pas exhaustive ; les auteurs de l'étude reconnaissent n'avoir pas pu recueillir d'information quant aux autres services environnementaux accomplis par la savane.

** Je ne reporterai pas à mon étude la valeur de la production de nourriture estimée ici puisque je l'ai déjà partiellement considérée dans une autre section.

TABLEAU 13 : Calcul de la valeur totale des services environnementaux accomplis par les écosystèmes de savane dans la zone du PDZCV, sur base de l'étude de Costanza *et. al.* (1997).

Ainsi, les fonctions environnementales des savanes de la zone d'intervention du PDZCV auraient une valeur annuelle de l'ordre de 1.239 milliard de dollars (US\$) de 1994. Pour convertir cette somme en FCFA, il convient de se référer au taux de change qui prévalait au moment de l'étude, en 1994. Un dollar (US\$) valait alors environ 547 FCFA, selon le taux de change annuel moyen rapporté par AFRISTAT. **La valeur estimée des fonctions environnementales des savanes du nord centrafricain équivaldrait donc à 678 milliards de FCFA par an !**

Bien sûr, si le PDRN n'avait pas eu lieu, les changements qu'aurait subi la structure des écosystèmes de la région n'auraient pas éliminé toute leur valeur – du moins, pas à ce jour. Certains des services environnementaux évalués par Costanza *et. al.* (1997) auraient peut-être même pris de l'ampleur. Par exemple, la disparition des grands animaux brouteurs aurait peut-être permis à certains arbres de s'implanter dans des zones jadis ouvertes, offrant de ce fait un plus grand obstacle à l'érosion. Bref, les impacts de la disparition de la grande faune sur la structure des savanes restent spéculatifs, et il m'est impossible d'identifier même un intervalle de variation de la valeur des écosystèmes suite à ces impacts. L'analyse précédente nous révèle cependant que l'enjeu est d'une magnitude qui surpasse par trois ordres de grandeur (par un facteur 1000) les autres impacts du PDZCV. Ainsi, **si l'on suppose que les savanes centrafricaines auraient perdu ne serait-ce que 0.1% de leur valeur environnementale en l'absence du PDRN/PDZCV, leur préservation justifie tous les coûts du programme.**

4.13. Modifications du rôle social de la chasse

Avec l'implantation des ZCV et la consolidation de la lutte anti-braconnage, le programme a indubitablement modifié le rôle que jouait traditionnellement la chasse dans la vie sociale des villages. Quantifier ce changement et lui attribuer une valeur monétaire m'ont semblé hors de portée : il aurait fallu recourir à une évaluation

contingente qui allait au-delà de mes contraintes logistiques. Néanmoins, une appréciation qualitative peut être présentée.

En discutant avec les membres du *staff technique* et quelques villageois, j'ai pu compiler une liste des rôles sociaux joués par la chasse avant le début du PDRN. Ces rôles étaient principalement :

- De permettre au bon chasseur d'acquérir le respect de ses concitoyens ;
- De favoriser l'entraide et le partage entre les hommes du village ;
- De favoriser la coopération entre différents villages, notamment lors de la pratique de la chasse au feu ;
- De donner au bon chasseur la possibilité d'épouser plusieurs femmes.

Depuis que la lutte anti-braconnage limite les possibilités de chasse pour les villageois, ces rôles se sont estompés pour être remplacés par d'autres. Dans l'un des villages, une dame m'a affirmé que la chasse lui sert maintenant à déterminer l'honnêteté des gens : ceux qui braconnent sont aussi malhonnêtes que des voleurs ! Toutefois, aux dires de mes autres interlocuteurs, **c'est maintenant la faune plutôt que la chasse qui commence à acquérir des rôles sociaux, notamment aux niveaux académiques et associatifs**. Dans les écoles des ZCV, m'a-t-on dit, de nombreuses activités pédagogiques utilisent le thème de la faune comme outil d'enseignement.

Bien que j'aie senti chez les villageois un certain attachement aux traditions sociales relatives à la chasse, tous m'ont affirmé que leur disparition ne leur rend pas la vie moins agréable. Au contraire, ils estiment en être amplement compensés par la possibilité nouvelle d'instruire leurs enfants et d'accéder à des soins de santé. La plus grande attention que leur portent les autorités maintenant qu'ils ont un peu d'argent semble aussi leur apporter une certaine fierté. Bref, les modifications apportées par les ZCV aux rôles sociaux de la chasse ne peuvent pas non plus être considérées comme un impact négatif.

4.14. Préservation des valeurs de la faune non liées à son usage

Comme il a été expliqué dans la Section II, la grande faune de Centrafrique est dotée de valeurs qui ne sont pas reliées à son utilisation : des valeurs d'option, d'existence et de patrimoine. Toutefois, la mesure de ces valeurs aurait requis le recours à une évaluation contingente incompatible avec mes contraintes logistiques. Le report de données obtenues par d'autres études ne m'a pas non plus semblé souhaitable, en raison de grandes variations socio-culturelles dans l'attribution de ce type de valeurs (MANOKA 1997:1).

Néanmoins, sans en avoir effectué d'évaluation précise, je crois pouvoir affirmer sans me tromper que les valeurs non liées à l'usage ne représentent aux yeux des Centrafricains qu'une infime partie de la valeur économique totale de la faune, pour plusieurs raisons. Premièrement, ces valeurs font référence à des besoins futurs ou secondaires auxquels les populations du nord centrafricain accordent peu d'importance, vu leur préoccupation constante pour la satisfaction de besoins primaires immédiats. Deuxièmement, l'importance ancestrale de la faune en

tant que source alimentaire éclipse vraisemblablement ses autres valeurs aux yeux des Centrafricains. Même la langue vernaculaire, le sango, porte les traces du lien indissociable entre la faune et la marmite : le même mot, « nyama », y est utilisé pour désigner l'animal vivant et la viande dans l'assiette ! Finalement, le Directeur de la Faune m'a affirmé que la sensibilisation des populations au respect de la faune devait comme premier objectif chercher à leur faire connaître les valeurs non-alimentaires des animaux sauvages³⁰. Cela supporte l'idée que la valeur alimentaire est la seule qu'ils perçoivent pour le moment.

Cela n'exclut pas que certaines personnes dans le reste du monde puissent attribuer une valeur d'existence ou de patrimoine à la faune centrafricaine, même sans jamais avoir été en contact avec elle. Le visionnement d'images ou de films documentaires sur les animaux, par exemple, peut leur être suffisamment agréable pour qu'ils y attribuent une valeur positive. Néanmoins, la République Centrafricaine reste un pays fort peu connu, absent de l'industrie du tourisme non-cynégétique, et extrêmement peu représenté dans les livres, films et magazines traitant de la faune. Par conséquent, les étrangers susceptibles d'accorder une valeur à la faune africaine en général sont peut-être nombreux, mais ceux qui songeraient particulièrement à la faune centrafricaine le sont vraisemblablement moins. Dans tous les cas, l'évaluation de cette valeur reste hors de la portée et des limites de cette étude.

4.15. L'investissement par le bailleur de fonds et le gouvernement

Après avoir analysé tous les avantages du PDZCV, il incombe maintenant de se pencher sur ses coûts. Le premier de ces coûts est le montant d'argent investi annuellement dans le programme par le Fonds Européen de Développement et le gouvernement centrafricain.

Les dépenses annuelles du PDRN/PDZCV ont pu être évaluées en consultant les mémoires comptables de la Cellule Administrative et Financière du programme à Bangui, ainsi que des documents financiers appelés *Devis Programme*. Les sommes obtenues sont présentées dans le Tableau 14.

| ANNÉE | DÉPENSES ANNUELLES TOTALES (FCFA) |
|-------|-----------------------------------|
| 1995 | 51 000 234 |
| 1996 | 614 637 471 |
| 1997 | 1 054 408 737 |
| 1998 | 1 093 625 633 |
| 1999 | 634 940 214 |
| 2000 | 526 214 019 |
| 2001 | 646 458 981 |
| 2002 | 690 370 114 |

TABLEAU 14 : Dépenses annuelles totales du PDRN/PDZCV de 1995 à 2002

Cela représente donc un **investissement annuel moyen** d'environ 700 millions de FCFA pour le PDRN (1995-1999), et **620 millions pour le PDZCV** (2000-2002).

³⁰ OYELE Stevie, Directeur de la Faune, Ministère des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches, communication personnelle du 9 mai 2003.

Pour chaque année antérieure à 2000, les rubriques comptables utilisées par le PDRN ne permettent pas de séparer les dépenses imputables aux ZCV des dépenses imputables à d'autres volets d'action du programme. Toutefois, à partir de 2000, la transformation du PDRN en PDZCV a été accompagnée par l'adoption de nouvelles rubriques qui permettent de séparer les dépenses consacrées à chacun de ses trois volets d'action (ZCV, lutte anti-braconnage et suivi écologique). Ainsi, il m'a été possible d'examiner les relevés de dépenses afin d'estimer quel pourcentage du total est imputable à chaque volet. Après répartition des dépenses relatives à l'administration et la direction du programme, il en est ressorti que le volet ZCV n'intervient que pour environ 23% du total. La lutte anti-braconnage absorbe la plus grande partie des fonds, avec 67%, tandis que les activités de suivi écologique ne représentent que 10% du total. Ces résultats sont présentés dans la Figure 6.

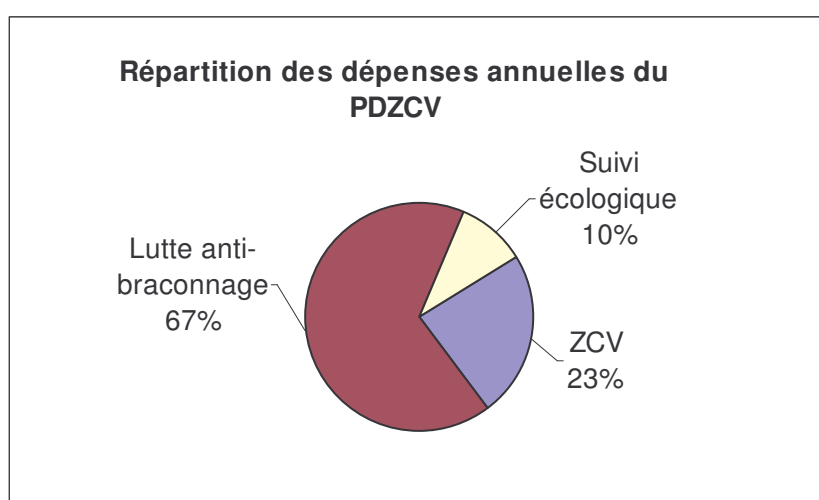


FIGURE 6 : Répartition des dépenses annuelles du PDZCV

À la lumière de ces résultats, il est possible de conclure que depuis le début du PDZCV, **les ZCV font l'objet d'un investissement annuel d'environ 143 millions de FCFA, tandis que la lutte anti-braconnage et le suivi écologique en reçoivent respectivement 415 millions et 62 millions.** C'est au total de ces trois sommes, soit 620 millions de FCFA, que devront se mesurer les avantages du programme.

4.16. La perte de vies humaines dans la lutte anti-braconnage

Un second item de coût du PDZCV concerne plus particulièrement la lutte anti-braconnage. Le contrôle du braconnage local reste généralement une mission sans risque, opposant des surveillants-pisteurs équipés d'armes à feu à de pauvres villageois qui ne cherchent qu'à s'enfuir. Par contre, la lutte contre le braconnage étranger comporte un risque considérable pour la vie des surveillants-pisteurs, comme en témoigne un document rédigé par l'ancien Directeur National du PDRN :

« Il faut souligner que les braconniers organisés en bandes armées sont particulièrement agressifs et vindicatifs. Ils n'hésitent pas à tirer sur tout ce qui bouge sur leur passage et restent toujours sur leur qui-vive. La riposte devient parfois foudroyante

quand ils se sentent attaqués et d'aucuns disent qu'ils sont parfois invulnérables face aux armes individuelles d'assaut. » (GODJI-NGOUVENDA 1999:3)

Pour cette raison, les altercations avec des Tchadiens et des Soudanais ont coûté la vie à vingt surveillants-pisteurs du PDRN/PDZCV depuis le début de la lutte anti-braconnage en 1988. Cela représente donc **une moyenne d'environ 1.3 décès par année, en plus de nombreuses blessures** qui n'ont pas été consignées.

Comme ce fut le cas pour la valeur des vies humaines sauvées par les infrastructures de santé, la valeur des vies humaines perdues dans la lutte anti-braconnage n'a pas pu être évaluée, pour les mêmes raisons. Une constatation peut toutefois être dégagée : la moyenne d'environ 1.3 décès par année dans la lutte anti-braconnage impose un coût vraisemblablement inférieur – et beaucoup inférieur – aux bénéfices des vies sauvées par les infrastructures de santé.

4.17. L'altération du sol

Finalement, même s'il est voué à la conservation des ressources naturelles de la région nord, le PDRN/PDZCV contient aussi un aspect susceptible de nuire à ces ressources naturelles. En développant ses propres activités, et en amenant les sociétés de chasse à développer les leurs, il a entraîné l'apparition de circulation automobile dans une région jadis peu fréquentée. Cette circulation, combinée à l'ouverture d'un réseau de pistes sillonnant la brousse, aurait pu avoir des conséquences néfastes sur le sol de la région : compaction du sol sous le poids des véhicules, perturbation de l'écoulement des eaux, érosion le long des pistes, etc. Lors de mes rencontres avec les guides de chasse et les employés du PDZCV, j'ai donc cherché à évaluer l'ampleur de la circulation automobile dans la région et des risques qu'elle était susceptible d'engendrer.

Les réponses que j'ai obtenues sont, pour la plupart, des approximations. Néanmoins, ces approximations m'ont suffi pour estimer que chaque société de chasse utilise en moyenne quatre véhicules, qui parcourent chacun 15 000 kilomètres par an. En ajoutant à ceci le kilométrage approximatif des véhicules du PDRN/PDZCV, on obtient les résultats présentés par la Figure 7³¹. Quant aux comités de gestion des ZCV, absents de cette figure, ils ne possèdent pas de véhicules motorisés.

³¹ Les données ayant servi à élaborer ce graphique sont présentées en Annexe VIII.

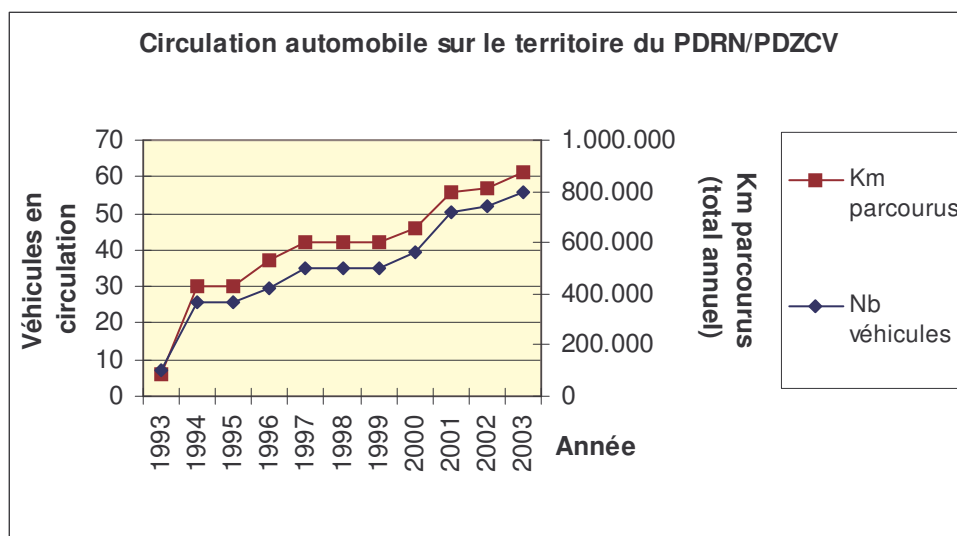


FIGURE 7 : Évolution de la circulation automobile sur le territoire du PDRN/PDZCV (1993-2003)

Ainsi, on constate que le nombre de véhicules et le kilométrage parcouru sur le territoire du PDRN/PDZCV est constamment en hausse depuis 1992. Dans les dernières années, environ soixante véhicules ont parcouru un total de l'ordre de 800 000 kilomètres.

Même si l'allure croissante des courbes peut sembler alarmante, il ne faut pas perdre de vue la grandeur absolue des résultats obtenus : la circulation de soixante véhicules dans un territoire de la taille du Portugal est susceptible d'avoir un impact négligeable ! De plus, les pistes utilisées par ces véhicules sont de nature à avoir un impact minimal sur l'environnement. Elles sont étroites, non bitumées (ni même gravelées), et elles se laissent envahir par la végétation au bout d'une ou deux saisons si elles ne sont pas entretenues. Ainsi, bien qu'aucune étude écologique n'ait été réalisée, il semble raisonnable de croire que **les effets néfastes de la circulation automobile engendrée par le PDZCV sont négligeables.**

5.1. Synthèse des avantages annuels nets du PDZCV

À la lumière des résultats obtenus dans la section précédente, nous sommes maintenant en mesure de calculer les avantages nets générés par le PDZCV dans une année moyenne. Ce calcul est présenté dans le Tableau 15. Les impacts dont la valeur a été jugée positive mais n'a pu être évaluée en termes monétaires y sont indiqués par un (+). Quant à la valeur du maintien de la structure des écosystèmes de la région, elle n'est indiquée que par un ombrage noir, pour signifier que sa magnitude reste inconnue mais est susceptible d'excéder toutes les autres.

| Impacts évalués | Avantages (FCFA/an) | Coûts (FCFA/an) |
|--|------------------------|----------------------|
| Génération de profits pour les sociétés de chasse | 0 | |
| Génération de recettes pour l'État centrafricain | 40 000 000 | |
| Génération de recettes pour les communautés villageoises | 50 000 000 | |
| Construction d'infrastructures d'éducation | 0 | |
| Construction d'infrastructures de santé | + | |
| Provision de crédit pour des projets de développement rural | 250 000 | |
| Création d'emplois salariés | 250 000 000 | |
| Génération d'une demande pour des produits de fabrication locale | 2 750 000 | |
| Subsistance des recettes du braconnage | 925 000 000 | |
| Modifications à l'alimentation des populations riveraines | 0 | 0 |
| Possibilité d'évolution vers le tourisme de vision | 0 | |
| Maintien de la structure des écosystèmes de la région | ? | |
| Modification du rôle social de la chasse | 0 | 0 |
| Valeurs de la faune non liées à son usage | 0 | |
| Investissements par le bailleur de fonds | | 620 000 000 |
| Pertes de vies humaines dans la lutte anti-braconnage | | + |
| Altération du sol par la circulation automobile | | 0 |
| TOTAL | 1 268 000 000 + | 620 000 000 + |
| AVANTAGES NETS | 648 000 000 + | |

TABLEAU 15 : Calcul des avantages nets générés annuellement par le PDZCV

On constate donc que **les avantages des ZCV excèdent maintenant leurs coûts par une valeur approximative de 648 millions de FCFA par année**, sans compter les avantages dont la valeur n'a pu être quantifiée mais a été jugée positive. Ces avantages nets seraient toutefois **susceptibles de se révéler beaucoup plus grands si la valeur du maintien de la structure des écosystèmes de la région pouvait être estimée**.

5.2. Interprétation des résultats

5.2.1. Les bénéficiaires des avantages du PDZCV

Ainsi, il semble que les investissements consentis au PDZCV par le Fonds Européen de Développement et le gouvernement centrafricain soient maintenant économiquement justifiés. Ils constituent en effet le seul coût significatif du programme, face à des avantages nombreux qui les excèdent en importance. **Les bénéficiaires de la plupart de ces avantages sont les populations locales** de la

région nord. En effet, ce sont elles qui bénéficient des recettes versées aux communautés villageoises, de la création d'emploi, la construction d'infrastructures sociales, les recettes du braconnage, etc. **La somme de leurs avantages**, dont le calcul est présenté dans le Tableau 16 ci-bas, **s'élève à plus de 1,228 milliards de FCFA par an**.

| Impacts évalués | Avantages de chaque bénéficiaire (FCFA/an) | | |
|--|--|--------------------|--------------------|
| | Populations locales | État centrafricain | Sociétés de chasse |
| Génération de profits pour les sociétés de chasse | | | 0 |
| Génération de recettes pour l'État centrafricain | | 40 000 000 | |
| Génération de recettes pour les communautés villageoises | 50 000 000 | | |
| Création d'emplois salariés | 250 000 000 | | |
| Génération d'une demande pour des produits de fabrication locale | 2 750 000 | | |
| Provision de crédit pour des projets de développement local | 250 000 | | |
| Subsistance des recettes du braconnage | 925 000 000 | | |
| Construction d'infrastructures de santé | + | | |
| Pertes de vies humaines dans la lutte anti-braconnage | - | | |
| Maintien de la structure des écosystèmes | ? | | |
| TOTAL | 1 228 000 000 + | 40 000 000 | 0 |

TABLEAU 16 : Calcul des avantages annuels de chaque bénéficiaire des ZCV

En plus des populations locales, on voit que **l'État centrafricain** bénéficie aussi des retombées générées par les ZCV : il en **retire un gain de 40 millions de FCFA par an**. Quant aux **sociétés de chasse**, prises conjointement, elles ne réalisent pas de profits pour le moment. Toutefois, on peut supposer qu'elles trouvent aussi leur compte dans les ZCV. D'une part, elles savent que **leurs perspectives de rentabilité futures sont bonnes** ; et d'autre part, pour plusieurs guides de chasse, le simple fait de disposer d'une zone giboyeuse où poursuivre leurs activités est une gratification en soi, peu importe la rentabilité.

En somme, il semble que le PDZCV soit apte à satisfaire les intérêts des trois principaux intervenants qui y sont concernés.

5.2.2. La provenance des avantages du PDZCV

Outre leur répartition entre les différents intervenants de la région nord, les avantages générés par le PDZCV peuvent être analysés en fonction de leur origine : proviennent-ils davantage du volet ZCV, ou plutôt des autres volets d'activités du programme ? Tout en gardant en tête que le fonctionnement des ZCV est étroitement lié aux activités de lutte anti-braconnage et de suivi écologique, je me suis livrée à l'exercice d'attribuer chacun des impacts du PDZCV au volet dont il semble provenir le plus directement. Cette répartition est présentée dans le Tableau 17.

V – SYNTHÈSE ET DISCUSSION

| Impacts évalués | Valeur générée par chaque volet (FCFA/an) | | |
|--|---|-----------------------|---------------------|
| | ZCV | Lutte anti-braconnage | Suivi écologique |
| Génération de recettes pour l'État centrafricain | 40 000 000 | | |
| Génération de recettes pour les communautés villageoises | 50 000 000 | | |
| Création d'emplois salariés* | 96 000 000 | 134 000 000 | 20 000 000 |
| Génération d'une demande pour des produits de fabrication locale | 2 750 000 | | |
| Provision de crédit pour des projets de développement local | 250 000 | | |
| Subsistance des recettes du braconnage** | 92 500 000 | 832 500 000 | |
| Construction d'infrastructures de santé | + | | |
| Pertes de vies humaines dans la lutte anti-braconnage | | - | |
| Maintien de la structure des écosystèmes | | ? | |
| Investissement des bailleurs de fonds | - 143 000 000 | - 415 000 000 | - 62 000 000 |
| TOTAL | 138 500 000 | 551 500 000 | - 42 000 000 |

* Les emplois au sein des sociétés de chasse et des comités de gestion ont été attribués aux ZCV. Les emplois au sein du PDZCV ont été répartis entre les ZCV (23%), la lutte anti-braconnage (67%) et le suivi écologique (10%).

** Les bénéfices émanant de la subsistance des recettes du braconnage ont été partagés entre la lutte anti-braconnage (90%) et les ZCV (10%), puisque les comités de gestion des ZCV et les sociétés de chasse qui les exploitent consacrent à la lutte anti-braconnage un budget équivalent à environ 1/9 du budget annuel de la composante « lutte anti-braconnage » du PDZCV.

TABLEAU 17 : Répartition des avantages annuels nets du PDZCV entre ses trois volets

Selon cette répartition, le volet de suivi écologique génère une valeur négative de 42 millions de FCFA par an, tandis que **les ZCV dégagent des avantages annuels nets de l'ordre de 138 millions de FCFA**. Toutefois, ces deux valeurs sont **largement excédées en magnitude par les avantages nets générés par la lutte anti-braconnage, soit 551 millions de FCFA par an**, en plus de la valeur du maintien de la structure des écosystèmes de la région.

Même si elle ne tient pas dûment compte des interactions entre les trois volets, cette répartition permet de confirmer des hypothèses intuitives quant au rôle joué par chacun au sein du PDZCV. En effet, on constate que les impacts attribuables au volet ZCV sont de nature économique, tandis que les impacts attribuables à la lutte anti-braconnage sont principalement de nature écologique. Cela confirme donc que les ZCV répondent aux objectifs de développement du PDZCV, pendant que la lutte anti-braconnage veille à ses objectifs de conservation. Quant aux activités de suivi écologique, leur valeur négative suggère qu'elle jouent au sein du PDZCV un rôle de soutien.

La prédominance marquée de la lutte anti-braconnage dans la génération des avantages du programme appelle à réfléchir. En effet, la théorie de la conservation insiste sur la distinction entre les programmes de conservation qui offrent aux populations locales des activités compensatoires de développement rural classique, et ceux qui intègrent les populations locales à la gestion des ressources protégées. Ces derniers seraient, en théorie, plus aptes à fonctionner sans qu'il y ait besoin de réprimer l'activité humaine par une lutte anti-braconnage d'envergure ; l'instinct naturel des populations locales à protéger les ressources dont elles bénéficient suffirait à éliminer le braconnage (TELLO *et. al.* 1999:9). Or, les présents

résultats démontrent bien que ça n'a pas été le cas pour le PDRN/PDZCV, malgré l'intégration réussie des populations locales à la gestion de la faune dans les ZCV. Toutefois, avant de conclure que cet exemple mine la théorie, une considération supplémentaire s'impose. En effet, il faut se rappeler qu'une grande partie du braconnage qui subsiste dans le nord centrafricain est perpétré par des étrangers – des Tchadiens et des Soudanais qui ne viennent en sol centrafricain qu'épisodiquement. Puisqu'ils ne bénéficient pas des recettes des ZCV, il est normal que ces dernières n'affectent en rien leur comportement. Ainsi, le braconnage étranger se présente comme un problème de protection des frontières nationales plutôt que de valorisation de la faune, et seule une intervention par la force peut y mettre un terme. Vu le manque de moyens de l'armée centrafricaine à cet effet, une lutte anti-braconnage d'envergure s'avère donc nécessaire. Bien sûr, la persistance d'un braconnage d'origine locale justifie aussi une partie des efforts consacrés à la lutte anti-braconnage – mais il semble raisonnable de croire que les efforts requis seraient beaucoup moins importants si les frontières du pays étaient mieux protégées.

5.2.3. L'importance relative des différents avantages du PDZCV

Si la lutte anti-braconnage génère des avantages annuels nets largement plus élevés que les deux autres volets du PDZCV, ce n'est pas parce qu'elle génère un plus grand nombre d'impacts : c'est parce que les impacts qu'elle génère ont une valeur beaucoup plus élevée que les autres. En effet, parmi les avantages quantifiés, la création d'emplois salariés – largement attribuable à la lutte anti-braconnage – et la subsistance des recettes du braconnage, dépassent tous les autres.

La création d'emplois salariés est évidemment un impact souhaité par le PDZCV, et s'inscrit dans le cadre de ses objectifs de développement local. Par contre, la subsistance de recettes positives pour les braconniers locaux est un avantage non intentionnel du programme – un avantage qui disparaîtrait si la lutte anti-braconnage était davantage efficace, ou si les ZCV réussissaient à enclencher l'adhésion complète des populations à la conservation de la faune. En fait, on pourrait même qualifier cet avantage de « pernicieux », puisqu'il entre en conflit avec les objectifs du PDZCV : il ralentit la reconstitution des ressources fauniques de la région, limitant du même coup la magnitude des autres avantages générés par le programme. Afin d'illustrer ce conflit, la Figure 8 modélise les relations dynamiques entre le braconnage local et les autres éléments du système des ZCV.

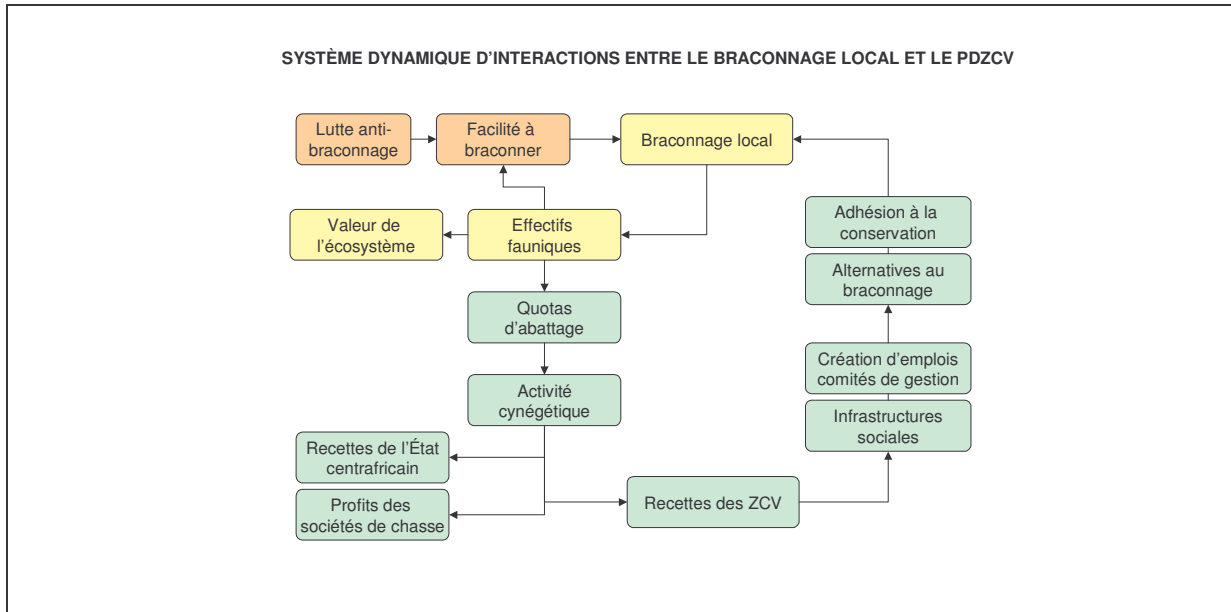


FIGURE 8 : Système dynamique d'interactions entre le braconnage local et le PDZCV

Ce schéma illustre bien qu'une réduction du braconnage local permettrait l'accroissement des ressources fauniques de la région, ce qui permettrait l'attribution de quotas d'abattage supérieurs et stimulerait l'activité cynégétique. Les recettes des ZCV s'en verraient accrues, donc les ZCV seraient en mesure de créer plus d'emplois et d'infrastructures sociales. L'adhésion des populations à la conservation de la faune en serait vraisemblablement accrue, donc le braconnage aurait tendance à diminuer davantage. On se trouverait donc en présence d'un cercle vertueux, dans lequel tous les autres avantages générés par le PDZCV seraient accrus. Toutefois, jusqu'à présent, ce cercle vertueux a été inhibé par le fait que l'accroissement des populations fauniques augmente la facilité à braconner – et les villageois ne résistent pas encore à la tentation. C'est donc pour limiter les effets pervers de cette rétroaction négative que la lutte anti-braconnage est si importante : tant que d'autres programmes, organismes ou entreprises ne viendront pas s'établir dans la région pour fournir aux villageois de nouvelles alternatives au braconnage, seule la lutte anti-braconnage peut briser la boucle en réduisant la facilité à braconner même lorsque les populations fauniques croissent.

5.2.4. L'évolution probable des avantages nets du PDZCV dans les prochaines années

Cette analyse révèle que, tant que les frontières nationales ne seront pas sécurisées et que l'adhésion des populations locales aux principes de la conservation de la faune ne sera pas consolidée, la lutte anti-braconnage demeurera essentielle à la survie des ZCV. En supposant que cette lutte anti-braconnage soit maintenue à son niveau actuel d'intensité, on peut émettre des pronostics favorables quant à l'évolution probable des avantages nets du PDZCV dans les prochaines années.

En effet, avec les efforts de lutte anti-braconnage réalisés depuis le début du PDRN, un accroissement démographique a pu être observé chez de nombreuses espèces fauniques, incluant l'éland de Derby qui est le moteur de l'activité

cynégétique de la région (NORCADEV 2000:55). Si cet accroissement se poursuit, le potentiel cynégétique de la région s'en trouvera donc augmenté, et avec lui les recettes des ZCV ainsi que tous les avantages qui en découlent : création d'emplois salariés, financement d'infrastructures de santé, protection de la structure de l'écosystème, etc. Autrement dit, on entrera dans le cercle vertueux décrit par la Figure 17. Dans ce cas, les ZCV qui pour l'instant ne disposent pas de quotas d'abattage permettant une exploitation rentable pourraient aussi générer des avantages beaucoup plus grands dans quelques années.

Au cours des trois dernières années, les sociétés de chasse actives dans la région nord se sont impliquées de plus en plus aux côtés du PDZCV pour assurer la lutte anti-braconnage sur leur territoire. Elles ont notamment formé une association sans but lucratif qui prend en charge le salaire des deux coordonnateurs régionaux des patrouilles. Elles assurent aussi la surveillance de leurs zones respectives pendant la saison des pluies. Quant aux comités de gestion des ZCV, ils contribuent aussi à la lutte anti-braconnage en prenant en charge le salaire d'une douzaine de garde-chasses. Toutefois, malgré cette prise en charge croissante par les opérateurs privés, l'apport du PDZCV demeure indispensable au maintien de la lutte anti-braconnage. En effet, les moyens financiers qu'il y consacre – environ 415 millions de FCFA par an – excèdent largement la capacité conjointe de prise en charge des sociétés de chasse et des comités de gestion des ZCV, estimée actuellement à moins de 50 millions de FCFA. **La continuation de l'apport financier du bailleur de fonds européen et du gouvernement centrafricain se présente donc comme une pré-condition au maintien de la lutte anti-braconnage, elle-même essentielle à la survie des ZCV.**

CONCLUSION

En somme, le PDZCV illustre que la valorisation de la faune par une activité économique rationnelle et durable – la chasse sportive – peut générer des avantages nets significatifs, à condition de bénéficier de l'appui d'activités de lutte anti-braconnage. Mises sur pied à titre expérimental au début des années 1990, les ZCV du nord centrafricain ont vite produit des résultats encourageants qui ont fait d'elles l'instrument privilégié par le PDRN, puis le PDZCV, pour répondre aux objectifs de conservation et développement dans la région. Les ZCV sont maintenant au nombre de dix, et génèrent des retombées pour trente-neuf communautés villageoises.

En utilisant les méthodes d'évaluation préconisées par l'analyse coûts-avantages, ainsi que des données recueillies lors de mon séjour sur le terrain, il a été possible d'estimer la valeur économique totale des avantages nets générés par l'ensemble des ZCV, ainsi que par les activités de lutte anti-braconnage et de suivi écologique qui les entourent, dans une année moyenne. Le résultat obtenu, bien qu'approximatif, est nettement positif : **les avantages nets du programme s'élèvent à plus de 648 millions de FCFA par an**. Les principaux bénéficiaires sont les populations locales, mais l'État centrafricain y trouve aussi son compte. Quant aux sociétés de chasse, elles fonctionnent actuellement en marge de la rentabilité, mais leurs perspectives futures sont bonnes.

De tous les avantages générés par le PDZCV, trois se démarquent par leur magnitude particulièrement élevée : le maintien de la structure des écosystèmes de la région, la création d'emplois salariés, et la subsistance de recettes positives pour les braconniers. Ce dernier avantage est à la fois paradoxal et pernicieux. Il survient parce que la protection de la faune par le programme a permis la subsistance du braconnage là où il se serait autrement éteint par manque d'animaux – mais ce braconnage, qui d'une part nourrit des familles, limite d'autre part la capacité du PDZCV à générer d'autres retombées.

Ainsi, on peut conclure que **le potentiel des ZCV à générer des avantages croissants dans les prochaines années est positif. Toutefois, cela requerra le maintien d'une lutte anti-braconnage d'envergure**, que seul le financement continu du bailleur de fonds pourra assurer. La consolidation des capacités techniques du personnel local voué à prendre la relève de la gestion des ZCV à la fin du programme semble aussi souhaitable.

Puisque le programme de financement dans le nord centrafricain sera un jour appelé à se terminer, il serait intéressant de savoir dans combien d'années les ZCV seront aptes à fonctionner sans appui extérieur. Du point de vue technique, les pronostics sont encourageants, notamment grâce à la formation d'un *staff technique* local de plus en plus compétent et expérimenté. Toutefois, l'autonomie financière des ZCV semble conditionnelle à d'importants changements sociaux et culturels, capables de réduire spontanément les pressions de braconnage indépendamment des moyens financiers accordés à la lutte anti-braconnage. Quand ces changements auront-ils lieu ? Les retombées générées par les ZCV sont-elles capables d'engendrer de tels changements ? La conservation de la faune africaine peut-elle être accomplie sans la répression de l'activité humaine par la lutte anti-braconnage ? Voici autant de questions qui, pour le moment, restent sans réponse. Si les interactions entre la conservation et le développement sont de mieux en mieux comprises, celles qui relient la conservation aux dynamiques sociales et culturelles demeurent encore une avenue à explorer.

Acacia :

Famille d'arbres répandue dans les savanes africaines, qui porte un fruit apprécié par certains animaux et se caractérise par sa résistance au feu.

Amodiation :

Transaction légale par laquelle un territoire appartenant à l'État est loué à une société de chasse, pour une période déterminée.

Bongo :

Antilope de forêt la plus grande du monde.

Braconnage :

Activité de chasse pratiquée illégalement (en zone de chasse interdite, au moyen d'armes interdites, en excès des quotas permis, etc.). *L'utilisation de ce terme tout au long de ce travail n'implique aucun jugement de valeur.*

Cobe de Buffon :

Antilope de savane herbeuse.

Cyber Tracker :

Appareil électronique portable doté d'un écran tactile, qui permet d'enregistrer les observations d'animaux faites sur le terrain, ainsi que la date et les coordonnées géographiques des observations. Ces données peuvent ensuite être transférées vers un ordinateur et analysées au moyen d'un logiciel.

Cynégétique :

Relatif à la chasse.

Éland de Derby :

Antilope la plus grande du monde, retrouvée uniquement dans les savanes de République Centrafricaine et du Cameroun.

Grand koudou :

Antilope de savane herbeuse.

Manioc :

Tubercule dont la farine sert à fabriquer une pâte qui est à la base de l'alimentation centrafricaine ; les feuilles de la plante de manioc sont aussi comestibles.

Paludisme :

Maladie infectieuse aussi appelée *malaria*, transmise par la piqûre d'un moustique (l'anophèle). Les symptômes se manifestent principalement par un accès de fièvre qui peut être fatal en quelques jours, à défaut d'un traitement médical approprié.

Sango :

Langue officielle de la République Centrafricaine, au même titre que le français.

Wali gara:

Femmes commerçantes qui sillonnent les campagnes centrafricaines pour en ramener les produits vers la ville. Mot issu du sango (*wali* = femme, *gara* = marché).

BIBLIOGRAPHIE

ADAMS W.M. et D. Hulme (2001). "If community conservation is the answer in Africa, what is the question?", in *Oryx*, vol. 35, no. 3, pp. 193-200.

AFRISTAT Observatoire Économique et Statistique d'Afrique Subsaharienne. Portail internet www.afristat.org consulté le 15 juin 2003.

AGRECO G.E.I.E. (non daté). *ECOFAC*. Livret publicitaire.

ASIBEY E.O.A. (1991). "L'aménagement de la faune pour le développement rural en Afrique subsaharienne", in *Unasyva*, vol. 41, no 161.

BACHE André et YAKATA François Moussa (2002). *Dépenses prévisionnelles des zones cynégétiques villageoises, janvier à décembre 2003*. Document interne, ECOFAC-PDZCV, Sangba.

BAHUCHET Serge, ed. (2000). *Les peuples des forêts tropicales aujourd'hui, Volume II : Une approche thématique*. APFT-ULB, Bruxelles.

BANN Camille (1997a). *The Economic valuation of mangroves: a manual for researchers*. Special report. International Development Research Center, Ottawa.

BANN Camille (1997b). *The Economic valuation of tropical forest land use options: a manual for researchers*. Special report. International Development Research Center, Ottawa.

BOULET Hubert (2003). « Les zones cynégétiques villageoises ou l'utilisation durable de la faune sauvage par le tourisme cynégétique. Exemple de la RCA avec le projet ECOFAC/ZCV ». Publication à venir.

BOULET Hubert (2002). *Les zones cynégétiques villageoises*. Document interne, ECOFAC-ZCV, AGRECO-SECA-CIRAD Forêt, Sangba.

BOULET Hubert (2001). *Programme de Développement des Zones Cynégétiques Villageoises, Rapport Semestriel Décembre 2000 – Mai 2001*. Document interne, ECOFAC-PDZCV, Sangba.

BOULET Hubert, MBANGUI Michel et OUAMOUNDJOU François (2002). *Proposition de locataires et de quotas d'abattage pour les Zones Cynégétiques Villageoises et les secteurs amodiés de la Zone Pilote de Sangba pour la saison cynégétique 2002/2003*. Document interne, ECOFAC-PDZCV, Sangba.

BRÉMOND J. et GÉLÉDAN A. (1990). *Dictionnaire économique et social, 5^e édition*. Hatier, Paris.

CHARDONNET Philippe, *et. al.* (2002). « La valeur de la faune sauvage », in *Revue scientifique et technique de l'Office International des Épizooties*, vol. 21, no. 1, pp. 15-51.

CHARDONNET Philippe, dir. (1995a). *Faune sauvage africaine : la ressource oubliée. Tome I*. Office des publications officielles des Communautés européennes, Luxembourg.

BIBLIOGRAPHIE

CHARDONNET, Philippe, dir. (1995b). *Faune sauvage africaine : la ressource oubliée. Tome II*. Office des publications officielles des Communautés européennes, Luxembourg.

CLUB FAUNE, DHD LAIKA et l'OLIFANT (2001). *Voyages Chasse et Pêche, Arts Animaliers*. Catalogue publicitaire pour la saison 2001-2002.

COSTANZA Robert, *et. al.* (1997). « The value of the world's ecosystem services and natural capital », in *Nature*, vol. 387, pp. 253-260.

COOPI Cooperazione Internazionale (2001). *Étude sur la situation générale de quatre zones cynégétiques villageoises et des réalisations communautaires réalisées dans le contexte du projet PDZCV (PDRN)*. Document interne, COOPI, Bangui.

D'ESPINEY Teresa, *et.al.* (1993). *Le Programme de développement de la région nord en République Centrafricaine. L'expérience de la zone pilote de Sangha*. Les cahiers forestiers de Gembloux, no 9, Gembloux.

DIÉVAL Samuel (1999). *La filière viande de chasse à Bangui*. Mémoire de fin d'études, ISTOM, Cergy-Pontoise.

DIXON John A. et SHERMAN Paul (1990). *Economics of protected areas : A new look at benefits and costs*. Island Press, Washington D.C.

ECOFAC (2002). *ECOFAC III, Devis Programme no 2, Janvier 2002 – Décembre 2002*. Document interne, ECOFAC, Régie 2002.

ECOFAC (2001). *CTS Mai 2001*. Document de travail, AGRECO – BDPA – CIRAD Forêt.

ECOPAS/W (2002). *Schéma d'orientation du programme régional ECOPAS/W du Niger – Rapport provisoire, Avril-mai 2002*. Document interne, AGRER, Bruxelles.

GODJI NGOUVENDA P.E. (1999). *Problèmes frontaliers avec le Soudan et le Tchad*. Ministère de l'Environnement, des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches, Programme de Développement des Zones Cynégétiques Villageoises, Direction du Programme, Manovo.

HECQ, Walter (2002). *Aspects économiques de l'environnement, Fascicule 4, Économie de l'environnement*. Syllabus du cours ENVI009, Université Libre de Bruxelles. Presses Universitaires de Bruxelles, Bruxelles.

HLADIK C.M. *et.al.*, eds. (1993). *Tropical forests, people and food*. UNESCO, Paris.

HORN Lutz (1991). *Enquête socio-économique sur la situation actuelle dans la région nord*. République Centrafricaine, Ministère des Eaux, Forêts, Chasses, Pêches et du Tourisme, PDRN. GFA, Hambourg.

HUNTERS AFRICA (2003). Dépliant publicitaire pour la saison 2003-2004.

BIBLIOGRAPHIE

JOIRIS Daou Véronique (2000). « La gestion participative et le développement intégré des aires protégées » in BAHUCHET Serge, ed. (2000), *op. cit.*, pp. 489-512.

KISS Agnes, ed. (1990). *Living with wildlife*. World Bank Technical Paper no 130, Africa Technical Department Series. World Bank, Washington D.C.

KUNDHLANDE G., ADAMOWICZ W.L. et MAPAURE I. (2000). « Valuing ecological services in a savanna ecosystem : a case study from Zimbabwe », in *Ecological Economics*, no 33, pp. 401-412.

LAVRIJSEN Bart et D'HAESE Luc (non daté). *Travail préparatoire pour l'évaluation économique de projets relatifs à l'environnement dans les pays en développement*. Document interne, AGRER, Bruxelles.

LEWIS D.M., MWENYA A. et KAWECHE G.B. (1991). "African solutions to wildlife problems in Africa: insights from a community-based project in Zambia", in *Unasyva*, vol. 41, no 161.

MANOKA Billy (1997). *Existence value : A reappraisal and cross-cultural comparison*. Research Report, International Development Research Center, Ottawa.

MEFCPET Ministère des Eaux, Forêts, Chasses, Pêches, de l'Environnement et du Tourisme (2002). *Prévision des recettes cynégétiques exercice 2002-2003 par société de safaris*. Document interne, MEFCPET, Direction de la Faune, Bangui.

MEEFCPT Ministère de l'Environnement, des Eaux, Forêts, Chasses, Pêches et du Tourisme (2000). *Prévision des recettes cynégétiques 2001*. Document interne, MEEFCPT, Direction des Études et de la Coordination, Bangui.

MOUKADAS Nouré, NGOUAMENE Gabriel et GUNDLING Lothar (1998). *Étude de la gestion communautaire dans la législation de la faune en RCA, Tome I*. Ministère de l'Environnement, des Eaux, Forêts, Chasses, Pêches et du Tourisme, Programme ECOFAC, Composante RCA, Bangui.

MUNASINGHE Mohan (1993). *Environmental economics and sustainable development*. World Bank Environment Paper Number 3, World Bank, Washington D.C.

MURINDAGOMO F. (1992) "Aménagement de la faune sauvage au Zimbabwe: le programme CAMPFIRE", in *Unasyva*, no 43, pp. 20-66.

NORCADEV (2000). *Rapport final, PDRN Phase II (1994-2000), Programme FED 7/ACP/CA/023*. Document interne, Ministère de l'Environnement, des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches, Bangui.

OCDE (1995). *Évaluation économique des politiques et projets environnementaux : Un guide pratique*. OCDE, Paris.

PEARCE David, BARBIER Edward et MARKANDYA Anil (1989). *Blueprint for a green economy*. Earthscan publications, London.

BIBLIOGRAPHIE

Protocole d'accord, Zone Cynégétique Villageoise Idongo Da Bangoran, Saisons cynégétiques 2001/2002 et 2002/2003. Document interne, PDZCV, Sangha, 30 novembre 2001.

SALLE Jean et BESSIN Bruno (2003). *Répartition recettes ZCV BAOV et DS, Saison cynégétique 2001-2002.* Recueil de documents internes, ECOFAC-ZCV, Gordil.

SECA-AGRER (1993). *Programme de développement de la région nord, Phase I (1988-1992).* Document interne, Ministère des Eaux, Forêts, Chasses, Pêches et du Tourisme, Bangui.

SUTTON Paul et COSTANZA Robert (2002). « Global estimates of market and non-market values derived from nighttime satellite imagery, land cover, and ecosystem service valuation », in *Ecological Economics*, vol. 41, pp. 509-527.

TELLO José (2000). « Inquiétante recrudescence du braconnage des éléphants dans le nord de la Centrafrique », in *Canopée*, no 17. Sur www.ecofac.org/canopee le 24 février 2003.

TELLO José, *et. al.* (1999). *Zones cynégétiques villageoises dans le nord de la République Centrafricaine. Dossier Technique.* Document interne, AGRECO, Bruxelles.

UNDP – UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME (2003). « Human Development Indicators - Countries », *Human Development Report 2003.* Sur www.undp.org le 15 juillet 2003.

VAN PELT Michiel J.F. (1993). *Sustainability-oriented project appraisal for developing countries.* Thèse de doctorat, Université de Wageningen.

WELLS Michael et BRANDON Katrina, avec HANNAH Lee (1992). *People and parks : Linking protected area management with local communities.* The International Bank for Reconstruction and Development / The World Bank, Washington D.C.

World Bank (2002). "Central African Republic data profile", *World Development Indicators database.* Sur www.worldbank.org le 17 février 2003.

ANNEXE I

Carte de la zone d'intervention du PDZCV

ANNEXE II

Photos relatives à la mission

ANNEXE III

Historique et description des dix ZCV

Idongo Da Bangoran

La ZCV Idongo Da Bangoran est la première qui ait été créée en 1992, à titre expérimental, dans une ancienne zone banale. Initialement gérée par un comité de gestion formé de représentants des deux premiers villages impliqués dans le PDRN, elle a récemment incorporé une troisième communauté villageoise, pour arriver à un total de 542 personnes. La position de cette ZCV au cœur de la zone d'intervention du PDRN, entre les deux parcs nationaux où se sont concentrés les premiers efforts de lutte anti-braconnage, lui a permis de conserver une faune particulièrement riche permettant une rentabilité immédiate de l'exploitation. Ses populations dynamiques, fort sensibilisées et ouvertes à la collaboration contribuent également à faire de cette ZCV un exemple de succès.

Son premier exploitant, Giorgio Grasselli, a également permis ce succès en faisant preuve d'une grande volonté de collaboration. Lorsqu'il a mis un terme à ses activités en République Centrafricaine à la fin de la saison 1999-2000, la ZCV a été confiée à un opérateur indépendant, Matthieu Laboureur, qui l'exploite encore à ce jour dans le plus haut souci de durabilité.

Bohou Kpata

La seconde ZCV à avoir été créée, celle de Bohou Kpata, permet également une exploitation rentable depuis ses débuts. Jadis annexée au secteur 21, elle était déjà utilisée comme zone de chasse sportive via un contrat normal d'amodiation, confié à la société de chasse Ngoumbiri Safaris. En 1996, lorsque le PDRN décida d'y établir une ZCV, elle fut détachée du secteur 21 et confiée à un autre exploitant, Gilles Dancy, qui y conduisit des safaris de moyenne gamme jusqu'en 1998. Depuis la saison 1998-1999, abandonnée par Dancy, la zone a été redonnée à Ngoumbiri Safaris, qui l'exploite conjointement à la partie du secteur 21 demeurée zone amodiée.

Cette ZCV bénéficie aux communautés issues de deux villages, pour un total de 754 habitants. Plus isolés que les populations de la ZCV Idongo Da Bangoran, et davantage attirés par les chantiers diamantaires établis à proximité, ces villages ont démontré une moindre volonté de s'engager activement dans la gestion de leur zone et d'adhérer aux objectifs de conservation de la faune. La collaboration entre les villageois et la société de chasse s'en trouve donc plus difficile.

Manovo Zamza

Voisine de Bohou Kpata et exploitée par le même opérateur de safaris, la ZCV Manovo Zamza existe depuis 1999. Ancien secteur de chasse amodié, elle avait été abandonnée, puis rattachée au Parc National Manovo-Gounda-Saint-Floris, jusqu'à ce que le PDRN la réhabilite pour en valoriser les ressources via la chasse sportive.

Exploitée par la même société de chasse, elle est aussi administrée par le même comité de gestion et bénéficie aux mêmes communautés villageoises que la

ZCV Bohou Kpata. Les deux ZCV demeurent néanmoins des entités distinctes afin de permettre l'attribution de quotas d'abattage différents sur les deux territoires – une procédure rendue souhaitable par des différences dans la représentation de certaines espèces entre les deux zones.

Boungou Ouadda

La ZCV Boungou Ouadda, créée pour la saison de chasse 2000-2001, est également une ancienne zone de chasse qui avait été abandonnée suite à l'appauvrissement de ses ressources fauniques. Après une courte période de réhabilitation par le PDRN, elle a été confiée aux Guides Associés du Haut Chinko, une société de safaris anciennement active dans l'est du pays, mais qui s'était vue contrainte par une diminution de la faune de chercher de nouveaux territoires. Les communautés villageoises éligibles à bénéficier des retombées de cette ZCV n'ayant pas encore été identifiées, les recettes de la ZCV sont jusqu'à maintenant conservées en banque.

Toutefois, ces recettes ont été jusqu'à présent fort limitées. Après une seule saison d'activités dans la ZCV Boungou Ouadda, les Guides Associés se sont déclarés insatisfaits et ont abandonné la zone. L'insuffisance des infrastructures, l'éloignement de la piste d'atterrissage la plus proche, et le manque de sensibilisation des populations riveraines avaient en effet rendu difficile l'exploitation de la zone. Depuis le départ des Guides Associés, aucun locataire n'a voulu s'établir à Boungou Ouadda. La ZCV est donc considérée comme étant en période de réhabilitation jusqu'à ce qu'elle trouve un nouveau preneur.

Secteur 28 bis

La ZCV du secteur 28 bis est une autre zone qui n'est pas exploitée à des fins de rentabilité immédiate. Avec 450 kilomètres carrés, c'est la plus petite de toutes les ZCV. Tel que son nom l'indique, elle faisait autrefois partie du secteur amodié numéro 28, exploité par un dénommé Mortera. En 1999, Mortera a souhaité s'en départir afin de concentrer ses activités sur le reste du secteur 28. Le PDRN s'est donc porté acquéreur de la zone rejetée, qu'il a transformée en ZCV.

Toutefois, la petite superficie du territoire n'en permet pas l'exploitation indépendante par une société de chasse qui s'y établirait en permanence. C'est pourquoi, jusqu'en 2001-2002, la zone a plutôt été louée à la journée aux différents guides de chasse qui, sans s'y établir, souhaitaient y conduire occasionnellement un ou deux safaris. Ce n'est qu'en 2002-2003 que la ZCV a trouvé un preneur annuel lorsqu'une nouvelle société de chasse, Oubangui Chari Safaris, s'est installée sur le secteur 28 et a souhaité y réunir le secteur 28 bis. Toutefois, le campement de chasse ayant été aménagé loin de la ZCV, aucun safari n'y a été conduit jusqu'à présent. Les communautés villageoises qui en bénéficieront n'ont pas encore été identifiées non plus, donc les recettes de la ZCV ont jusqu'à présent été gardées en banque.

Bahr Aouk Ouandja Vakaga (BAOV)

La ZCV BAOV est, quant à elle, la plus grande de toutes les ZCV, avec plus de 13 000 kilomètres carrés. Ancienne réserve de faune de la Ouandja Vakaga, elle a été reprise par le PDRN en 1999, mû par la conviction que ses ressources fauniques, largement handicapées par l'incursion fréquente de braconniers soudanais, seraient mieux protégées par la présence constante d'un opérateur de safaris. Les Guides Associés du Haut Chinko se sont d'abord portés locataires de la zone pour deux saisons, puis s'y sont désintéressés en raison du coût important de la location relativement à la faible densité faunique dans le territoire. Depuis 2001-2002, la zone a donc été confiée à un nouvel amodiatiaire : l'agence française Club Faune, active dans la vente de safaris de chasse et pêche à travers le monde. Bien que les ressources actuelles de la zone ne permettent pas d'envisager immédiatement une exploitation rentable, Club Faune considère sa location comme un investissement à long terme, capable de générer d'importants bénéfices lorsque quelques espèces-clé (telles que le lion et le grand koudou) auront augmenté en densité. D'ici là, seuls quelques safaris y seront conduits annuellement, guidés par le personnel de Matthieu Laboureur (exploitant de la ZCV Idongo Da Bangoran) dans le cadre d'un accord de collaboration entre lui et Club Faune.

Les communautés villageoises qui participent à la ZCV BAOV sont nombreuses, populeuses et dynamiques. Regroupées dans la partie nord de la zone, près de la frontière soudanaise, elles sont souvent confrontées aux bergers et cavaliers soudanais dans des conflits violents. Les villages, envahis et pillés, sont parfois contraints de se re-localiser sur des territoires voisins ou de se fusionner les uns aux autres. Pour cette raison, il est difficile de connaître le nombre exact d'habitants qui bénéficient des recettes distribuées aux sept communautés de la ZCV. En juillet 2002, néanmoins, on estimait cette population à 3802 personnes – 3802 personnes qui, en dépit des perturbations politiques, conservent une grande volonté de s'engager dans la valorisation de leur faune par la chasse. La création spontanée de milices villageoises pour lutter contre le braconnage démontre bien leur engagement, tandis que les investissements importants consentis à la construction d'écoles témoigne de leur désir d'utiliser au mieux les recettes qui leur sont versées.

Délembé Sergobo

Voisine de la ZCV BAOV, Délembé Sergobo est la seconde ZCV du grand nord centrafricain. Ancienne zone de chasse banale, elle a attiré l'attention du PDRN dès 1996 en raison de la présence sur son territoire du grand koudou, une antilope à grand trophée capable de générer des safaris malgré la faible densité des autres espèces fauniques. Toutefois, le grand koudou bénéficiant d'un statut de protection spéciale en Centrafrique, il fallut attendre jusqu'en 1999 pour que des quotas soient octroyés et que la zone puisse être rendue opérationnelle. Pendant ses deux premières saisons, elle a été confiée aux Guides Associés du Haut Chinko, qui n'y ont amené qu'un petit nombre de clients puis l'ont abandonnée. Depuis, la zone a été confiée à la société Chasse Vision Safari qui, comme Club Faune dans la ZCV

BAOV, n'en recherche pas l'exploitation immédiate mais y voit plutôt un investissement à long terme.

Cinq communautés villageoises bénéficient des retombées de la ZCV Délembé Sergobo, pour un total de 678 personnes. Comme leurs voisins de la ZCV BAOV, ces populations ont jusqu'à présent démontré un grand intérêt pour l'utilisation de leurs recettes dans l'aménagement d'infrastructures scolaires et sanitaires.

Bamingui Bangoran

De retour dans la partie méridionale de la région, la ZCV Bamingui Bangoran offre un exemple de la popularité acquise par les ZCV auprès des populations riveraines. Anciennement incluse dans le secteur 20, amodié à la société Centrafrique Safaris, la ZCV Bamingui Bangoran a été créée comme entité distincte en 2000-2001, suite à la pression de villageois qui souhaitaient bénéficier des retombées de la chasse sportive au même titre que leurs voisins de la ZCV Idongo Da Bangoran. La zone est toutefois demeurée entre les mains du même opérateur, qui continue de l'exploiter conjointement avec la partie restante du secteur 20.

Les communautés villageoises de Bamingui Bangoran sont au nombre de cinq, pour un total de 619 habitants. Établis le long de la Route Nationale 8 qui relie la Région Nord à Bangui, ces villages sont animés par une forte tradition de braconnage, certainement encouragée par le passage fréquent des *wali gara* qui empruntent la route. Les efforts de sensibilisation du PDRN, combinés à la lutte anti-braconnage organisée à partir de Bamingui, semblent toutefois contribuer à faire lentement changer les choses.

Koukourou Bamingui

La ZCV Koukourou Bamingui est la plus méridionale de toutes. Située à la limite sud du Parc National du Bamingui-Bangoran, elle était une ancienne réserve de faune, réhabilitée en zone de chasse par le PDZCV pour la saison 2000-2001. Son exploitation a été confiée à la société Hunters Africa, également amodiataire d'une concession en forêt au centre du pays.

Six communautés villageoises bénéficient des retombées de la ZCV Koukourou Bamingui, pour un total de 1153 personnes. Également établies le long de la Route Nationale 8, ces populations sont soumises aux mêmes tentations de braconnage que les populations de la ZCV Bamingui Bangoran.

Miangoulou

Finalement, la ZCV Miangoulou a également été créée pour satisfaire les habitants de ses nombreux villages qui, privés de braconnage, souhaitaient participer

HISTORIQUE ET DESCRIPTION DES DIX ZCV

aux retombées de la chasse sportive. Dès sa création en 2000-2001, la zone a été confiée aux Guides Associés du Haut Chinko, qui l'exploitent jusqu'à ce jour.

Toutefois, le fractionnement des 2537 habitants de la zone en onze petites communautés villageoises a compliqué la gestion optimale des retombées de cette ZCV. Puisque les recettes sont réparties entre un si grand nombre de communautés, la réalisation de grandes infrastructures sanitaires ou scolaires n'est pas toujours possible. De même, l'inculcation de bonnes pratiques de gestion au sein des communautés s'en trouve compliquée, les efforts de formation devant être multipliés autant de fois.

HISTORIQUE ET DESCRIPTION DES DIX ZCV

Synthèse de la situation des trente-neuf communautés villageoises des ZCV :

| ZCV | Communauté | Habitants * | Infrastructures | | | Activités économiques liées aux ZCV |
|---------------|-------------------------|----------------|-----------------|-------------|-----------|---|
| | | | École | Dispensaire | Pharmacie | |
| IDB | Idongo | 220 | X | X | X | Potager scolaire Ventes de nourriture, matériaux de construction et artisanat |
| | Bangoran | 242 | X | X | X | Ventes de matériaux de constructions |
| | Tolissio | 80 | X | | | Vente de nourriture |
| BK et MZ | Krakoma | 460 | X | X | X | Élevage de cabris et volailles Vente de nourriture, matériaux de construction et artisanat |
| | Kpata | 297 | X | | | Élevage de cabris Vente de nourriture et matériaux de construction |
| BAOV | Gordil | 591 | X | X | | Groupement de maraîchage |
| | Mele | 612 | X | X | | |
| | Ndiffa | 650 | X | X | X | |
| | Sikikede | 12 000** | X | X | | |
| | Tirangoulou | 897 | X | X | X | Vente de nourriture |
| | Manou | 146 | | | | |
| | Tahala | 288 | X | | | |
| DS | Delembe I, II et III | 329 | X | X | X | Vente de nourriture |
| | Sergobo | 236 | X | | X | |
| | Madja | 113 | | | | |
| BB | Miangou | 262 | X | | | Vente de nourriture et matériaux de construction |
| | Vata | 166 | X | | | Vente de nourriture et matériaux de construction |
| | Dangavo | 117 | | | | |
| | Boumbala | 46 | | | | |
| | Magounda | 28 | | | | |
| KB | Balouba | 242 | X | | | |
| | Kaga Nze | 47 | | | | |
| | Mbengou | 150 | X | | | |
| | Yamballa Koudouvellé | 77 | | | | |
| | Yombo Bac | 325 | | | | |
| | Ayolo | 312 | | | | |
| M | Digba | 156 | | | | |
| | Kotissako | 1386 | X | X | X | Vente de nourriture |
| | Dakpamindou | 46 | | | | |
| | Ngoussoua | 70 | | | | |
| | Kovongomea | 56 | | | | |
| | Kaka | 100 | X | | | |
| | Meafoundou | 54 | | | | |
| | Bissingou I et II | 261 | X | | | Élevage de cabris Vente de nourriture |
| | Adoumindou | 335 | X | X | X | |
| Doungouyangou | 73 | | | | | |

* SOURCE : BOULET 2002

** Estimation fournie par des villageois pour remplacer les valeurs de 2002, rendues obsolètes par une hausse rapide de la population de Sikikede dans la dernière année (en raison de migrations).

ANNEXE IV

Questionnaire destiné aux sociétés de chasse

ANNEXE V

Questionnaire destiné aux comités de gestion des ZCV

ANNEXE VI

Questionnaire destiné au Ministère des Eaux et Forêts

ANNEXE VII

Fiche des renseignements à recueillir

ANNEXE VIII

**Présentation des données brutes
recueillies sur le terrain**

PRÉSENTATION DES DONNÉES BRUTES RECUEILLIES SUR LE TERRAIN

PROFITS DES SOCIÉTÉS DE CHASSE

| Société de chasse* | Année(s) des estimations | Nombre annuel de safaris | Prix moyen (millions de FCFA) | Chiffre d'affaires annuel (millions de FCFA) | Coûts totaux annuels (millions de FCFA) | Profit annuel (millions de FCFA) |
|--------------------|--------------------------|--------------------------|-------------------------------|--|---|----------------------------------|
| 1 | 2001 à 2003 | 7 | 10 | 70 | 60 | 10 |
| 2 | 2002 | 21 | N/D | 145 | 109,5 | 35,5 |
| 3 | 2003 | 0 dans la ZCV | N/D | 0 | 0,5 | - 0,5 |
| 4 | 2001 à 2003 | 6 | 10 | 60 | 100 | - 40 |
| 5 | 2002 et 2003 | 4 | N/D | N/D | N/D | négatif |
| 6 | 2000 à 2003 | 10 | 14 | 140 | 150 | - 10 |
| 7 | 2000 à 2002 | 6 | 10 | 60 | 45 | 15 |
| 8 | 2002 | 17 | 10 | 170 | 120 | 50 |

* Afin d'assurer leur confidentialité, les sociétés de chasse sont ici identifiées par un numéro plutôt que par leur nom.

SOURCES : Enquête auprès des sociétés de chasse et/ou rapports d'activités des sociétés de chasse pour la saison 2001-2002.

RECETTES DE L'ÉTAT CENTRAFRICAIN

Données de 2000-2001

| ZCV | Taxes d'abattage | | | Frais de location de la zone | | | Autres taxes et permis** |
|--------|------------------|----------------------|------------------------|------------------------------|----------------------|------------------------|--------------------------|
| | Total | Part de l'État (35%) | Perte brute de l'État* | Total | Part de l'État (20%) | Perte brute de l'État* | |
| IDB | 11 292 000 | 3 952 200 | 0 | 2 137 500 | 427 500 | 0 | 10 000 000 |
| BK | 4 920 000 | 1 722 000 | 4 920 000 | 500 000 | 100 000 | 500 000 | 0 |
| MZ | 3 930 000 | 1 375 500 | 0 | 1 623 750 | 324 750 | 0 | 3 000 000 |
| BO | 5 259 000 | 1 840 650 | 0 | 1 725 000 | 345 000 | 0 | 2 500 000 |
| BAOV | 10 080 000 | 3 528 000 | 0 | 3 000 000 | 600 000 | 0 | 2 500 000 |
| DS | 4 160 000 | 1 456 000 | 0 | 3 000 000 | 600 000 | 0 | 2 500 000 |
| 28 bis | N/D | N/D | 0 | 520 000 | 104 000 | 0 | N/D |
| BB | 10 290 000 | 3 601 500 | 10 290 000 | 800 000 | 160 000 | 800 000 | 0 |
| KB | 4 157 000 | 1 454 950 | 0 | 1 494 750 | 298 950 | 0 | 10 000 000 |
| M | 3 750 000 | 1 312 500 | 0 | 1 134 750 | 226 950 | 0 | 2 500 000 |
| TOTAL | 57 838 000 | 20 243 300 | 15 210 000 | 15 935 750 | 3 187 150 | 1 300 000 | 33 000 000 |

PRÉSENTATION DES DONNÉES BRUTES RECUEILLIES SUR LE TERRAIN

Données de 2001-2002

| ZCV | Taxes d'abatage | | | Frais de location de la zone | | | Autres taxes et permis** |
|--------------|-------------------|----------------------|------------------------|------------------------------|----------------------|------------------------|--------------------------|
| | Total | Part de l'État (35%) | Perte brute de l'État* | Total | Part de l'État (20%) | Perte brute de l'État* | |
| IDB | 13 037 000 | 4 575 550 | 0 | 2 137 500 | 427 500 | 0 | 10 000 000 |
| BK | 7 840 000 | 2 744 000 | 7 840 000 | 500 000 | 100 000 | 500 000 | 0 |
| MZ | 3 120 000 | 1 092 000 | 0 | 1 623 750 | 324 750 | 0 | 3 000 000 |
| BO | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| BAOV | 6 425 000 | 2 248 750 | 0 | 3 000 000 | 600 000 | 0 | 10 000 000 |
| DS | 6 000 000 | 2 100 000 | 0 | 3 000 000 | 600 000 | 0 | 5 000 000 |
| 28 bis | N/D | N/D | 0 | N/D | N/D | 0 | N/D |
| BB | 4 350 250 | 1 522 588 | 4 350 250 | 800 250 | 160 050 | 800 250 | 0 |
| KB | 8 070 000 | 2 824 500 | 0 | 1 350 000 | 270 000 | 0 | 10 000 000 |
| M | 3 210 000 | 1 123 500 | 0 | 1 134 750 | 226 950 | 0 | 5 000 000 |
| TOTAL | 52 052 250 | 18 218 288 | 12 190 250 | 13 546 250 | 2 709 250 | 1 300 250 | 43 000 000 |

* Cela correspond au montant qui aurait été perçu par l'État si la zone n'avait pas été une ZCV. Pour les ZCV jadis inexploitées, cette perte est de zéro ; pour les ZCV qui étaient déjà utilisées pour la chasse sportive, cette perte vaut la totalité des taxes d'abatage ou des frais de location de la zone.

** Valeur de 0 pour les ZCV qui étaient déjà exploitées et achetaient déjà ces mêmes permis.

SOURCES : BOULET 2002, MEEFPCT 2000 et MEFCPET 2002.

RECETTES VERSÉES AUX COMMUNAUTÉS VILLAGEOISES (FCFA)

| ZCV | 1992-1993 | 1993-1994 | 1994-1995 | 1995-1996 | 1996-1997 |
|--------------|------------------|------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| IDB | 2 429 350 | 7 603 150 | 11 294 430 | 10 206 405 | 3 130 100 |
| BK | 0 | 0 | 0 | 0 | 7 044 945 |
| MZ | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| BO | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| BAOV | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| DS | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 28 bis | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| BB | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| KB | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| M | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | 2 429 350 | 7 603 150 | 11 294 430 | 10 206 405 | 10 175 045 |

PRÉSENTATION DES DONNÉES BRUTES RECUEILLIES SUR LE TERRAIN

| ZCV | 1997-1998 | 1998-1999 | 1999-2000 | 2000-2001 | 2001-2002 |
|--------|------------|------------|------------|------------|------------|
| IDB | 8 963 135 | 9 032 965 | 9 062 546 | 11 295 079 | 12 121 575 |
| BK | 3 380 140 | 8 205 325 | 5 887 879 | 7 446 221 | 5 445 252 |
| MZ | 0 | 0 | | | |
| BO | 0 | 0 | 0 | 3 738 409 | 0 |
| BAOV | 0 | 0 | 0 | 8 857 000 | 6 410 430 |
| DS | 0 | 0 | 0 | 5 516 075 | 6 466 100 |
| 28 bis | 0 | 0 | 0 | N/D | N/D |
| BB | 0 | 0 | 0 | 7 885 012 | 5 255 922 |
| KB | 0 | 0 | 0 | 2 680 308 | 5 341 930 |
| M | 0 | 0 | 0 | 2 867 505 | 3 011 875 |
| TOTAL | 12 343 275 | 17 238 290 | 14 950 425 | 50 285 609 | 44 053 084 |

SOURCE : BOULET 2002.

RÉPARTITION DES RECETTES VERSÉES AUX COMMUNAUTÉS VILLAGEOISES

| ZCV | Sommes prévues par les communautés au budget 2002-2003 (FCFA) | | | |
|----------|---|-----------|-----------|------------|
| | Éducation | Santé | Cantine | Autres |
| IDB | 2 566 500 | 1 125 000 | 765 000 | 2 273 480 |
| BK et MZ | 830 000 | 663 750 | 0 | 500 000 |
| M | 812 500 | 540 000 | 0 | 1 170 000 |
| KB | 1 405 000 | 0 | 100 000 | 1 850 000 |
| BB | 1 082 000 | 1 191 250 | 0 | 1 700 000 |
| BAOV | 2 556 250 | 2 405 000 | 2 536 000 | 1 300 000 |
| DS | 800 000 | 900 000 | 900 000 | 3 000 000 |
| TOTAL | 10 052 250 | 6 825 000 | 4 301 000 | 11 793 480 |

SOURCES : BACHE et YAKATA 2002, SALLE et BESSIN 2003.

PRÉSENTATION DES DONNÉES BRUTES RECUEILLIES SUR LE TERRAIN

PRIX DE VENTE DE LA VIANDE DE DIFFÉRENTES ESPÈCES SAUVAGES PAR UN BRACONNIER

| ESPÈCE | Prix de vente par morceau (FCFA) | Nombre de morceaux par animal | Prix de vente de la viande de tout l'animal (FCFA) |
|----------------|----------------------------------|-------------------------------|--|
| Buffle | 2500 | 40 | 100 000 |
| Céphalophe | 500 | 4 | 2 000 |
| Phacochère | 2 500 | 4 | 10 000 |
| Éland de Derby | 3 500 | 80 | 280 000 |
| Éléphant | 3 000 | 130 | 390 000 |

SOURCE : JOSEPH Ali, braconnier repent, communication personnelle du 12 avril 2003.

RECETTES DU BRACONNAGE versus RECETTES DES ZCV

| ESPÈCE | Prix de vente de la viande de tout l'animal (FCFA) | Taxe d'abattage par animal abattu dans la ZCV (FCFA) | Part de la taxe d'abattage versée aux communautés, soit 45% (FCFA) |
|----------------|--|--|--|
| Buffle | 100 000 | 200 000 | 90 000 |
| Céphalophe | 2 000 | 60 000 | 27 000 |
| Phacochère | 10 000 | 100 000 | 45 000 |
| Éland de Derby | 280 000 | 800 000 | 360 000 |
| Éléphant | 390 000 | Chasse interdite | |

SOURCES : BOULET 2002 ; JOSEPH Ali, braconnier repent, communication personnelle du 12 avril 2003.

EMPLOIS SALARIÉS GÉNÉRÉS PAR LE PDZCV, LES ZCV ET LES SOCIÉTÉS DE CHASSE – Masse salariale annuelle approximative (FCFA)

| Employeurs | 1992-1993 | 1993-1994 | 1994-1995 | 1995-1996 | 1996-1997 |
|------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------|
| PDRN/PDZCV | N/D | N/D | N/D | N/D | 215 000 000 |
| ZCV IDB | 1 070 640 | 1 070 640 | 4 094 880 | 4 210 980 | 5 614 920 |
| ZCV BK-MZ | 0 | 0 | 0 | 394 740 | 394 740 |
| ZCV BO | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| ZCV BAOV | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| ZCV DS | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| ZCV 28 bis | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

PRÉSENTATION DES DONNÉES BRUTES RECUEILLIES SUR LE TERRAIN

| Employeurs | 1992-1993 | 1993-1994 | 1994-1995 | 1995-1996 | 1996-1997 |
|-------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| ZCV BB | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| ZCV KB | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| ZCV M | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Exploitant IDB | 2 700 000 | 2 700 000 | 2 700 000 | 2 700 000 | 2 700 000 |
| Exploitant BK-MZ | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 800 000 |
| Exploitant BO | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Exploitant BAOV | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Exploitant DS | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Exploitant 28 bis | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Exploitant BB | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Exploitant KB | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Exploitant M | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

| Employeurs | 1997-1998 | 1998-1999 | 1999-2000 | 2000-2001 | 2001-2002 |
|-------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------|
| PDRN/PDZCV | N/D | N/D | N/D | N/D | 180 000 000 |
| ZCV IDB | 7 123 020 | 7 123 020 | 7 123 020 | 7 239 120 | 8 319 120 |
| ZCV BK-MZ | 2 487 540 | 2 487 540 | 2 847 540 | 3 027 540 | 3 584 820 |
| ZCV BO | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| ZCV BAOV | 0 | 0 | 1 000 000 | 4 000 000 | 5 000 000 |
| ZCV DS | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 000 000 |
| ZCV 28 bis | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| ZCV BB | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| ZCV KB | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| ZCV M | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Exploitant IDB | 2 700 000 | 2 700 000 | 2 700 000 | 2 700 000 | 2 700 000 |
| Exploitant BK-MZ | 1 800 000 | 5 400 000 | 5 400 000 | 5 860 000 | 7 200 000 |
| Exploitant BO | 0 | 0 | 0 | 940 000 | 0 |
| Exploitant BAOV | 0 | 0 | 288 700 | 580 000 | 600 000 |
| Exploitant DS | 0 | 0 | 0 | 280 000 | 280 000 |
| Exploitant 28 bis | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

PRÉSENTATION DES DONNÉES BRUTES RECUEILLIES SUR LE TERRAIN

| Employeurs | 1997-1998 | 1998-1999 | 1999-2000 | 2000-2001 | 2001-2002 |
|---------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Exploitant BB | 0 | 0 | 0 | 7 200 000 | 7 200 000 |
| Exploitant KB | 0 | 0 | 0 | 2 800 000 | 3 600 000 |
| Exploitant M | 0 | 0 | 0 | 1 464 000 | 1 952 000 |

SOURCES : Enquête auprès du PDZCV, des comités de gestion des ZCV et des sociétés de chasse.

ACHATS DES SOCIÉTÉS DE CHASSE DANS LES VILLAGES

| Types de produits | Villages producteurs | Ventes aux sociétés de chasse (FCFA/an) |
|---|----------------------|---|
| Comestibles (volaille, cabris, manioc, mangues, papayes, bananes, pamplemousses, etc.) | Idongo | 90 000 |
| | Krakoma | 192 000 |
| | Kpata | 70 000 |
| | Tolissio | 75 000 |
| | Tirangoulou | 90 000 |
| | Délembé | 150 000 |
| | Bissingou I | 7 000 |
| | Bissingou II | 6 000 |
| | Kotissako | 180 000 |
| | Vata | 32 000 |
| | Miangou | 70 000 |
| | SOUS-TOTAL | 827 000 |
| Matériaux de construction (paille, bambous) | Idongo | 250 000 |
| | Krakoma | 700 000 |
| | Kpata | 160 000 |
| | Bangoran | 30 000 |
| | Vata | 24 000 |
| | Miangou | 15 000 |
| | SOUS-TOTAL | 1 179 000 |
| Artisanat (nattes de raphia) | Idongo | 20 000 |
| | Krakoma | 45 000 |
| | SOUS-TOTAL | 65 000 |
| TOTAL | | 2 116 000 |

SOURCE : Enquête auprès des comités de gestion des ZCV et/ou discussion avec des représentants des villages (chefs, instituteurs, anciens, etc.)

PRÉSENTATION DES DONNÉES BRUTES RECUEILLIES SUR LE TERRAIN

CIRCULATION AUTOMOBILE DANS LA RÉGION NORD

Nombre de véhicules en circulation dans la zone d'intervention du programme

| Année | Véhicules légers du PDRN/PDZCV | Véhicules lourds du PDRN/PDZCV | Véhicules des sociétés de chasse | TOTAL |
|-----------|--------------------------------|--------------------------------|----------------------------------|-------|
| 1992-1993 | 2 | 0 | 4 | 6 |
| 1993-1994 | 12 | 14 | 4 | 30 |
| 1994-1995 | 12 | 14 | 4 | 30 |
| 1995-1996 | 13 | 20 | 4 | 37 |
| 1996-1997 | 14 | 20 | 8 | 42 |
| 1997-1998 | 14 | 20 | 8 | 42 |
| 1998-1999 | 14 | 20 | 8 | 42 |
| 1999-2000 | 14 | 20 | 12 | 46 |
| 2000-2001 | 16 | 20 | 20 | 56 |
| 2001-2002 | 17 | 20 | 20 | 57 |
| 2002-2003 | 17 | 20 | 24 | 61 |

SOURCE : Enquête auprès des sociétés de chasse et des responsables du PDZCV.

Kilomètres parcourus dans la zone d'intervention du programme

| Année | Km des véhicules légers du PDRN/PDZCV* | Km des véhicules lourds du PDRN/PDZCV* | Km des véhicules des sociétés de chasse* | TOTAL |
|-----------|--|--|--|---------|
| 1992-1993 | 40 000 | 0 | 60 000 | 100 000 |
| 1993-1994 | 240 000 | 70 000 | 60 000 | 370 000 |
| 1994-1995 | 240 000 | 70 000 | 60 000 | 370 000 |
| 1995-1996 | 260 000 | 100 000 | 60 000 | 420 000 |
| 1996-1997 | 280 000 | 100 000 | 120 000 | 500 000 |
| 1997-1998 | 280 000 | 100 000 | 120 000 | 500 000 |
| 1998-1999 | 280 000 | 100 000 | 120 000 | 500 000 |
| 1999-2000 | 280 000 | 100 000 | 180 000 | 560 000 |
| 2000-2001 | 320 000 | 100 000 | 300 000 | 720 000 |
| 2001-2002 | 340 000 | 100 000 | 300 000 | 740 000 |
| 2002-2003 | 340 000 | 100 000 | 360 000 | 800 000 |

* Valeurs approximatives basées sur les estimations de mes interlocuteurs ; parcours annuel moyen estimé à 20 000 km pour les véhicules légers du PDRN/PDZCV, 5000 km pour les véhicules lourds du PDRN/PDZCV, et 15 000 km pour les véhicules des sociétés de chasse.

SOURCE : Enquête auprès des sociétés de chasse et des responsables du PDZCV.

ANNEXE IX

Description de mon emploi du temps sur le terrain

DESCRIPTION DE MON EMPLOI DU TEMPS SUR LE TERRAIN

Samedi 29 mars 2003 :

Départ de Paris vers Bangui, sur un vol de nuit faisant une courte escale à N'Djamena.

Dimanche 30 mars 2003 :

Arrivée à Bangui en matinée. Contact informel avec Gérard Motkin (responsable administratif et financier d'ECOFAC), Albert lokem (Conseiller technique au Ministre des Eaux et Forêts), Geneviève Constant (responsable de l'accueil pour plusieurs sociétés de chasse) et Alain Pénelon (chef de composante ECOFAC à Ngotto).

Lundi 31 mars 2003 :

Travail à la Cellule Administrative et Financière d'ECOFAC à Bangui. Survol de la comptabilité du PDZCV avec Fulgence Reckoundji (responsable administratif et financier adjoint). Analyse des livres de banque des ZCV. Contact informel avec Raymond Mbitikon (chef de composante ECOFAC pour le PDZCV).

Mardi 1^{er} avril 2003 :

Travail à la Cellule Administrative et Financière d'ECOFAC à Bangui. Analyse des mémoires de clôture et des devis programme de 1995 à 2002, avec l'aide de Claudia Goporo (caissière comptable). Interview de Albert lokem.

Mercredi 2 avril 2003 :

Recherche bibliographique au Centre de documentation du Ministère des Eaux et Forêts. Rendez-vous annulé avec le Directeur de la Faune.

Jeudi 3 avril 2003 :

Départ de Bangui vers Sangba à bord du cessna ECOFAC. Arrivée à Sangba en fin de matinée. Contact informel avec Hubert Boulet (assistant technique aux ZCV), Michel Mbangui (directeur national du programme) et Christophe Lemée (guide de chasse).

Vendredi 4 avril 2003 :

Réunion avec François Ouamoundjou (responsable national des ZCV) et les six membres du *staff technique* ; survol du questionnaire destiné aux comités de gestion des ZCV et ajustement de certaines questions. Survol de la comptabilité de la base de Sangba avec l'aide du comptable.

Samedi 5 avril 2003 :

Visite du campement de chasse de N'Goumbiri ; interview de Christophe Lemée (société de chasse N'Goumbiri Safaris, ZCV Bohou Kpata et Manovo Zamza).

Dimanche 6 avril 2003 :

Analyse des relevés de dépenses (« pièces de caisse ») de la base de Sangba pour 2001 et 2002.

DESCRIPTION DE MON EMPLOI DU TEMPS SUR LE TERRAIN

Lundi 7 avril 2003 :

Analyse des rapports de patrouille de la lutte anti-braconnage de la base de Sangba, de 1992 à 2002. Visite informelle du campement de chasse de Bangoran et rencontre avec le guide de chasse Matthieu Laboureur (ZCV Idongo Da Bangoran).

Mardi 8 avril 2003 :

Analyse du cahier des stocks du magasin de Sangba ainsi que du répertoire des pistes ouvertes par le PDZCV, les ZCV et les sociétés de chasse. Interview de Jean-Baptiste Mamang (conservateur national de Sangba).

Mercredi 9 avril 2003 :

Visite du village d'Idongo.

Jeudi 10 avril 2003 :

Visite des villages de Krakoma et Kpata. Tournage dans ces villages d'un documentaire pour ARTE, ayant pour thème « Les retombées économiques de la chasse sportive pour les populations locales ».

Vendredi 11 avril 2003 :

Compilation des données recueillies à Idongo, Krakoma et Kpata.

Samedi 12 avril 2003 :

Interview de Ali Joseph (braconnier repentin).

Dimanche 13 avril 2003 :

Journée de chasse au buffle dans la ZCV Idongo Da Bangoran ; participation passive au pistage, au tir, au dépeçage de la carcasse, au pesage de la viande ainsi qu'à sa distribution au village de Sangba.

Lundi 14 avril 2003 :

Mise au point méthodologique.

Mardi 15 avril 2003 :

Participation passive à une activité de suivi écologique de l'éland de Derby, avec Pietro Graziani (stagiaire). Contact informel avec Corrado Pampaloni (délégué de l'Union Européenne à Bangui) et Raymond Mbitikon lors de leur passage à Sangba.

Mercredi 16 avril 2003 :

Visite du village de Tolissio.

Jeudi 17 avril 2003 :

Compilation des données recueillies à Tolissio.

Vendredi 18 avril 2003 :

Visite du campement de chasse de Bohou ; interview de Daniel Koudoumé (ancien guide de la société de chasse Les Guides Associés, amodiataire de 4 ZCV, maintenant établi à son compte et amodiataire du secteur 28 bis). En soirée,

DESCRIPTION DE MON EMPLOI DU TEMPS SUR LE TERRAIN

interview à Sangba de Jean-Pierre Leroux (société de chasse Hunters Africa, ZCV Koukourou Bamingui).

Samedi 19 avril 2003 :

Compilation des données recueillies lors des interviews.

Dimanche 20 avril 2003 :

Congé pour Pâques.

Lundi 21 avril 2003 :

Lundi de Pâques, jour férié. Aucune activité sur la base de Sangba.

Mardi 22 et mercredi 23 avril 2003 :

Mission à Ndele et Manovo. Rencontre des autorités préfectorales à Ndele (secrétaire général du préfet, contrôleur principal du Trésor, président du tribunal, etc.). Observation de la comparution au tribunal de deux braconniers. Visite du marché de Ndele et conversation avec les femmes qui y vendent de la viande de brousse boucanée. Visite de la base de Manovo ; analyse des relevés de dépenses, discussion avec le conservateur. Interview avec Serge Brochet (guide chasse en secteur amodié).

Jeudi 24 et vendredi 25 avril 2003 :

Visite du campement de chasse de Ngassa (société Chasse Vision Safari, amodiataire de la ZCV Délembé Sergobo) ; interview de Raymond Fécomme (propriétaire) et de plusieurs membres du personnel.

Samedi 26 avril 2003 :

Seconde interview avec Christophe Lemée au campement de N'Goumbiri ; exploration détaillée des finances de la chasse sportive.

Dimanche 27 avril 2003 :

Réunion avec le *staff technique* de Sangba ; planification d'une mission à Bamingui et obtention de données concernant les infrastructures sociales mises en place dans les ZCV.

Lundi 28 avril 2003 :

Réunion avec le *staff technique* de Sangba ; discussion au sujet des infrastructures sociales et de la répartition des dépenses des communautés villageoises.

Mardi 29 avril 2003 :

Compilation de données.

Mercredi 30 avril 2003 :

Report de la mission à Bamingui en raison d'un problème mécanique avec la voiture ; journée libre.

Jeudi 1^{er} et vendredi 2 mai 2003:

Mission vers Bamingui par la route nationale 8, et visite de plusieurs villages situés le long de cette route : Adoumindou, Bissingou, Kaka-Meafoundou, Kotissako,

DESCRIPTION DE MON EMPLOI DU TEMPS SUR LE TERRAIN

Bangoran, Vata, Miangou, Balouba et Mbengou. Visite de la base de Bamingui ; discussion avec le comptable et le conseiller technique aux ZCV. Visite de l'hôpital et la mairie de Bamingui.

Samedi 3 mai 2003 :

Compilation des données recueillies pendant la mission.

Dimanche 4 mai 2003 :

Échange de données avec le *staff technique*.

Lundi 5, mardi 6 et mercredi 7 mai 2003 :

Mission vers Gordil en traversant le Parc national Manovo Gounda Saint-Floris. Visite de la base de Gordil ; discussion avec le comptable, analyse des relevés de dépenses de la base, et interview de Bruno Bessin (conseiller technique aux ZCV). Visite du village de Gordil. Visite de loisir à la mare de Gata. Découverte de la carcasse d'une girafe braconnée dans le parc national.

Jeudi 8 mai 2003 :

Interview de Michel Mbangui. Seconde interview de François Ouamoundjou. Réception de données de la part de Matthieu Laboureur (ZCV Idongo Da Bangoran).

Vendredi 9 mai 2003 :

Départ de Sangba vers Bangui à bord du cessna d'ECOFAC. Arrivée à Bangui en fin de matinée. Interview de Stevie Oyele (Directeur de la Faune) et discussion avec Albert lokem.

Samedi 10 mai 2003 :

Cueillette des données manquantes à la Cellule Administrative et Financière d'ECOFAC.

Dimanche 11 mai 2003 :

Départ de Bangui vers Paris en matinée. Discussion dans l'avion avec Corrado Pampaloni et Pascale Janvier (responsable d'une mission relative à l'implantation d'un système d'information géographique à Sangba).

ANNEXE X

Personnes rencontrées

ANNEXES

Ne figurent ici que les noms des personnes qui m'ont fait part de données, connaissances, opinions ou expériences utiles à la conduite de mon étude. La liste n'est pas exhaustive : les noms de tous les villageois qui ont partagé avec moi leur expérience des ZCV devraient aussi y figurer.

Personnel du PDZCV :

- BESSIN Bruno, conseiller technique aux ZCV, Gordil
- BOULET Hubert, assistant technique aux ZCV, Sangba
- GOPORO Claudia, caissière comptable, Bangui
- MAMANG Jean-Baptiste, conservateur national, Sangba
- MBANGUI Michel, directeur national du programme, Sangba
- MBITIKON Raymond, chef de composante, Bangui
- MOTKIN Gérard, responsable administratif et financier, Bangui
- OUAMOUNDJOU François, responsable national des ZCV, Sangba
- RECKOUNDJI Fulgence, responsable administratif et financier adjoint, Bangui

Sociétés de chasse :

- BERNON Jean-Pierre, Club Faune, ZCV BAOV
- FÉCOMME Raymond, Chasse Vision Safari, ZCV Délembé Sergobo
- GRÉGOIRE Michel, Chasse Vision Safari, ZCV Délembé Sergobo
- KOUDOUMÉ Daniel, Oubangui Chari Safaris, ZCV secteur 28 bis
- LABOUREUR Matthieu, Idongo Safaris, ZCV Idongo Da Bangoran
- LEMÉE Christophe, N'Goumbiri Safaris, ZCV Bohou Kpata et Manovo Zamza
- LEROUX Jean-Pierre, Hunters Africa, ZCV Koukourou Bamingui
- TIRAN Marcel, Hunters Africa, ZCV Koukourou Bamingui

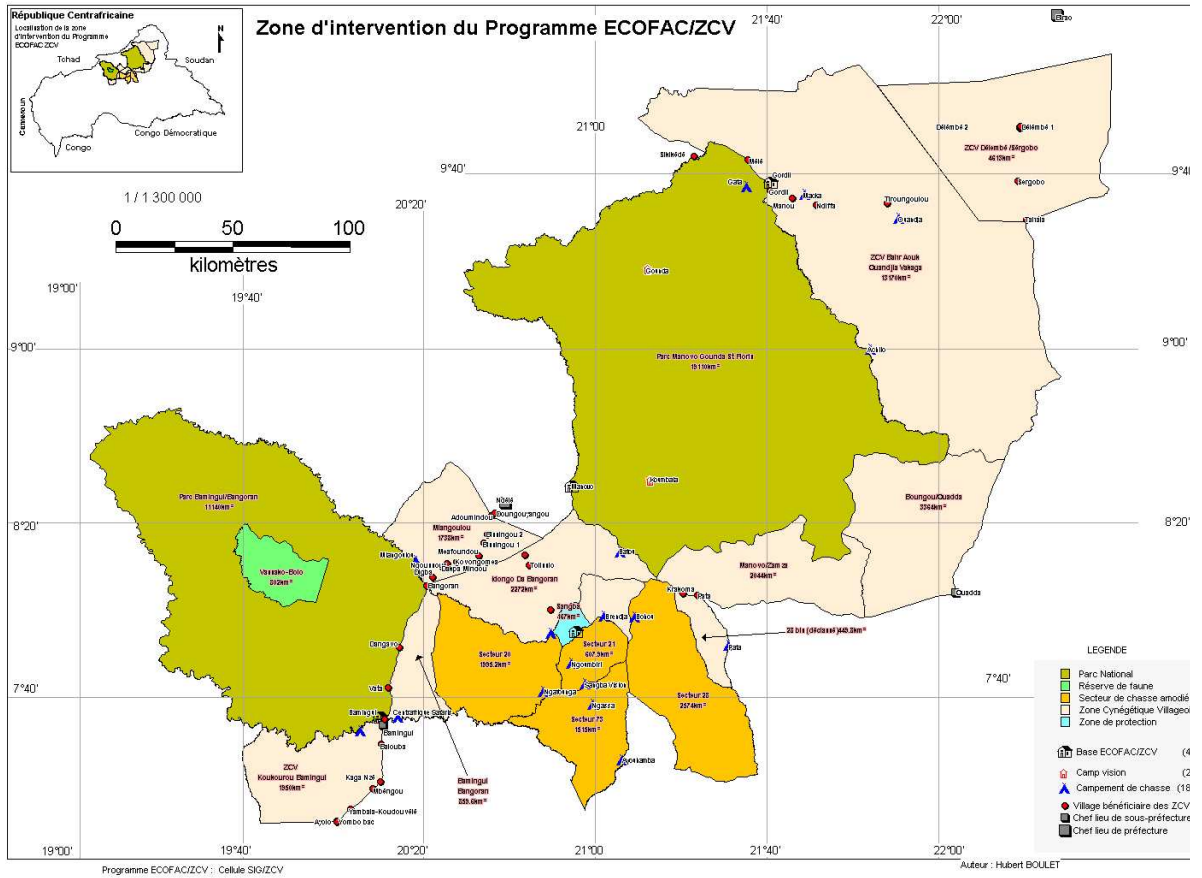
Autorités centrafricaines :

- BALLY André Désiré, procureur de la République au tribunal de Ndele
- HAMIZA Fernand, président du tribunal de Ndele
- IOKEM Albert, conseiller technique au Ministre des Eaux et Forêts, Bangui
- KOBONA Madeleine, secrétaire générale, préfecture du Bamingui Bangoran
- OYELE Stevie, directeur de la faune, Ministère des Eaux et Forêts, Bangui
- WESSE Nguele, contrôleur principal du Trésor, agent spécial à la sous-préfecture de Ndele

Autres :

- JOSEPH Ali, braconnier repent, Dangavo
- OUAMOUNDJOU Pierrette, infirmière, Sangba
- PAMPALONI Corrado, délégué de l'Union Européenne, Bangui
- PÉNELON Alain, chef de composante ECOFAC, Ngotto

ANNEXES



ANNEXES



Savane boisée médio-soudanienne dans la partie sud de la Région Nord

Barrage sur la rivière Da

Photo Pietro Graziani



Steppe soudano-sahélienne dans la partie nord de la Région Nord

Buffles dans le Parc National Manovo Gounda Saint-Floris

Photo Pietro Graziani



L'éland de Derby, retrouvé uniquement en République Centrafricaine et au Cameroun

— Photo Pietro Graziani

ANNEXES

Cher Monsieur _____,

Les zones cynégétiques villageoises (ZCV) de la région Nord font présentement l'objet d'une étude, qui vise à évaluer les coûts et avantages qu'elles apportent à tous les individus et tous les organismes qui y sont concernés. Leurs coûts et avantages économiques sont examinés, ainsi que leurs coûts et avantages sociaux et environnementaux.

Puisque votre société est un participant important au programme des ZCV, nous vous serions reconnaissants de répondre aux quelques questions qui suivent. Nous vous invitons également à nous faire part de tout commentaire additionnel concernant votre appréciation de la ZCV que vous exploitez.

Bien à vous,

Véronique Choquette
Responsable de l'étude

INSTRUCTIONS :

- Le questionnaire se compose de 4 sections :
 - 1) Une section d'identification
 - 2) Une section portant sur vos activités dans la ZCV
 - 3) Une section portant sur vos activités en zone amodiée classique, le cas échéant
 - 4) Une section où nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires
 - Veuillez répondre aux questions au moyen des données les plus récentes et les plus précises que vous possédez. En l'absence de données précises, nous vous prions de répondre par des *estimations raisonnables*.
-

ANNEXES

Cher Monsieur _____,

Les zones cynégétiques villageoises (ZCV) de la région Nord font présentement l'objet d'une étude, qui vise à évaluer les coûts et avantages qu'elles apportent à tous les individus et tous les organismes qui y sont concernés. Leurs coûts et avantages économiques sont examinés, ainsi que leurs coûts et avantages sociaux et environnementaux.

Puisque votre société est un participant important au programme des ZCV, nous vous serions reconnaissants de répondre aux quelques questions qui suivent. Nous vous invitons également à nous faire part de tout commentaire additionnel concernant votre appréciation de la ZCV que vous exploitez.

Bien à vous,

Véronique Choquette
Responsable de l'étude

INSTRUCTIONS :

- Le questionnaire se compose de 4 sections :
 - 1) Une section d'identification
 - 2) Une section portant sur vos activités dans la ZCV
 - 3) Une section portant sur vos activités en zone amodiée classique, le cas échéant
 - 4) Une section où nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires
 - Veuillez répondre aux questions au moyen des données les plus récentes et les plus précises que vous possédez. En l'absence de données précises, nous vous prions de répondre par des *estimations raisonnables*.
-

ANNEXES

Cher Monsieur Lokem,

Les zones cynégétiques villageoises (ZCV) de la région Nord font présentement l'objet d'une étude qui vise à évaluer les coûts et avantages qu'elles apportent à tous les individus et organismes qui y sont concernés. Leurs coûts et avantages économiques sont examinés, de même que leurs coûts et avantages sociaux et environnementaux.

Puisque les activités de votre ministère sont étroitement liées à la problématique des ZCV, votre collaboration nous serait d'une aide inestimable pour l'obtention de données difficiles à acquérir par d'autres moyens. Nous espérons avoir la chance de vous rencontrer bientôt. D'ici là, nous vous serions très reconnaissants de répondre aux quelques questions qui suivent, afin que nous puissions mieux orienter nos recherches. Nous vous invitons également à nous faire part de tout commentaire additionnel concernant votre appréciation du programme des ZCV.

Bien à vous,

Véronique Choquette
Responsable de l'étude

INSTRUCTIONS :

- Le questionnaire se compose de 3 sections :
 - 1) Une section portant sur la problématique générale de la région Nord
 - 2) Une section portant sur les zones amodiées classiques
 - 3) Une section portant sur les ressources fauniques de la région Nord
 - Nous vous prions de répondre aux questions au moyen des données les plus récentes et les plus précises que vous possédez. En l'absence de données précises, nous nous contenterions d'une *estimation raisonnable*.
-
-

ANNEXES

RENSEIGNEMENTS À OBTENIR DU PROJET

- Combien de travailleurs salariés sont employés actuellement par le PDZCV, pour le volet ZCV ? Parmi eux, combien sont originaires de la région Nord ?
 - Il y a cette année _____ travailleurs salariés, dont _____ Centrafricains de la région Nord.
- Combien de travailleurs salariés originaires de la région Nord étaient employés par le PDZCV au cours des années précédentes, pour le volet ZCV ? Quel montant d'argent était utilisé au total pour payer leurs salaires (la masse salariale totale) ?

| Année cynégétique | Nombre d'employés originaires de la région Nord | Masse salariale annuelle totale de ces employés (FCFA) |
|-------------------|---|--|
| 1992-1993 | | |
| 1993-1994 | | |
| 1994-1995 | | |
| 1995-1996 | | |
| 1996-1997 | | |
| 1997-1998 | | |
| 1998-1999 | | |
| 1999-2000 | | |
| 2000-2001 | | |
| 2001-2002 | | |